L. DE KERVAL

SAINT JEAN DE CAPISTRAN

SON SIÈCLE

ET SON INFLUENCE



BORDEAUX
CHEZ LES SŒURS FRANCISCAINES
Rue de La Teste, 36

PARIS
CHEZ HATON, ÉDITEUR
Rue Bonaparte, 35

1887





SAINT JEAN DE CAPISTRAN



S. JEAN DE CAPISTRAN

APPROBATION

Lettre du Révérendissime Père Bernardin de Portogruaro, Général de tout l'Ordre des Frères-Mineurs.

Rome, 1er mai 1887.

CHER MONSIEUR,

Nous lisons en communauté la traduction italienne de votre étude sur **Saint Jean de Capistran, son siècle et son influence.** *Je sens le besoin de vous dire qu'elle plait à tous nos Pères. Ce n'est pas une vie complète que vous avez voulu faire; néanmoins vous avez su, dans une juste synthèse, reproduire exactement la grande figure du Saint; on le reconnait tout entier sous la triple auréole de la sainteté, de la science et de l'apostolat, avec l'active sagesse du Réformateur, le zèle intrépide de l'Inquisiteur et l'héroïsme du Guerrier.*

C'est un monument historique élevé à la mémoire de cet homme extraordinaire qui a rempli son siècle de son action et qui restera, dans les annales de l'Église, comme un des plus grands génies enfantés par le Christianisme et une des gloires de l'humanité.

La recherche et la citation rigoureuse des sources, surtout des premiers historiens de Capistran, ses disciples ou ses contemporains, la saine appréciation des faits historiques dans lesquelles est encadrée la vie de votre héros, donnent à votre

ouvrage un mérite à part. Vous avez tracé de main de maître une admirable esquisse; ce que je souhaite maintenant, c'est que le Seigneur vous accorde assez de loisirs pour achever votre tableau jusque dans ses détails. Quoiqu'il en soit, vous avez ouvert la voie aux historiens futurs; ils devront vous suivre, s'ils veulent nous donner une histoire complète de notre Saint.

Je vous félicite, cher Monsieur, et je vous remercie du service rendu à l'Ordre et à l'Église; votre savante étude contribuera puissamment à la glorification universelle de saint Jean de Capistran que nous sollicitons en ce moment du Vicaire de Jésus-Christ.

Veuillez agréer, cher Monsieur, mes plus affectueux sentiments: bien volontiers je vous accorde la bénédiction séraphique comme à un fils dévoué de saint François.

Votre bien affectionné en N.-S.,

FR. BERNARDIN DE PORTOGRUARO,
Min. Gén. des Frères-Mineurs.

L'édition italienne de cet ouvrage a reçu l'approbation du Maître du Sacré Palais.



INTRODUCTION

Le XIVe siècle était sur son déclin (1385).

L'Eglise traversait l'une des plus effroyables tempêtes qui l'eussent assaillie depuis son origine. Le schisme déchirait la chrétienté et offrait au monde consterné le lamentable spectacle d'un Pape et d'un antipape se disputant la tiare et se lançant l'anathème. L'hérésie envahissait l'Europe. En Angleterre, sous les coups de Wiclef (1324-1387) et de ses disciples, les dogmes, la morale, les institutions catholiques s'écroulaient; en Allemagne, Jean Huss (m. 1415) allait arborer, à son tour, l'étendard de la révolte et donner le signal de l'anarchie religieuse et politique. La France voyait se développer et grandir ces doctrines de folle indépendance à l'égard du Saint-Siége dont Philippe le Bel et ses légistes avaient semé le germe fatal. En Italie, les Béguards et les Fratricelles se multipliaient de toute part.

Comme les intelligences, les mœurs ne souffraient plus de frein. Le sensualisme, le luxe et

la débauche s'infiltraient de plus en plus dans les masses, et les flots impurs du scandale, montant toujours, pénétraient jusqu'au seuil du sanctuaire. La Papauté affaiblie ne pouvait plus lutter énergiquement contre la corruption et l'erreur. Les vieilles abbayes, qui jadis enfantaient Grégoire VII et saint Bernard, semblaient ensevelies dans une irrémédiable décadence (1). Les Ordres mendiants eux-mêmes, malgré leur vitalité, avaient perdu quelque chose de leur ferveur et de leur influence primitives.

L'enthousiasme des Croisades était éteint et, tandis que les rois et les peuples s'énervaient dans la volupté ou s'épuisaient dans de stériles discordes, les Turcs, franchissant les frontières de l'Asie, et poursuivant le cours de leurs conquêtes, marchaient à l'assaut de l'Occident. Le découragement et l'épouvante avaient saisi les âmes les plus fortement trempées. Les fidèles croyaient que l'Antéchrist allait venir et que le jugement dernier était proche (2). Nulle part n'apparaissait le salut et le monde chrétien penchait vers sa ruine.

Mais « le Verbe incarné, vainqueur de la mort « et de l'enfer, a promis d'assister son Eglise et de « veiller à ses destinées immortelles. L'heure des « désespoirs, voilà l'heure de Dieu par excellence ;

(1) Rohrbacher : *Hist. de l'Église Cath.*

(2) Saint Antonin : XX, cap. VII et VIII. — Saint Vincent Ferrier : *Opera.*

« c'est le moment pour lui de se montrer et de sau- « ver ce qui semblait perdu (1). » A la fin du XII[e] siècle, le Christ, dans sa miséricorde, « regarda ses « pieds et ses mains percés pour nous, et de ce « regard d'amour naquirent deux hommes qui « sauvèrent l'Église, saint François et saint Domi- « nique (2). » A la fin du XIV[e] siècle, pour réparer les maux du schisme, écraser l'hérésie, régénérer les peuples, réformer le clergé et faire reculer le Croissant, il répand sur le monde une effusion nouvelle de l'esprit séraphique, il tire de la poussière des cloîtres Franciscains des pénitents et des apôtres, des héros et des libérateurs. Il suscite trois saints, colonnes inébranlables qui doivent soutenir le temple, astres radieux qui doivent remplir l'univers de leurs rayons et de leurs feux : saint Bernardin de Sienne, saint Jacques de la Marche et saint Jean de Capistran.

C'est là assurément l'une des plus belles pages de l'Histoire de l'Église ; c'est en même temps, il faut l'avouer, l'une des moins connues. Tous les historiens ont énuméré, à l'envi, les tristesses, les dissensions et les scandales de cette époque d'anarchie ; mais, bien peu en ont signalé les réformes, les vertus et les héroïsmes. Bien peu ont montré de quels instruments Dieu s'est alors servi pour faire éclater les revanches de la justice et de la vérité.

(1) Père Léopold de Chérancé : *Saint François d'Assise.*
(2) Lacordaire : *Vie de saint Dominique.*

Le rôle de saint Jean de Capistran, en particulier, a été jusqu'à présent laissé dans l'ombre. Et, cependant, après François d'Assise, c'est peut-être celui de nos saints qui a exercé l'action la plus marquée et la plus décisive sur les hommes et les choses de son temps.

Il nous semble que l'heure est venue de réparer cette injustice. L'Ordre séraphique a célébré, naguère (1885), le cinquième centenaire de la naissance de Capistran ; à cette occasion, les Frères-Mineurs de l'Observance et l'évêque de Sulmone (1) ont pris une noble initiative. Ils ont sollicité l'extension de son culte à l'Église universelle, c'est-à-dire la récitation de l'Office et la célébration de la Messe en son honneur dans toutes les Églises du monde catholique. Or, en attendant le jour où, de tous les points du globe, la prière liturgique s'élèvera vers ce mendiant sublime dont quatre siècles de révolutions n'ont pu obscurcir la gloire ni faire pâlir l'auréole, n'est-il pas opportun de raconter sa vie et de redire ses grandeurs ?

Toutefois, une histoire complète et détaillée de saint Jean de Capistran exigerait des volumes : nous n'avons pas la prétention d'élever ce monument. Notre but est plus humble : nous voulons présenter aux Catholiques et aux Tertiaires les traits les plus saillants de cette immortelle figure.

(1) Diocèse où se trouve Capistrano, patrie du Saint.

Nous nous proposons de l'offrir à l'admiration et à l'amour de ceux surtout qui n'ont ni les moyens ni le loisir de fouiller les documents du passé ou de lire un travail de longue haleine.

Nous contemplerons, tour à tour, dans saint Jean de Capistran, *le saint*, *le réformateur*, *l'apôtre*, *le fléau de l'hérésie*, *le théologien et le guerrier*.

Au milieu des angoisses du présent, en face des tristesses et des menaces de l'avenir, puissent ces pages être pour quelques âmes un enseignement et une espérance. L'histoire de notre Saint est pleine d'actualité. Elle offre un résumé des combats et des triomphes de la famille séraphique. Elle met en pleine lumière le rôle des Ordres religieux ici-bas et leur place marquée dans le plan divin. Elle rappelle aux Catholiques que la barque de Pierre ne peut périr ; elle redit aux persécuteurs que leurs efforts sont vains et leurs décrets impuissants.

DÉCLARATION

Conformément aux prescriptions d'Urbain VIII, nous déclarons ici formellement :

Qu'en ce qui concerne les révélations et les miracles rapportés dans cet ouvrage, nous n'entendons attribuer à nos récits qu'une valeur purement historique ;

Qu'en employant parfois les termes de « Bienheureux » et de « Saints », pour désigner des personnages illustres par leurs vertus, nous ne prétendons nullement prévenir les décisions de l'Église ;

Qu'enfin, nous soumettons, sans aucune restriction et de la manière la plus absolue, au jugement du Pontife infaillible, tout ce que contient cet écrit.



SOURCES HISTORIQUES

XVe SIÈCLE

CHRISTOPHE DE VARÈSE : *Vita Joannis a Capistrano.*

Christophe de Varèse était l'un des plus savants jurisconsultes de son temps. Devenu Frère-Mineur, il fut intimement lié avec Capistran qu'il accompagna en Allemagne. Il rapporte les faits dont il a été témoin oculaire ou qu'il a appris de la bouche même du Saint. Il mourut en 1491. — Conservée manuscrite à l'Ara-Cœli, sa *Vie de Capistran* a été publiée par les continuateurs des Bollandistes (t. X, d'octobre).

NICOLAS DE FARA : *Vita clarissimi viri Fratris Joannis de Capistrano.*

Compagnon de notre Saint, il constata par lui-même la plupart des faits qu'il raconte. Son ouvrage manuscrit, qui se trouvait à l'Ara-Cœli, fut traduit en italien par Bonaventure de Caléno et imprimé en 1599. Les continuateurs des *Acta Sanctorum* (t. X, d'octobre) en ont donné le texte.

JÉROME D'UDINE : *Vita Joannis a Capistrano.*

Il fut aussi du nombre de ceux qui suivirent Capistran en Allemagne. — Manuscr. de l'Ara-Cœli (Bolland., t. X, d'octobre).

JEAN DE TAGLIACOZZO : *Rapport adressé au vicaire général de l'Observance.*

Il assistait au siège et à la bataille de Belgrade. Il envoya à saint Jacques de La Marche, alors vicaire général de l'Observance, une relation détaillée des événements auxquels il avait

pris part. Il mourut en Corse, en 1460. — La relation de Jean de Tagliacozzo a été insérée par Wadding dans ses *Annales* (an. 1456) et par les continuateurs des *Acta Sanctorum* dans leur tome X d'octobre.

ÆNÉAS SYLVIUS : *Historia rerum Frederici III, imperatoris* (Strasbourg, 1685, in-fol. ; — Francfort, 1637-1702, in-fol.); *De ortu, regione et gestis Bohemorum* (Rome, 1475 ; Cologne, 1524, in-8° ; Leipzig, 1687, in-4°).

Ænéas Sylvius Piccolomini, qui devint Pape sous le nom de Pie II (m. 1464) était nonce en Autriche, en Hongrie et en Bohême, à l'époque où Jean de Capistran se trouvait dans ces contrées.

CHRISTOPHE DE SOLDO : *Mémoires.*

Christophe de Soldo, bourgeois de Brescia, a laissé de curieux détails sur les prédications du Saint en Italie. Il vit Capistran, à Brescia, en 1451. Ses mémoires ont été reproduits par Muratori (t. XXI, des *Rerum Italicarum scriptores;* 27 vol. in-fol.; Milan, 1723, 38).

Nous avons puisé surtout dans les auteurs ci-dessus mentionnés. Contemporains et, le plus souvent, témoins oculaires des faits qu'ils rapportent, ils ont une incontestable autorité. Leurs récits sont confirmés, d'ailleurs, par les autres chroniqueurs de l'époque.

XVIe SIÈCLE

MARC DE LISBONNE, Observant, évêque de Porto (m. 1591) : *Chronicas da Ordem dos Frades Menores* (Lisbonne, 1557 : traduct. franc., 1601, 1603, 1609, 1623 ; traduct. ital., Venise, 1606).

RODOLPHE DE TOSSIGNANO, Conventuel, évêque de Sinigaglia : *Historiarum Seraphicæ religionis, libri tres* (Venise, 1586, in-fol.).

FRANÇOIS DE GONZAGUE, Général des Frères-Mineurs (m. 1620): *De origine Seraphicæ religionis Franciscanæ* (Rome, 1587, 2 vol. in-fol.).

JEAN COCHLÉE, chanoine de Worms, adversaire infatigable de Luther (m. 1552) : *Historiæ Hussitarum*, libri XII (Saint-Victor, près Mayence, 1549, in-fol.).

JEAN DUBRAW (Dubravius), évêque d'Olmutz (m. 1553): *Historiæ regni Bohemiæ*, libri XXXIII (Prostau, 1550, 1575, in-fol.; Francfort, 1687, in-8°).

XVIIe SIÈCLE

BERNARD MASSONI D'AQUILA.

Il a écrit, en italien, la *Vie de saint Jean de Capistran* (1677). On trouve dans son ouvrage un certain nombre de détails et de traditions qu'on chercherait vainement ailleurs.

JEAN-BAPTISTE BARBERI.

Il a laissé deux *Vies* du Saint, l'une en latin (1662), l'autre en italien (Rome, 1690).

LUC WADDING, Franciscain de l'Observance (m. 1665) : *Annales minorum* (Rome, 1731, 1740; 17 vol. in-fol.).

Le grand Annaliste Franciscain a consacré à saint Jean de Capistran une partie des tomes IX, X, XI, XII et XIII de ses *Annales*.

HENRI SÉDULIUS, provincial de la province Franciscaine de Basse-Allemagne (m. 1621) : *Historia Seraphica* (Anvers, 1613; in-fol.)

ARTHUR DU MOUSTIER, Frère-Mineur Récollet (m. 1662) : *Martyrologium Franciscanum* (Paris, 1638; in-fol.); *Vie du bienheureux Jean de Capistran,* insérée dans la *Fleur des Vies des Saints* (t. II, de l'édition de Rouen, 1687, in-fol.).

Le P. Arthur du Moustier avait, pour composer son *Martyrologe*, compulsé les Archives des Provinces de France et d'Italie.

CLAUDE MÉNARD, érudit Angevin, né à Saumur, en 1574 : *Pandectæ rerum Andegavensium : Manuscrit* de la Bibliothèque d'Angers (nº 875 des manus. t.; 2 vol. in-fol.).

Il contient un passage intéressant (t. I, fol. 56) sur le père de saint Jean de Capistran.

JOSEPH GRANDET, curé de Sainte-Croix d'Angers (né en 1646, mort en 1724) : *Traité historique et chronologique des saints d'Anjou; Manuscrit* de la bibliothèque d'Angers (nº 886 des manus. docum. classés sous le titre de *Notes pour servir à l'Histoire civile et ecclésiastique de l'Anjou;* 2 cartons in-fol., 2e carton, fol. 112). Il complète le manuscrit précédent.

PIERRE RANGEARD, ecclésiastique Angevin : *Histoire de l'Université d'Angers : Manuscrit* de la Bibliothèque d'Angers (nº 1022 des manuscrits).

Il confirme Claude Ménard et Joseph Grandet (t. I, liv. III, nº XLVIII).

XVIIIe SIÈCLE

AMAND HERMANN, ex-Provincial des Frères-Mineurs Observants de Bohême : *Capistranus triumphans, seu historia fundamentalis sancti Joannis Capistrani.*

Malgré de nombreuses digressions et des répétitions fréquentes, cet ouvrage contient d'utiles documents (Cologne, 1700).

EUSÈBE GONZALÈS, Observant espagnol.

Sa continuation de la Chronique Séraphique du P. Damien Çornèjo, écrite en espagnol, ne renferme pas moins de 211 pages sur saint Jean de Capistran (1774). Il y a mis à profit les travaux de ses devanciers.

XIXe SIÈCLE

ACTA SANCTORUM.

Les continuateurs des *Acta Sanctorum* (les RR. PP. J. Van Hecke, B. Bossue, V. de Buck et E. Carpentier) ont consacré à saint Jean de Capistran une longue dissertation et reproduit à son sujet d'importants documents (t. X, d'octobre ; Bruxelles, 1861).

T. R. P. LÉON, Franciscain de l'Observance : *Auréole Séraphique ou Vie des Saints et Bienheureux de l'Ordre de Saint François* (Paris, Bloud et Barral, 1882 ; 4 vol. in-12).

Nous avons fait de fréquents emprunts à ce précieux ouvrage d'hagiographie Franciscaine.

DOM CHAMARD, Bénédictin : *Vie des saints Personnages de l'Anjou* (Paris, Lecoffre, 1863 ; 3 vol. in-12).

Les chroniqueurs et les historiens dont nous venons de donner les noms ne sont pas les seuls assurément qui se soient occupés de saint Jean de Capistran. Toutefois, les autres annalistes et hagiographes que nous pourrions citer ici, n'ayant guère fait que puiser aux sources déjà indiquées, nous ne grossirons pas cette liste. Il nous suffit d'avoir mentionné ceux qui, à notre connaissance, contiennent des documents vraiment intéressants et originaux.



SAINT JEAN DE CAPISTRAN

SON SIÈCLE ET SON INFLUENCE

CHAPITRE PREMIER

LE SAINT

Un écrivain moderne l'a remarqué avec raison, il semble qu'entre la France et les enfants du Patriarche d'Assise il y ait d'indissolubles rapports et comme une féconde et mystérieuse filiation (1). Saint François aimait, entre tous, « le royaume des lis ; » il en parlait la langue, et sa mère était Française (2). Parmi les Saints les plus illustres des trois Ordres qu'il a fondés, la plupart se rattachent à notre patrie soit par leurs sympathies, leur influence et leurs œuvres, soit par leurs ancêtres et leur origine. Saint Jean de Capistran est de ce nombre. Non seulement la France a été, plusieurs fois, le théâtre de ses vertus et de son zèle, non seulement elle a retenti des accents de sa parole ; mais, s'il faut en croire une opinion qui, à notre avis,

(1) Fréd. Morin : *Saint François et les Franciscains.*
(2) V. Frassen : *Reg. du Tiers-Ordre expl.*, Paris, 1703.

ne manque pas de vraisemblance (1), le père de notre Saint appartenait à cette noblesse de l'Anjou qui accompagna le duc Louis dans son expédition pour la conquête du royaume de Naples (2).

L'historien Bernard Massoni nous a conservé un *Mémoire* de Jacques de Franchis, citoyen d'Aquila, que Jean avait reçu dans le Tiers-Ordre et à qui il raconta, un jour, les circonstances de sa vocation. Ce mémoire contient les paroles suivantes du Saint : « Je suis né, il « est vrai, à Capistran; mais, *mon père était un baron « d'au delà des monts. Il vint en Italie avec le duc « d'Anjou,* et se maria à Capistran (3) ».

(1) Nous lisons dans les *Chroniques* de Marc de Lisbonne, 3e partie, liv. IV, chap. 1er (traduction du P. Blancone, franciscain de l'Observance du grand couvent de Toulouse, 1604) : « La vie du Frère Jean de Capistran, Frère-Mineur de l'Observance, prise du livre nommé *Miroir des Frères-Mineurs* et d'autres légendes laissées en escrit par ses compagnons... Chap. Ier... L'heureux Frère Jean nasquit à Capistran, qui est une ville de la province d'Abruzze, du royaume de Naples : son père fut françois de nation et alla en Italie avec le duc d'Avignon (le duc d'Anjou). »

(2) Nulle contrée au XIVe siècle ne ressentit davantage le contrecoup du schisme d'Occident que le royaume de Naples. En 1380, Urbain VI avait prononcé la déchéance de la reine Jeanne Ire et avait donné l'investiture de ses états à Charles de Duras (Bulle du 1er juin 1381; — Raynal : an. 1381). Ce prince, quittant la Hongrie où il se trouvait alors, vint aussitôt en Italie *avec une armée de Hongrois et d'Allemands* (Raynald : an 1380; — Th. Mem., lib. 1, cap. 21; — *Contin. de l'hist. ecclés. de Fleury*, liv. 98-1). Cependant Jeanne, de son côté, avait invoqué l'appui de la France et adopté pour son héritier Louis d'Anjou, fils de Jean II et frère de Charles V. Louis d'Anjou *leva des subsides en France et y réunit des troupes qui comptaient dans leurs rangs les seigneurs de son duché.* Sur les instances de l'antipape Clément VII, il se rendit à Avignon où il fut solennellement couronné. Il ne partit de cette ville qu'au commencement de juin 1382. Charles de Duras avait déjà envahi les deux Siciles. Toutefois les Français purent s'emparer d'Aquila; le père de Jean de Capistran se trouvait parmi les chevaliers qui s'établirent dans le pays.

(3) « Verum quidem est me natum Capistrani ast pater erat baro « ultramontanus qui venit cum duce Avenionensi (c.-à-d. le duc « d'Anjou couronné à Avignon et soutenu par le pontife qui

Nous ne dissimulerons pas, toutefois, que de graves auteurs ont revendiqué pour la nation allemande l'honneur d'avoir donné naissance au père de notre Saint. Bien que recrutées en France et composées surtout de Français et d'Angevins, les troupes de Louis d'Anjou, disent-ils, pouvaient renfermer des Allemands. Rodolphe de Tossignano, Sedulius, Wadding (1) et, de nos jours, les Bollandistes (2), ont admis cette opinion comme plausible (3).

Pour nous, sans nous attarder ici dans une discussion historique qui demanderait de longs développements, nous tenons à signaler un fait que Wadding et les doctes continuateurs des *Acta sanctorum* ont ignoré et qui n'est pas sans importance. C'est que les traditions locales de l'Anjou affirment l'origine française du père de Jean de Capistran, et que ces traditions remontent, d'une manière authentique, au moins jusqu'au XVIe siècle.

La bibliothèque d'Angers conserve un manuscrit de Claude Ménard, érudit Angevin, né à Saumur en 1574. Ce manuscrit latin qui a pour titre « *Pandectæ rerum Andegavensium* » et dont une partie traite des saints personnages de la province, contient le passage suivant :

« Saint Jean de Capistran. — Ce n'est pas seu-
« lement la piété et l'admiration qui me font vous
« inscrire parmi nos saints personnages, ô vous, modèle
« admirable de vertu ; mais l'histoire elle-même me
« commande de le faire ; elle me force à rendre cet
« honneur à votre patrie et à attester l'origine de votre
« père. Une famille qui avait suivi l'expédition de notre
« duc Louis, roi de Sicile, devint, dans les Abruzzes et

« résidait dans cette ville) et, ducta uxore Capistrani, me et alios « filios procreavit. » (Massoni : *Vie du Saint* ; — Boll., t. X d'oct.)

(1) *Annal. min.*, t. IX, an. 1385. — (2) *Acta Sanct.*, t. X d'Oct.

(3) Ceux des compagnons du Saint qui ont écrit sa vie ne donnent aucun renseignement sur son père.

« dans le bourg de Capistran, la souche d'où vous de-
« viez prendre naissance. Une noble dame fut l'épouse
« de votre père et vous donna le jour (1). »

Un autre manuscrit, qui se trouve à la même bibliothèque, confirme et complète Claude Ménard. Il est de Joseph Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers (né en 1646, mort en 1724), et a pour titre « *Traité historique et chronologique des saints d'Anjou.* » Il ne contient qu'une ligne relative à saint Jean de Capistran, mais cette ligne est précieuse entre toutes : elle nous indique le lieu même qu'habitait, en Anjou, s'il faut en croire la tradition, le père de notre Saint. Le savant écrivain, « si bien instruit de l'histoire locale (2) » de sa province, s'exprime ainsi :

« Je distingue six sortes de saints d'Anjou — les
« premiers sont originaires d'Anjou (c'est-à-dire que
« leurs parents sont nez dans cette province) bien
« qu'ils ny soient pas venus au monde et qu'ils ny
« soient pas morts, tels que son *saint Jean de Capis-*
« *tran dont le père étoit de La Menitré en Vallée près*
« *Beaufort* et le Bienheureux Charles de Blois dont
« l'ayeulle étoit Marie Danjou... » (3).

(1) Voici le texte latin de ce passage; nous le reproduisons sans y rien corriger :

« Joannes de Caspistrano, — quod te nostris adscribam, ze-
« lantissime virtutis exemplar, facit eminens, non ita retro pie-
« tatis admiratio, constans inpaucis, sed et exigit historia parenti
« et patriæ decus addandum, paternæque fidem originis, quæ Lo-
« dovici Siciliæ regis et ducis nostri secuta conatus, Abbrussiæ in
« saltibus, Capistranique oppido, familia hœc nascituro stabilivit
« exordia, nobilisque conjugis feconditate sobolescens, infantia
« tua crevit accuraticne. » (*Claude Ménard : Pandectæ rerum Andegavensium*, t. I, fol. 56; Manuscrits de la bibliothèque d'Angers, nº 875, deux vol. in-folio.)

(2) Dom Chamard : *Histoire des saints person. de l'Anjou.* — Célestin Port : *Dict. hist. de Maine-et-Loire.*

(3) Joseph Grandet : *Manus. de la bibl. d'Angers*, nº 886, M. S.; Docum. classés sous le titre de *Notes pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique de l'Anjou* (XVIIIe siècle); 2 cartons in-fol., 2e car-

Enfin un troisième manuscrit « l'*Histoire de l'Université d'Angers,* » par Pierre Rangeard, ecclésiastique Angevin (né en 1692, mort en 1726), renferme ce qui suit (1) :

« Entre les gentilshommes d'Anjou qui suivirent le « roy au royaume de Naples, on compte *le père de « saint Jean de Capistran,* ainsy nommé du bourg de « Capistran, en Italie, dans l'Abruze, où son père « s'étoit marié. Ce célèbre Angevin d'origine, qu'on « peut appeler le thaumaturge de son siècle, prit nais-« sance en 1385. Il eut l'inclination Angevine quant à « l'étude de la jurisprudence et s'y appliqua avec beau-« coup de succès... (2). »

Vers la même époque, — mais en Normandie, — un célèbre Franciscain qui avait compulsé un grand nombre de documents inédits, le Père Arthur du Moustier, auteur de la « *Neustria pia* » et du « *Martyrologe franciscain* » (mort en 1662), résumait en ces termes, dans une vie abrégée de saint Jean de Capistran (3), les traditions qu'il avait recueillies : « Encore que la « France se puisse vanter de plusieurs prérogatives et « éminences qui luy sont toutes particulières; celle-cy « toutefois n'est pas une des moindres d'avoir eu

ton, fº 112. *La Menitré* est actuellement une commune du canton des Ponts-de-Cé, à vingt-six kilomètres d'Angers, sur la rive droite de la Loire (2136 habitants). — La commune ne date que du commencement du xixe siècle. Avant la Révolution, ce n'était qu'un simple hameau composé de quelques maisons groupées autour d'un logis ou manoir. *(Dict. hist. de M.-et-L.)*

(1) *Manus.* de la biblioth. d'Angers, nº 1022, 2 vol. in-fol. — Le manuscrit original a été publié par les soins de M. Lemarchand, bibliothécaire. (Angers 1877.)

(2) Pierre Rangeard : *Hist. de l'Univ. d'Angers,* t. I, liv. III, nº XLVIII, p. 369 du manusc., et vol. I, p. 362 de l'édit. imprimée.

Nous tenons à remercier ici M. Albert Lemarchand, dont l'érudition et la bienveillance ont facilité nos recherches.

(3) Insérée dans « *la Fleur des vies des Saints* » (t. II, p. 383), de l'édition de Rouen 1687.

« bonne part aux saints personnages qui ont fleury au « verger de la religion Séraphique du père saint Fran- « çois. Un entr'autres des plus signalez de son Ordre « est le bienheureux Père Jean de Capistran dont la « vie a été si admirable qu'il y a peu d'auteurs qui « n'ayent tenu à grand honneur de se prévaloir de sa « sainte mémoire en leurs écrits: *ceux-là notamment* « *qui ont composé l'histoire des provinces de la chrétienté* » *dont nous avons recueilly cette vie.* Le bienheureux « Père Jean de Capistran étoit noble et de très bonne « maison. *Son père fut un gentilhomme français Angevin,* « brave cavalier et fort adonné aux armes; qui, sachant « l'expédition que Louys, Duc d'Anjou, projettoit de « faire en bref dans l'Italie, voulut être de la partie et « faire escorte à son prince (1). »

En présence de ces divers témoignages, la savante école des Bénédictins de Solesmes n'a pas hésité à rejeter complètement l'opinion des Bollandistes. Naguère le Révérend Père Dom Chamard proclamait « la tradition Angevine appuyée sur des documents d'une gravité et d'une antiquité incontestables (2), » et, dans son *Histoire des saints personnages de l'Anjou,* il donnait une place spéciale à saint Jean de Capistran.

Notre Saint naquit à Capistran, le 24 juin 1385. Il était tout jeune encore lorsque son père mourut. Les années de son enfance s'écoulèrent calmes et pures, près de sa mère, noble dame dont les vieux biographes se plaisent à rappeler les vertus. Après s'être initié aux premiers éléments des sciences et des lettres dans son pays natal, il fut envoyé à Pérouse où, pendant près de dix ans, il étudia le Droit civil et canonique. Durant ces longues études, il avait fait preuve d'une telle capacité et d'un jugement si sûr qu'il fut bientôt consi-

(1) Le Père Arthur du Moustier s'exprime à peu près de même dans son *Martyrologe franciscain* : 23 octobre (annotation B).

(2) Dom Chamard : *Histoire des saints personnages de l'Anjou :* Saint Jean de Capistran.

déré comme le prince des jurisconsultes: ses maîtres eux-mêmes ne rougissaient pas de recourir à ses lumières, dans les questions les plus épineuses (1).

Il compta même, parmi ses admirateurs et ses amis, le fils de Charles de Duras, Ladislas, roi de Naples (2), qui l'honora de ses faveurs et le nomma, vers 1412, gouverneur de Pérouse (3). Jean n'avait que vingt-sept ans; mais il se montra à la hauteur de cette mission difficile : les pauvres eurent en lui un soutien, les gens de bien un protecteur, les hommes de désordre un juge sévère. Sous son autorité (4), la province entière recouvra une sécurité que, depuis de longues années, elle ne connaissait plus. Le brigandage disparut, les crimes diminuèrent, les propriétés et les lois furent enfin respectées. Rien ne pouvait le faire transiger avec l'injustice. Un jour, un puissant seigneur de la contrée lui promit une somme considérable pour obtenir de lui

(1) Nicolas de Fara, cap. 1. — Jérôme d'Udine, cap. 1.

(2) Par suite des événements que nous avons racontés et à partir de 1382, le royaume de Naples demeura divisé entre deux dynasties, celle des ducs d'Anjou et celle des princes hongrois. A Louis Ier d'Anjou (mort en 1384) succéda Louis II qui quitta l'Italie vers 1412.

D'autre part, Charles de Duras (mort en 1386) avait eu pour héritier Ladislas. Saint Jean de Capistran fut en rapport avec ce prince et avec sa sœur, Jeanne II, qui lui succéda en 1414 sur le trône de Naples.

(3) Pérouse appartenait au Saint-Siége, mais Jean XXIII l'avait cédée à Ladislas comme garantie d'une somme d'argent qu'il lui devait. D'après Jean-Baptiste Barberi et quelques biographes, Jean de Capistran, appelé d'abord à Naples par le roi, y aurait exercé les plus hautes fonctions de la magistrature. Il aurait même été nommé lieutenant-général du royaume. Il ne serait venu à Pérouse qu'en 1416 pour pacifier la cité.

(4) Les Bollandistes ont conclu de ces faits que probablement le père de notre Saint ne faisait pas partie des troupes du duc d'Anjou. « S'il eût, disent-ils, combattu pour ce prince, on ne comprendrait pas que Jean de Capistran se fût mis au service de Ladislas, fils de Charles de Duras et compétiteur acharné de la dynastie Angevine. » Cette objection, toutefois, n'est pas sérieuse

une sentence de mort contre un de ses ennemis, et le menaça du poignard s'il ne cédait à sa demande. Jean, indigné des prétentions de cet homme, examina sérieusement l'affaire, reconnut l'innocence de l'accusé et le renvoya libre, sans se soucier des menaces dont il pouvait lui-même devenir la victime.

Un des plus riches gentilshommes de Pérouse lui offrit, en mariage, sa fille unique (1). Tout souriait au jeune gouverneur; des rêves d'ambition et de gloire remplissaient et agitaient son cœur... Mais l'heure était venue où Dieu, par un de ces coups imprévus qui foudroient et changent les âmes, allait faire resplendir à ses yeux les austères beautés du dénûment évangélique. C'était en 1416; le roi Ladislas était mort, deux années auparavant, et Jean de Capistran repré-

et l'*Auréole Séraphique* l'a péremptoirement réfutée, en quelques mots. Il est facile d'expliquer, en effet, pourquoi Jean se détacha du parti qu'avait défendu son père. Les Français qui accompagnaient le duc Louis pouvaient croire de très bonne foi à la légitimité de ses droits; Clément VII, à qui la France obéissait en ces malheureux temps de schisme, ne l'avait-il pas couronné? Jean de Capistran, au contraire, devait juger tout autrement les choses. Né en Italie où le pape Urbain VI était de toute part reconnu, instruit à l'université de Pérouse, ville pontificale, pouvait-il admettre comme légitimes l'autorité et les droits dont la reine Jeanne avait investi le duc d'Anjou, après seulement qu'une sentence d'Urbain VI l'avait déjà privée elle-même de la couronne? Le Saint, dès lors, ne dut pas hésiter à servir Ladislas couronné à Gaëte, en 1390, par le légat du pontife romain. Le reste de sa vie nous offre assez de preuves de la soumission aveugle qu'il professait à l'égard du Saint-Siége, pour que sa conduite, en ces circonstances, n'ait pas lieu de nous étonner.

(1) D'après Christophe de Varèse, Nicolas de Fara et le *Mémoire* de Jacques de Franchis, il paraît hors de doute que ce mariage fut célébré, mais ne fut pas consommé; aussi le lien conjugal une fois rompu par la profession religieuse de notre Saint, son épouse put-elle validement convoler à d'autres noces. Il ressort également du *Mémoire* de Jacques de Franchis que le mariage venait d'avoir lieu au moment de l'incarcération de Capistran. (Voir: Bollandistes, t. X, d'octobre, p. 277-278. — *Auréole Séraph.*, t. IV, p. 94.)

sentait, à Pérouse, Jeanne II qui avait succédé à ce prince.

Ecoutons le Saint lui-même racontant sa conversion : « Pendant mon séjour à Pérouse, la guerre éclata entre les Pérugins et les seigneurs de Rimini. Mes concitoyens me députèrent pour rétablir la paix. Saisi par trahison, je fus enfermé dans une tour, les pieds chargés de fers énormes qui pesaient quarante-deux livres. On ne m'accordait pour nourriture qu'un peu de pain et d'eau. Dans une si grande infortune, je songeai au moyen d'échapper à la mort. Je calculai la hauteur de la tour ; j'avais une ceinture, je la déchirai par bandelettes et j'y ajoutai les fragments de mon chaperon. Je fixai cette espèce de corde à la muraille extérieure et je commençai à descendre du mieux que je pus. Mais les bandelettes se rompirent : je tombai contre terre et me brisai le pied. Le bruit des fers attira l'attention des gardes qui me reprirent et me jetèrent dans un cachot souterrain. J'y étais dans l'eau jusqu'aux genoux ; une chaîne passée autour de mon corps me liait à la muraille et m'obligeait à me tenir toujours debout (1). » Pendant cette dure captivité, il s'était pris à réfléchir profondément sur le néant des biens et des honneurs terrestres, sur la mort et sur l'éternité. « Un jour, continue-t-il, qu'épuisé de fatigue, je m'étais endormi, un bruit soudain vint me tirer de mon sommeil. La prison s'illumina d'une clarté céleste et un Frère-Mineur stigmatisé m'apparut (2). » — « Pourquoi ces hésitations, ô homme superbe ? lui dit l'apparition. Obéis à Dieu et à l'inspiration intérieure qu'il t'envoie. » — « Que demande le Seigneur ? répondit le prisonnier ; que veut-Il que je fasse ? » — « Ne comprends-tu pas, reprit la voix, ce qu'Il veut de toi ? Ne vois-tu pas cet habit que

(1) Mémoire de Jacques de Franchis, rapporté par Massoni : *Vie du Saint.*

(2) Mémoire de Jacques de Franchis, rapporté par Massoni d'Aquila : *Vie du Saint.*

je porte ? Abandonne le monde pour te sanctifier désormais parmi les Frères-Mineurs. » Jean, l'âme remplie de tristesse, répliqua : « Il est dur de vivre dans un cloître et d'abdiquer pour toujours sa liberté. Mais, puisque Dieu l'ordonne, j'obéirai. » Après cette vision, ses cheveux se trouvèrent miraculeusement coupés en forme de couronne et il ne songea plus qu'à exécuter le commandement du Ciel (1).

Il obtint la liberté moyennant une énorme rançon (2), vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, puis vint se présenter au couvent des Observants de Pérouse. Le bienheureux Marc de Bergame, gardien de la communauté, voulut éprouver une vocation si subite. Jean se déclara prêt à fouler aux pieds tout respect humain et à affronter toutes les insultes, au sein même de cette cité où il avait été naguère environné de tant d'honneurs. On le vit parcourir les rues, monté à rebours sur un âne, revêtu de haillons, coiffé d'une mître de carton sur laquelle étaient inscrits, en gros caractères, les péchés de sa vie. Les enfants le chassaient à coups de pierres; la populace le poursuivait de ses huées; tous le méprisaient comme un fou (3). Le 4 octobre de l'an 1416, à l'âge d'environ trente ans, il revêtait les livrées séraphiques.

Faut-il s'étonner qu'après avoir remporté sur lui-même cette surhumaine victoire, qu'après avoir écrasé son orgueil par cet acte d'humilité sans exemple, il se soit promptement élevé, dans la vie religieuse, à la

(1) Christophe de Varèse : *Vie du Saint.* —Jean Barberi : *Id.* — Christophe de Varèse, diciciple de Capistran, nous apprend que ses cheveux, après qu'ils eurent été ainsi miraculeusement coupés, ne repoussèrent jamais, et qu'il n'eut plus besoin de les faire raser.

(2) *Pretio quadringentorum ducatorum* (Mém. de Jacques de Franchis). Cette somme, prix de sa rançon, équivaut, d'après les calculs des Bollandistes (t. X, octobre), à cent soixante mille francs de notre monnaie, somme énorme, mais proportionnée à l'importance du personnage dont elle devait payer la liberté.

(3) Nicolas de Fara : *Vie du Saint.*

plus sublime perfection et ait atteint, d'un vol rapide, à des hauteurs que le regard humain est impuissant à mesurer.

Il eut pour maître des novices, le bienheureux Onuphre de Seggiano, simple frère-lai, mais religieux d'une rare prudence et d'une haute sainteté (1), qui prit à cœur de l'exercer à toutes les vertus franciscaines et éprouva sa constance par les plus rudes humiliations. Christophe de Varèse et les autres biographes contemporains nous ont laissé, à ce sujet, quelques détails.

« Le frère Onuphre, nous disent-ils, avait coutume de lui adresser, tous les jours, de sévères réprimandes. Il lui imposait sans cesse des pénitences nouvelles. Tantôt c'étaient des disciplines, tantôt des jeûnes au pain et à l'eau. D'autres fois, il le condamnait à prendre ses repas à genoux, pendant que les Frères étaient assis à table. »

« Les novices lavaient, un jour, selon l'usage, les tuniques du couvent; ils étaient réunis autour d'une vaste chaudière, mais n'osaient commencer leur travail; car l'eau, où le linge trempait, était bouillante. Sur ces entrefaites, le frère Onuphre arriva. Sans rien dire aux autres novices, il fit les plus durs reproches à Jean de Capistran, le traitant de négligent, de paresseux et de dormeur. Puis il tira une tunique de l'eau bouillante et la lui jeta à la face. Le Saint, qui se sentit cruellement brûlé, se prosterna humblement à terre, devant son supérieur, et Dieu permit qu'il ne restât sur son visage aucune trace de brûlure (2).

Jean conserva toute sa vie la plus vive affection et la plus profonde reconnaissance pour ce maître austère

(1) Le bienheureux Onuphre de Seggiano fut favorisé du don de prophétie et du don des miracles. Il mourut à Cortone, en 1453; son nom, comme celui de Marc de Bergame, se trouve inscrit au *Ménologe* et au *Martyrologe* de l'Ordre.

(2) Christophe de Varèse, cap. 1.

qui l'avait fait marcher à si grands pas dans les voies de la perfection monastique. En 1451, au moment de partir pour l'Allemagne, il vint le visiter à Cortone, obtint sa tunique, s'en revêtit par vénération et ne la quitta plus jusqu'à sa mort. « Je rends grâce au Seigneur, répétait-il souvent, de m'avoir donné un tel guide : s'il n'eût usé envers moi de pareilles rigueurs, jamais je n'aurais pu acquérir l'humilité et la patience. »

Pendant son noviciat, le ministre général, Antoine de Pireto, de passage au couvent de Pérouse, l'entretint en particulier et ne put s'empêcher de dire : « Si ce jeune homme persévère, il sera un jour la gloire de notre Ordre et le miroir du peuple chrétien (1)! »

Paroles vraiment prophétiques, qui reçurent, dans la suite, un merveilleux accomplissement. Pendant quarante ans, en effet, on vit revivre en lui les vertus du Séraphin d'Assise.

Qui pourrait dire sa pauvreté? Le corps couvert d'une robe en lambeaux, la tête et les pieds nus, sans sandales, sans argent, il parcourait les villes et les campagnes en mendiant humblement son pain.

Il aimait tant la chasteté que, dans certaines circonstances, alors que l'esprit impur le harcelait de tentations, il saisissait une torche, l'allumait et la promenait toute embrasée sur sa chair.

Il infligeait à son corps des austérités inouïes et pratiquait des mortifications qui font frémir. Il couchait sur la terre nue; ne dormait que trois heures chaque nuit; prenait, tous les jours, de sanglantes disciplines; ses jeûnes n'étaient jamais interrompus. Il fallut l'ordre formel d'un pape, Eugène IV, pour le décider, vers la fin de sa vie, à suspendre, pendant quelques mois, cette abstinence perpétuelle. Lorsqu'il s'agissait de vaincre les répugnances et les révoltes de la nature, il n'est pas de moyens et de tourments qu'il n'inventât.

(1) Christophe de Varèse, cap II.

Empruntons deux traits à Christophe de Varèse ; quoiqu'ils puissent blesser la délicatesse moderne, ils montrent trop bien quel empire le Saint savait conquérir sur ses sens pour que nous ne les rapportions pas ici.

Il se trouva, un jour, à passer près des fourches patibulaires où l'on exécutait les scélérats. Un cadavre y était suspendu. En apercevant ce corps qui, déjà, tombait en pourriture, en sentant la puanteur affreuse qui s'en exhalait, le premier mouvement du Saint fut de hâter le pas et de se couvrir le visage; mais, bientôt, il eut honte de cette faiblesse; il se rappela que saint François embrassait les lépreux; il voulut remporter sur lui-même un éclatant triomphe. Alors, chose inouïe! il s'approcha de la potence, saisit une échelle qui y était appuyée, monta jusqu'au cadavre, le baisa et le tint longtemps serré entre ses bras... Dieu, touché de cet acte surhumain, y répondit par un prodige; il permit, qu'à la fin, l'odeur de cet amas de chair en putréfaction se changeât pour le Saint en un délicieux parfum (1).

Un autre jour, l'un des seigneurs de la cour pontificale (2), condamné à mort pour ses crimes, devait être écartelé. Jean de Capistran, qui était doué d'une grande sensibilité de cœur et éprouvait à l'aspect de la souffrance une horreur instinctive, saisit avec empressement cette occasion de se vaincre et de se dévouer jusqu'à l'héroïsme. Il accompagna donc le criminel, ne cessa de lui prodiguer les plus tendres consolations et voulut demeurer présent à son supplice. C'était une atroce torture. Le patient, couché sur le dos, était solidement fixé par des liens de fer au milieu d'un échafaud peu élevé, des cordes solides s'enlaçaient à ses jambes et à ses bras. Elles étaient attachées aux traits de quatre chevaux vigoureux et ces chevaux

(1) Christophe de Varèse, cap. v.
(2) Sous le règne de Martin V.

lancés dans des directions opposées, disloquaient cruellement et arrachaient les membres du supplicié. L'exécuteur les aidait en coupant les tendons et les muscles qui ne se déchiraient pas assez vite. Capistran eut la fermeté de contempler sans défaillance ce spectacle épouvantable. Bien plus, lorsque le malheureux fut mort et que son corps ne fut plus qu'un tronc informe, le Saint recueillit lui-même les lambeaux de chair et les membres épars, il ramassa de ses mains les entrailles qui gisaient dans la boue; puis il donna pieusement la sépulture à ces restes ensanglantés (1).

Son obéissance ne reculait ni devant la douleur, ni devant l'impossible. Lorsqu'il n'était encore que novice, le Père Maître lui ordonna de retirer un drap d'une chaudière bouillante, et le Saint, sur-le-champ, y plongea ses bras sans hésiter (2). Une autre fois, comme il souffrait de la fièvre, son supérieur lui apporta une tisane brûlante en lui prescrivant de l'avaler. Jean la but aussitôt et cette potion, loin de lui nuire, lui rendit la santé (3). A ceux qui, en lisant ces détails, seraient tentés de sourire, nous nous contenterons de rappeler que c'est l'obéissance absolue qui façonne les grands caractères, que sans elle il ne peut y avoir ni soldat, ni martyr. Si notre société moderne compte tant de pervers et de lâches, c'est qu'elle ne sait plus obéir.

Il était si humble que d'ordinaire, dans les couvents dont il était supérieur et alors même qu'il était nonce du Pape, il servait ses frères à genoux. On le voyait rechercher les plus vils offices, « balayer les cellules, laver les écuelles et se faire l'esclave de tous (4) ».

En 1446, Eugène IV, désirant lui donner un témoignage d'estime, lui offrit l'évêché d'Aquila. L'humble

(1) Christophe de Varèse, cap. V.
(2) Jérôme d'Udine, cap. III.
(3) Christophe de Varèse, cap. II.
(4) Christophe de Varèse, cap. II.

disciple de saint François répondit que cet honneur était ce qu'il redoutait le plus : il pria le Pape de ne point lui imposer une charge dont il se réputait indigne et de lui laisser la vie pauvre du cloître avec les labeurs du ministère évangélique (1).

Eugène IV, profondément touché de son humilité, condescendit à ses désirs et le congédia en le bénissant. Dès que le Saint fut parti, le Pape se tourna vers les prélats de sa cour et leur dit : « Si Jean de Capistran venait à mourir durant notre pontificat, nous n'hésiterions pas à l'inscrire aussitôt au catalogue des Saints. » Capistran refusa également l'évêché de Rieti (2).

Aux travaux de la vie active, il savait unir constamment la prière et la contemplation. Pour lui, la nature entière était un voile transparent derrière lequel se cachait le Seigneur, un instrument aux merveilleux accords dont toutes les notes exaltaient les perfections de l'essence divine, un radieux tableau où le Très-Haut avait semé, en se jouant, quelques reflets de sa puissance, de sa sagesse, de sa bonté. Pour lui, les créatures, même inanimées, étaient autant d'échelons mystiques par lesquels il s'élevait incessamment jusqu'au trône du Verbe incréé. Ni le tracas des affaires, ni le tumulte des foules, ni les fatigues des voyages, ni les intempéries des saisons ne l'empêchèrent jamais, nous disent ses historiens, de réciter son office avec une attention scrupuleuse et une ardente dévotion (3). Sa foi était si vive, qu'à l'autel il tombait en extase et que le souvenir de la Passion du Sauveur lui arrachait des torrents de larmes. Comme le patriarche des pauvres, il avait voué à la Vierge immaculée un insatiable amour; partout et sans cesse, il la saluait de la prière

(1) Nic. de Fara, cap. III,

(2) V. Rotelli : *Vita di san Giovanni da Capistr.*, p. 103.

(3) Christ. de Varèse, cap. XIII.

de l'*Angelus*, cette dévotion sortie du cœur embrasé de saint Bonaventure (1). Il fut l'ardent propagateur de la Couronne Franciscaine (2).

La Reine des Anges, en retour, le comblait des plus merveilleuses faveurs.

Comme il prêchait à Aquila, sur les grandeurs de Marie, une étoile flamboyante brilla tout à coup dans les airs et vint se reposer sur son front. Le lendemain, il s'était mis en route pour Rome avec ses compagnons, quand l'étoile apparut, de nouveau, pour lui montrer le chemin (3).

Les prodiges et les miracles naissaient, au reste, sous ses pas ; il répandait magnifiquement autour de lui la guérison, la consolation, la lumière. Sous ce rapport, peu de saints peuvent lui être comparés. La liste des faits merveilleux dont ses biographes nous ont conservé les détails formerait, à elle seule, un volume.

C'est ainsi que Nicolas de Fara, écrivant aux religieux de Toscane, affirme « qu'à Villack, Capistran opéra trente miracles en deux jours ; à Civita-Nuova, soixante-quatre en huit jours ; à Vienne, deux cents en vingt-huit jours ! ! ! En moins de deux mois, en Allemagne, il en avait opéré trois cent vingt (4). Ces miracles avaient lieu au grand jour, sur les places publiques, en présence de foules énormes. Les contemporains les rapportent sous la foi du serment, et, après les avoir constatés de leurs yeux, ils ont soin de désigner exactement les villes et les bourgades qui en ont été le théâ-

(1) Petr. Galesin : *Vita Bonav.*

(2) V. Marc de Lisbonne : *Chroniques* ; — Pelbart de Temeswar : *Stellarium coronæ glorios. Virginis* (édit. de Venise, 1586, lib. II, part. 1, art. 2) ; — *Les sept fleurons de la couronne franciscaine*, par le P. Apollinaire, Obs.

(3) Le même prodige avait eu lieu, en faveur de saint Bernardin, à Aquila, le 8 septembre 1436. (Voir la *Vie de saint Bernardin*, par le P. Amédée de Venise, vol. II, p. 183 ; Monza, 1873.)

(4) Nicolas de Fara (Bolland., t. X d'octobre, p. 331). — Christophe de Varèse.

tre, les noms et les parents de ceux qui en ont été l'objet. Il faudrait, pour douter de leur véracité, renoncer à toutes les règles de la saine critique.

Les anges le servaient; plus d'une fois, lorsque, éloigné de toute habitation, il ne pouvait trouver de nourriture, ils lui apportèrent des pains. Les démons tremblaient à son approche; on les voyait quitter les corps des possédés sous des formes sensibles et confesser sa sainteté. Il savait, au surplus, déjouer toutes leurs ruses. Une nuit qu'il priait pour les pécheurs, Satan, lui apparaissant, voulut le détourner de ses pratiques de mortification. Mais Capistran, pour toute réponse, s'arma d'une discipline et se flagella cruellement; le démon confondu prit la fuite.

Les animaux écoutaient sa voix. A Lanciano, au royaume de Naples, des hirondelles, par leurs cris perçants, l'empêchaient de se faire entendre. Le Saint leur commanda de se taire, et ces oiseaux demeurèrent attentifs à son sermon. A Tivoli, il imposa de même silence à des cigales; il délivra plusieurs bourgades d'animaux malfaisants qui les infestaient.

Les éléments se montraient dociles à sa parole. En voici des exemples curieux.

Capistran, avec plusieurs Franciscains, se trouvant de passage dans l'île de Chypre (vers 1439), reçut l'hospitalité chez un riche marchand. D'autres négociants manifestèrent le désir de dîner avec lui, et l'un des Frères-Mineurs qui l'accompagnaient se chargea de préparer le repas. Le pauvre moine était peu expert dans l'art de la cuisine. Comme autrefois Junipère (1), il fit cuire toutes les viandes et tous les légumes pêle-mêle dans une même marmite; la vue seule des plats qu'il servit excitait le dégoût. Jean de Capistran, affligé de cette maladresse, voulut tout à la fois, punir la présomption du Frère et montrer aux invités la puis-

(1) Fioretti : *Vie de Fr. Junipère*, ch. x.

sance de l'obéissance religieuse. Il appela donc le malencontreux cuisinier et lui commanda d'apporter, dans ses mains, des charbons ardents. Le Frère, sans hésiter, se rendit au foyer, remplit ses mains de braises embrasées, vint s'agenouiller aux pieds de son supérieur et y demeura longtemps prosterné. Lorsqu'il eut accompli cette étrange pénitence, tous les assistants purent se convaincre qu'il ne portait aucune trace de brûlures. Par un second prodige, le Saint ayant béni le repas, ces mets, si peu appétissants tout d'abord, ne laissèrent plus rien à désirer; les convives stupéfaits se demandaient, en les mangeant, si ce n'était point là un festin envoyé du Ciel (1).

Pendant qu'il parcourait la Lombardie, un batelier refusa de lui faire franchir le Pô. Les débris d'une vieille barque gisaient, près de là, à demi enfoncés dans le sable du rivage; Capistran les en retira, monta hardiment sur ces planches pourries et ordonna à ses compagnons de l'imiter avec confiance. A l'instant, ils furent ainsi transportés jusqu'à l'autre rive (2). Une autre fois, alors qu'il se trouvait sur les bords du Siliano, près Trévise, les eaux, comme autrefois celles du Jourdain devant le peuple de Dieu, se divisèrent devant lui et ne se rejoignirent qu'après son passage (3).

Un jour, qu'environné d'une foule immense, il prêchait dans une plaine, à Morbégno, en Lombardie, le ciel se couvrit de nuages, et un orage éclata. Le peuple, cependant, avide de l'entendre, demeurait suspendu à ses lèvres et ne s'enfuyait pas. Touché de ce spectacle, le Saint fit une courte prière: bientôt la pluie commença à tomber par torrents; mais elle épargna miraculeusement tous ceux qui se pressaient au-

(1) Morelli : *Vie de Thomas de Florence.*
(2) Christophe de Varèse, cap. IV.
(3) Christophe de Varèse, *ibid.*

tour de lui. L'espace qu'ils occupaient ne reçut pas une goutte d'eau, tandis que, tout à l'entour, et à quelques pas de distance, le sol était inondé. Les fidèles furent si enthousiasmés par ce prodige, qu'ils se saisirent du manteau de Capistran et le conservèrent comme une relique. A Peterwardein, en Hongrie, dans des circonstances analogues, il détourna une tempête qui menaçait ses auditeurs (1).

Ce n'est pas impunément qu'on insultait à ses vertus.

Pendant son séjour à Breslau, des hérétiques voulurent le confondre. Ils placèrent dans un cercueil un jeune homme vivant; puis, feignant d'être catholiques, ils allèrent prier le thaumaturge de vouloir bien rendre la vie à ce prétendu mort. Instruit divinement de leur ruse, l'homme de Dieu leur répondit, avec un accent terrible: « Que son partage soit à jamais avec les morts. » Les hérétiques, le raillant, ameutèrent la foule et annoncèrent que l'un des leurs, plus puissant et plus saint que le moine, allait ressusciter ce cadavre. L'imposteur désigné s'approcha du cercueil; mais ce fut vainement qu'il appela son complice. Celui-ci avait réellement cessé de vivre : la vengeance divine l'avait frappé (2).

Son empire sur les créatures s'étendait par-delà le tombeau. Pendant qu'il prêchait à Vienne, en Autriche, une jeune fille, nommée Catherine, qui habitait avec ses parents, à deux milles de Lach (3), disparut tout à coup. Depuis deux jours on la cherchait inutilement, lorsqu'on la découvrit enfin noyée au fond d'un puits. Le bruit des prodiges opérés par Capistran avait pénétré jusque dans les moindres bourgades; aussi, pleins

(1) Christophe de Varèse, cap. 11. — Wadd., t. XII, p. 409.

(2) V. Wadding : *Annal.*, t. XII.

(3) *Lach*, bourgade des états Autrichiens, du coté de la Moravie (Bolland., t. X d'octobre; annot. à Nic. de Fara). Le père de la jeune fille, d'après Nicolas de Fara, s'appelait Pierre, la mère se nommait Claire.

de cette foi robuste qui brave tous les obstacles, le père et la mère n'hésitèrent pas à espérer et à solliciter un miracle. Emportant avec eux le corps de la morte, ils partirent aussitôt pour Vienne. Ils y arrivèrent le quatrième jour après le trépas. Se prosternant aux pieds du Saint, ils lui présentèrent le cadavre : dès que Capistran l'eut touché, l'enfant revint à la vie (1). « Lors de notre départ pour la Moravie, ajoute Nicolas de Fara, nous avons traversé la bougarde de Lach; nous avons vu la jeune fille ressuscitée et sa mère; nous avons conversé avec elles. »

Chose plus admirable encore ! les Bienheureux, au sein même de la gloire, exécutaient ses ordres et lui étaient aveuglément soumis. Citons, à ce propos, deux faits des plus solidement constatés.

Il s'occupait avec ardeur de la canonisation de saint Bernardin de Sienne. Or, à l'heure même où la Cour de Rome consentait à reprendre l'examen de cette cause, les miracles cessaient tout à coup au tombeau de Bernardin. Les ennemis des Frères-Mineurs en prenaient occasion pour mettre en doute la sainteté de l'apôtre de l'Italie et s'opposer à sa glorification. Capistran se rend alors à l'endroit où reposait le corps de son illustre ami : « Pendant votre vie mortelle, lui dit-il, vous « m'avez obéi, je demande aujourd'hui une nouvelle « preuve de votre soumission et je vous ordonne de faire « de nombreux miracles. » Il avait parlé avec la foi qui transporte les montagnes : dès le lendemain, les malades se pressaient en foule au tombeau du Saint et tous s'en retournaient guéris (2).

Sur ces entrefaites, le B. Thomas de Florence était mort à Rieti. Des guérisons s'opéraient aussi par son intercession et en telle abondance que l'on parlait déjà

(1) Nic. de Fara, cap. v. — Christ. de Varèse.

(2) Amédée de Venise : *Vie de saint Bernardin*, t. II, p. 193. — Christ. de Varèse, cap. vi.

de le canoniser avant Bernardin. Mais Capistran part pour Rieti; il commande au frère Thomas de ne plus faire de prodiges. Thomas, en fils obéissant, se montre désormais insensible aux supplications des fidèles. Ce n'est que quelques années plus tard que, sur un nouvel ordre de Jean, il recommence à exaucer les prières qu'on lui adresse (1).

Son regard prophétique perçait les voiles de l'avenir.

En 1431, mourait Martin V, après un règne consacré à guérir les maux qu'un long schisme avait produits dans l'Eglise. Notre Saint, alors à Rome, l'avait assisté dans sa dernière maladie et un signe du ciel lui avait révélé la mort prochaine du Pontife. Environ un mois après, Eugène IV fut élu par le suffrage unanime des cardinaux. Jean de Capistran, auquel il était lié d'une étroite amitié, lui avait prédit, depuis quelque temps, le Souverain Pontificat. Etant venu un jour le visiter, alors qu'il était cardinal, au lieu de prendre congé de lui en lui baisant la main, selon l'usage, il se prosterna à ses pieds. Le cardinal désira savoir le motif de cette marque extraordinaire de respect; le Saint lui répondit « qu'il le vénérait pour la dernière fois comme archevêque de Sienne, parce que bientôt il serait pape (2). »

Au mois de mars 1447, Eugène IV descendait à son tour dans la tombe. Le Saint, qui prêchait le carême à Aquila, apprit, par révélation, la mort du Pontife. Il avait pour compagnon un religieux allemand, nommé Nicolas; ils récitaient ensemble l'office divin, et avaient l'habitude d'y ajouter, en finissant, une oraison pour le Vicaire de Jésus-Christ. Son compagnon, ignorant la mort d'Eugène, dit, en récitant cette oraison : *Famulum tuum Eugenium*. Le Saint l'avertit de dire : *Famulum tuum Nicolaum*. — « Mais, s'écria le frère Nicolas, je ne serai jamais pape ! » Dès que l'office fut terminé,

(1) Amédée de Venise : *Vie de saint Bernardin*, t. II, p. 193. — Christophe de Varèse, cap. VI.
(2) Christ. de Varèse, cap. VI.

Capistran dit à son naïf compagnon, par manière de plaisanterie: « Si jamais je suis pape, je vous ferai cardinal. » Puis il lui apprit qu'Eugène était mort et que son successeur porterait le nom de Nicolas V (1).

Nicolas V, nommé dans le siècle Thomas de Sarzano, avait entendu, lui-même, Capistran lui prédire ses hautes destinées. Promu à l'archevêché de Bologne, en récompense des services qu'il avait rendus à l'Eglise, en Allemagne, sa modestie lui faisait regarder cette récompense comme bien supérieure à ses mérites. Saint Jean de Capistran vint le féliciter en ces termes : « Vous voilà archevêque, mais vous n'en resterez pas « là; vous courez au cardinalat et vous marchez, d'un « pas non moins rapide, vers la tiare. » Thomas de Sarzano rougit et pria le Saint de s'abstenir d'un langage évidemment frivole. « Votre foi, lui dit Capistran, est « en rapport avec votre nom. Vous êtes Thomas mainte- « nant; mais bientôt vous quitterez ce nom et avec lui « votre incrédulité. » Lorsque, deux années après, l'archevêque de Bologne fut monté sur le siége de saint Pierre, Capistran lui écrivit pour lui offrir ses hommages et lui rappeler sa prédiction: « Vous voyez aujour- « d'hui, très Saint Père, que vous avez été Thomas, « lorque vous avez refusé de me croire (2). »

Telles étaient, dans saint Jean de Capistran, les vertus et la sainteté; elles dominent et expliquent toute sa vie. Elles livrent le secret de sa prodigieuse influence et des œuvres immortelles qu'il lui fut donné d'accomplir. Car, ne l'oublions pas, s'il exerça sur son siècle un ascendant sans pareil, s'il régna par l'éloquence et le courage, s'il décida du sort des peuples et des couronnes, s'il tint, à certains jours, entre ses mains, les destinées de la civilisation et de l'Europe, c'est qu'avant de saisir le glaive de la vérité, il sut im-

(2) Christophe de Varèse, cap. IV.
(1) *Ibid.*

moler, dans son cœur, les aspirations de la nature déchue; c'est qu'il retraça, dans son âme, cet idéal de sacrifice et d'amour dont le Christ est le type éternel. « Les Saints, on l'a dit justement, portent le monde, » et l'étendue de leur action est en raison directe de leur abaissement volontaire et de leur humilité.



CHAPITRE II

LE RÉFORMATEUR FRANCISCAIN

Le rôle providentiel de saint François avait été de ramener dans l'Église le règne de la pauvreté évangélique, avec toutes ses divines abjections et ses saintes ignominies. « Que les Frères, dit-il dans sa Règle, n'aient rien en propre, ne possèdent rien en commun, ni maison, ni terrain, ni quoi que ce soit ; mais que, se considérant comme des voyageurs et des étrangers ici-bas, ils aillent avec confiance demander l'aumône (1). » Il fonda, de la sorte, ce que jamais le monde n'avait encore contemplé : une famille innombrable de moines et d'apôtres n'ayant d'autre appui que la Providence, d'autres revenus que le pain de la pitié publique, d'autres richesses que le dénûment absolu. Nul Ordre, jusque-là, n'avait embrassé ce renoncement sans limite, nul autre que celui des Frères-Mineurs n'y est demeuré fidèle.

Mais si des milliers de disciples se rangèrent aussitôt sous l'étendard du patriarche d'Assise et restèrent toujours inviolablement attachés à ses lois, tous les cœurs ne furent pas assez magnanimes pour se maintenir constamment dans ces hautes régions du sacrifice. Du vivant même de saint François, on vit se manifester, chez quelques-uns de ses enfants, des tendances contraires à ce « radicalisme de la pauvreté ».

(1) *Regula Fratrum Minorum*, cap. VI.

Élie surtout, dans son orgueilleuse prudence, s'efforça d'en tempérer les rigueurs; il laissa après lui des partisans et des imitateurs qui ne craignirent pas de déclarer inaccessibles aux forces humaines les préceptes qu'ils avaient fait vœu d'accomplir. En vain saint Antoine de Padoue, Adam de Marisco, Césaire de Spire, Jean de Parme et saint Bonaventure s'opposèrent-ils énergiquement à ces entreprises coupables et travaillèrent-ils à conserver intact l'héritage de leur fondateur ; au XIVe siècle, durant les guerres qui ensanglantèrent l'Europe, et à la faveur du grand schisme d'Occident, des abus contre la pauvreté en commun s'introduisirent dans plusieurs provinces. Jamais Dieu ne permit néanmoins que le relâchement envahît l'Ordre entier (1). L'histoire atteste que jamais les Chapitres généraux n'acceptèrent de mitigations ni de dispenses, et que, dès que, sur un point, dès que, dans une contrée, la pratique littérale de la Règle s'affaiblissait, les religieux fidèles réclamaient et se groupaient; des réformes partielles avaient lieu. Celle de l'Observance, entre toutes, apparut, on le sait, comme une régénération merveilleuse de la famille Franciscaine. Elle commença à s'opérer en Italie dès 1334, en France en 1388, en Espagne vers 1397. Elle ne fut point, à proprement parler, une branche formée dans l'Ordre, un rejeton sorti de la tige de l'arbre séraphique; elle fut l'ancienne tige elle-même, puisant dans une sève nouvelle un épanouissement imprévu et une impérissable jeunesse.

(1) Ce mot de *relâchement* ne saurait s'entendre ici de l'oubli des devoirs essentiels de la vie religieuse ni de l'introduction des vices du siècle dans les cloîtres Franciscains, mais seulement de l'affaiblissement de la pauvreté en commun. De l'aveu d'Alvare Pélage (*De planct. eccles.*, t. II, c. 61), qui s'élève avec acharnement contre les abus de ses frères, l'Ordre de saint François, malgré ses relâchements partiels, pratiquait encore plus que tout autre la pauvreté et la pureté de la vie évangélique.

Or — et c'est sur ce point qu'il nous faut particulièrement insister — saint Jean de Capistran eut, dans cette œuvre immense, un rôle prépondérant. S'il n'en fut pas le promoteur immédiat, il en fut cependant, avec saint Bernardin de Sienne, le principal soutien, le propagateur infatigable, la lumière et le guide. L'Observance lui fut redevable de cet accroissement inouï et soudain qui l'étendit bientôt jusqu'aux extrémités de la terre et lui fit enfanter plus de peuples à la foi catholique que Luther ne devait en séduire.

Au moment où Jean de Capistran entrait dans l'Ordre séraphique, les zélateurs de la Règle avaient vu le Concile de Constance approuver et sanctionner leurs efforts. Un décret, confirmé plus tard par Martin V, leur accordait des supérieurs pris dans leur sein et un gouvernement distinct, sous la dépendance du général. Ces dispositions maintenaient efficacement la ferveur parmi eux, sans rompre l'unité substantielle de l'Ordre (1).

(1) Certains auteurs n'ont vu, dans ces luttes incessantes entre les fidèles observateurs de la Règle et les partisans du relâchement, qu'un effet « *des petites passions humaines.* » S'ils eussent envisagé la mission de saint François ici-bas, s'ils eussent pris la peine d'étudier la constitution de son Ordre, ils se fussent convaincus bien vite que ce qui était alors en jeu, c'était le fondement et le but même de l'œuvre du séraphique Patriarche. — La Règle Franciscaine consiste à observer les conseils et le dénûment évangéliques dans toute leur étendue (ch. I, ch. VI) : tel est son caractère distinctif et essentiel. Pour les Frères-Mineurs, manquer à la pauvreté absolue, c'était, dès lors, violer les vœux de leur profession solennelle et fouler aux pieds les préceptes formels de leur fondateur. D'un côté se trouvaient ceux qui, sous de futiles prétextes, cherchaient à faire dévier l'Ordre de sa voie providentielle ; de l'autre, ceux qui aimaient mieux tout souffrir que d'être infidèles à leur vocation. Ces luttes de l'Ordre séraphique contre le relâchement intérieur, ces triomphes successifs de l'Observance sont peut-être ce qu'il y a de plus beau dans l'histoire des Frères-Mineurs. Là surtout apparaît la vitalité de l'œuvre de François d'Assise; là, surtout, se vérifient les promesses de Dieu à son égard. Faute de l'avoir compris, ces écrivains, d'ailleurs recom-

Toutefois, comme tous ceux qui portent ici-bas l'empreinte de l'Évangile et de la Croix, ils ne pouvaient échapper à la double épreuve de la persécution et de la calomnie. En 1429, en Italie, ils étaient accusés d'hérésie auprès du Pape, et bon nombre d'entre eux étaient emprisonnés. Saint Jean de Capistran, que ses vertus et sa science rendaient déjà l'un des oracles de l'Observance, prit en main la défense de ses Frères opprimés. Son plaidoyer fut si éloquent et si persuasif que les cardinaux, chargés de juger l'affaire, reconnurent bientôt et proclamèrent l'innocence des accusés (1).

Mais cela ne suffisait pas au zèle de notre Saint; il avait conçu le dessein de ramener, à l'austérité primitive de la Règle, tous ceux qui, sous un prétexte quelconque, s'en étaient écartés et que l'on distinguait sous le nom de *Conventuels*. Pour supprimer les mitigations acceptées par ces derniers et opérer entre eux et le reste de l'Ordre une fusion complète, il persuada à Martin V de réunir un Chapitre général auquel Conventuels et Observants seraient convoqués et où l'on traiterait les deux questions de l'union et de la réforme.

Ce Chapitre se tint à Assise, en 1430. Jean de Capistran fut l'âme de l'assemblée. Sur ses instances, le général Antoine de Massa, qui s'était montré trop faible dans la répression des abus, fut déposé et remplacé par Guillaume de Casal. Le pape chargea le Saint de rédiger des statuts qui prescrivaient à tous l'exacte pratique de la Règle et qui portent, dans l'histoire, le nom de « Statuts Martiniens. » Tous les membres du Chapitre les approuvèrent, et les Conventuels eux-

mandables, ont traité avec la même pitié dédaigneuse les défenseurs et les adversaires de la sainte pauvreté. Pour juger de pareilles questions, l'imagination ne suffit pas, il faut savoir s'inspirer de l'esprit Franciscain, c'est-à-dire de l'esprit évangélique.

(1) Nic. de Fara, c. II. — Wadding, *Ann. min.*, t. X.

mêmes s'engagèrent par serment à s'y soumettre. Ce jour fut vraiment un jour de triomphe pour Capistran et pour toute la famille Franciscaine.

Mais cette union ne devait pas être de longue durée. Bientôt les Conventuels trouvèrent écrasant le joug qu'ils s'étaient imposé; ils sollicitèrent des dispenses. Les Observants, d'autre part, qui avaient, plus que jamais, à cœur d'observer leur Règle à la lettre, sentirent de nouveau le besoin de se grouper sous la direction de leurs vicaires généraux. Ce ne fut pas sans une douleur profonde que Jean de Capistran vit s'évanouir ainsi le résultat de ses efforts; mais il comprit que la fusion des Conventuels avec les Observants n'amènerait pas la réforme des premiers et n'aurait d'autre effet que d'entraver chez les seconds la rigueur des observances. Il jugea que le meilleur moyen de régénérer l'Ordre entier, c'était, en les séparant des Conventuels, de favoriser la diffusion des vrais observateurs de la Règle. Eugène IV se rendit à cet avis et rétablit les choses dans l'état où elles se trouvaient avant le Chapitre d'Assise. L'Observance alla dès lors grandissant, tandis que la fraction de ceux qui usaient de dispenses diminuait de jour en jour.

En 1443, alors que saint Jean de Capistran était vicaire général, le pape Eugène IV fit sortir les Conventuels du couvent de l'Ara-Cœli, à Rome, pour y établir, à leur place, les Frères-Mineurs de l'Observance (1). Ce fut là une éclatante et légitime glorification des zélateurs de la pauvreté absolue. Depuis saint Bonaventure, le successeur de saint François résidait à l'Ara-Cœli (2), remplaçant ainsi sur le Capitole

(1) Wadding : *Annal,*, t. XI, p. 478.

(2) Ce couvent, qui appartenait autrefois aux Bénédictins, fut donné à l'Ordre de saint François par le Pape Innocent IV, le VIe jour des Kalendes de juillet 1250. (Voir l'Ara-Cœli : *Souvenirs historiques*, par J. Vetter, rédacteur au *Journal de Rome*, Rome, 1886, pag. 42-43.)

les triomphateurs de Rome païenne : il convenait que ce lieu, si plein de souvenirs, fût le patrimoine exclusif des parfaits disciples du mendiant d'Assise. Ce fut, en même temps, comme le prélude de l'acte à jamais mémorable par lequel Léon X, en retranchant plus tard de l'Ordre ceux qui usaient de dispenses et en formant une congrégation à part, conféra au général des Observants *seul* le titre de *Ministre Général de tout l'Ordre des Frères-Mineurs, successeur de saint François*, et l'usage du sceau traditionnel de la famille séraphique (1).

De même que l'Ara-Cœli, les monuments les plus illustres dans l'histoire du patriarche des pauvres, la Portioncule, l'Alverne, saint Damien, les monastères de Grecchio et de Monte-Colombe, etc., sont demeurés l'héritage des Observants. A eux aussi est restée confiée la garde du saint Sépulcre, des sanctuaires de Bethléem et de Nazareth, des autres Lieux-Saints de Palestine.

Saint Jean de Capistran contribua largement, pour sa part, à augmenter la gloire et l'importance de l'Ara-Cœli. Il y habita fréquemment, ainsi que saint Bernardin de Sienne; il y appela les religieux de toutes les nations les plus distingués par leurs vertus et par leur science. Il y institua deux commissaires ou procureurs chargés de traiter, auprès du Saint-Siége, les affaires des deux familles de l'Ordre (2).

De 1430 à 1438, le Saint gouverna l'Observance en qualité de commissaire apostolique; de 1442 à 1452, il fut successivement visiteur des « provinces ultramon-

(1) Bulles de Léon X, Clément VII, Paul III, Sixte V, Clément VIII, Urbain VIII, Benoit XIII, etc.

(2) Les provinces étaient réparties en deux groupes ou familles. Les provinces *cismontaines*, situées à l'est des Alpes, comprenaient l'Italie, l'Autriche, etc., les provinces *ultramontaines*, sises par rapport à Rome *au delà des monts*, renfermaient la France, l'Espagne, l'Angleterre, etc.

taines (1) », commissaire de tout l'Ordre et deux fois vicaire général de la famille « Cismontaine ». Dans ces diverses charges, il déploya une infatigable activité et une constance invincible. Il visita successivement la plus grande partie de l'Europe, extirpant les abus, déposant les supérieurs incapables, contraignant par ses prières et son éloquence, parfois par son inflexible fermeté et ses foudroyants anathèmes, les religieux à embrasser et à défendre la pauvreté séraphique. « A sa parole, nous dit un contemporain, les couvents de l'Observance semblaient sortir de terre, tandis que les monastères mitigés semblaient s'écrouler et disparaître (2). » « Il n'était pas rare, ajoute l'un de ses compagnons, que, dans les villes où il passait, trente ou quarante jeunes gens à la fois, reçussent l'habit de ses mains. A Lipse, il en admit cent vingt, à Cracovie cent trente et à Vienne plus de deux cents. La plupart de ces convertis brillèrent, après leur mort, de l'éclat des miracles (3). » Il établit de nouvelles provinces en Italie, en France, en Espagne, en Saxe, en Hongrie et dans plusieurs autres contrées.

A trois reprises, il visita la France. Il se trouvait en Bourgogne vers 1440 (4), auprès de Philippe le Bon. En 1442, il y déposa le ministre provincial des Conventuels (5). En 1446, il remplit une mission auprès de Charles VII (6). Lui-même, dans une lettre aux Hussites de Bohême, cite la France comme ayant été le théâtre de ses travaux (7). Au moment où il arrivait dans notre pays, les Frères-Mineurs venaient d'y soutenir une

(1) Voir la note précédente.
(2) Æneas Sylvius, Lett. au card. de Fermo, *Ap. Bolland.*, t. X, octobre.
(3) Christ. de Varèse, c. v. — Nicolas de Fara, c. IV et *passim*.
(4) *Auréole Séraph.*, t. IV, p. 115.
(5) Christ. de Varèse, c. VII. — *Nécrol. des Franc. d'Auxerre* (biblioth. d'Auxerre).
(6) *Auréole Séraph.*, ib., p. 140.
(7) *Ap. Bolland.*, t. X, octobre.

lutte héroïque contre l'étranger. Ils s'étaient faits les champions de l'indépendance nationale; ils avaient préparé et aidé la mission de Jeanne d'Arc (m. 1431). Ils avaient été ses conseillers, ses amis et ses protecteurs (1). Leurs cloîtres étaient tout retentissants encore du bruit de ses combats. L'âme du Saint tressaillit, à coup sûr, au récit des exploits et du martyre de la vierge de Domremy. Il ne demeura pas étranger, sans nul doute, au généreux mouvement d'indignation que suscitait dans l'Ordre le supplice de la Pucelle et qui se traduisit bientôt par ces éloquentes apologies dont le Frère-Mineur Elie de Bourdeille (m. 1484) nous a laissé un monument écrit (2). Quoi qu'il en soit, son séjour sur notre sol fut particulièrement fécond; car, moins d'un siècle après, toutes les provinces de France et d'Espagne étaient passées à l'Observance régulière.

Dans ses fondations et ses réformes, le Saint tenait, par-dessus tout, à deux choses : faire triompher, dans

(1) Voir Siméon Luce : *Jeanne d'Arc et les Ord. mend.* (*Rev. des Deux-Mondes* mai 1881). — *Les Francisc. et Jeanne d'Arc.* (*Revue Francisc.*, novembre 1882).

(2) *Apologie de Jeanne d'Arc*, par Élie de Bourdeille, Manusc. de la biblioth. nation. — Voir *Revue francisc.* (oct. 1876). Partisans de l'indépendance Française, les Frères-Mineurs ne se bornèrent pas à d'inactives aspirations; ils mirent au service de la cause nationale leur popularité et leur parole; ils prêchèrent hardiment la guerre contre l'étranger. On peut juger du succès de leurs prédications patriotiques par ce que les contemporains nous rapportent du moine Richard, l'un de ces missionnaires Franciscains. Nous le trouvons, en 1428, dans les diocèses de Troyes et de Châlon, en 1429, à Paris, entraînant les populations à sa suite et les excitant à la revanche (*Mémoires* de Th. Basin, t. IV, p. 104). Plus tard, les Franciscains faisaient ouvrir au roi de France les portes des villes qu'il assiégeait. D'autres se mêlaient encore plus directement à la lutte. A la tête des hommes d'armes qui défendaient Compiègne, en 1430, se trouvait un Frère-Mineur devenu la terreur des Anglais. (G. Chastellain, écrivain Bourguignon contemporain. — Œuvres de Chastellain publiées à Bruxelles, 1863, in 8°, t. II, p. 53.)

Jeanne d'Arc, d'autre part, fut en relations intimes avec les fils

toute son intégrité, la pauvreté Franciscaine et conserver dans l'Ordre cet esprit d'humilité et d'abnégation qui est aussi demeuré son caractère distinctif et son glorieux apanage. Il voulait que ses religieux n'oubliassent jamais leur condition de « mendiants » ; qu'ils fussent insensibles aux louanges humaines, et saintement avides de mépris et d'outrages. Plus d'une fois des faits frappants prouvèrent qu'on ne résistait pas sans danger à ses exhortations sur ce point.

En 1445, un religieux de haute renommée vint à Rome : Justin de Hongrie était son nom; après avoir renoncé aux séductions d'un riche patrimoine et aux faveurs de son souverain, il avait revêtu la bure de saint François. Dieu, qui ne se laisse pas vaincre en générosité, avait récompensé, par des grâces extraordinaires, le détachement de son serviteur; il l'avait élevé aux ravissements d'une oraison sublime. Arrivé à Rome, il fut logé au couvent d'Ara-Cœli, où se trouvait, en ce moment, Jean de Capistran. Au réfectoire, on lisait la *Vie des Saints;* or, un jour, cette lecture ravit frère Justin hors de lui-même; il devint immo-

de saint François. — Neufchâteau, près de Domremy, possédait un couvent de Frères-Mineurs (Voir Wadding, *Annal.*, an. 1506, et les *Statistiques* des provinces). Dans sa jeunesse, alors que ses *voix* la pressaient de marcher au secours de la France, Jeanne se confessa plusieurs fois à ces religieux (*Pièces du procès de la Pucelle,* publiées par Vallet de Viriville). Lorsque Charles VII la fit comparaître, à Poitiers, devant une assemblée de docteurs, ce furent les Frères-Mineurs qui allèrent recueillir en Lorraine des témoignages en sa faveur et qui, par leurs démarches, triomphèrent des dernières préventions dont elle était l'objet (*Pièces du Procès,* déposition de Guill. de Ricarville). Lorsqu'elle eut commencé la guerre, des Frères-Mineurs haranguaient le peuple, dans les villes où elle passait, et proclamaient que Dieu l'avait choisie pour expulser les Anglais. Enfin, il est vraisemblable qu'elle eut une entrevue avec sainte Colette, en novembre 1429. Consulter: Siméon Luce : *Jeanne d'Arc et les Ord. mend.* (*Revue des Deux-Mondes,* mai 1881); *Les Francisc. et Jeanne d'Arc* (*Revue franciscaine,* novembre 1882, et *Univers,* 29 et 30 août 1883).

bile et comme privé de vie; puis, s'élevant dans les airs, il alla se placer devant une image de Marie suspendue à la muraille et s'y tint longtemps, les jambes pliées comme un homme à genoux. Après le repas, les religieux se rendirent au chœur ainsi que de coutume; Jean de Capistran resta seul au réfectoire dont il ferma les portes et attendit la fin de l'extase; il exhorta alors le Frère à ne pas tirer vanité de ces faveurs merveilleuses, mais à s'anéantir au contraire de plus en plus dans la pensée de son néant.

Instruit de ce prodige, le pape Eugène IV voulut voir le religieux hongrois. Quand Justin se prosterna pour lui baiser les pieds, le pieux Pontife le releva avec empressement et lui donna les plus grandes marques d'estime et de paternelle affection. Cette bonté du Vicaire de Jésus-Christ fut pour le pauvre religieux comme un coup de foudre; des pensées de vaine complaisance et d'orgueil traversèrent son âme, s'y fixèrent et y produisirent aussitôt un désordre lamentable. En rentrant au couvent, il trouva sur son passage Jean de Capistran, à qui Dieu avait tout révélé. Le Saint, poussant un profond soupir à la vue de Justin : « Ah! « mon pauvre frère, lui dit-il, quelques faibles honneurs « ont donc suffi pour vous tourner la tête? Quel mons- « trueux changement s'est opéré en vous! Vous êtes « sorti un ange de cette demeure et vous y revenez un « démon! Ah! rentrez en vous-même; humiliez-vous « sous la main puissante de Dieu qui donne sa grâce « aux humbles et résiste aux superbes. » Ces paroles, hélas! n'émurent pas le moine profondément épris d'estime pour lui-même. L'orgueil ne tarda pas à le rendre insupportable à ses frères; s'étant enfui du cloître, il mourut misérablement (1). Ainsi la sagesse de

(1) — Marian. de Flor: *Chron.*, cap. XIX. — Marc. de Lisb: *Chron.*, 3e part., lib. II, cap. XXIV. — Wadding : *Annal.* (an. 1145).

notre Saint se trouva confirmée; ainsi se vérifia, une fois de plus, cette promesse faite jadis par Dieu à saint François : » Quiconque portera jusqu'à la fin ton habit, « mourra saintement... Mais quiconque vivra en état « de péché ne pourra demeurer longtemps dans ton « Ordre: s'il ne se convertit, il en sortira prompte- « ment (1) ».

L'Ordre de Saint-François n'a pas brillé seulement dans l'Eglise de l'éclat de la sainteté; la science, elle aussi, l'a rehaussé de ses splendeurs. Sans autre subvention que le pain de l'aumôme, des moines mendiants, auxquels l'ignorance moderne prodigue ses plus outrageants mépris, ont plus contribué au développement de la pensée que tant d'Académies richement dotées par la munificence des rois. Dans la théologie, avec Alexandre de Halès (2), Jean de la

(1) Wadding, an. 1213 et 1224. — Barth. de Pise, *lib. conform.*

(2) Le Franciscain Alexandre de Halès fut, en son temps, le restaurateur de l'aristotélisme épuré par la foi, l'initiateur de la forme syllogistique dans le domaine de la théologie, le précurseur et le préparateur de saint Thomas (*Histoire générale de l'Église*, par M. l'abbé Darras, continuée par M. l'abbé Bareille, t. XXIV, ch. VIII).

« Alexandre de Halès fut le véritable auteur de cette forme (scolastique) qui se trouve dans Albert-le-Grand, dans saint Thomas, etc. Il résout les questions avec une admirable précision de termes et de conception, de sorte que, bien plus qu'Albert-le-Grand, il peut être regardé comme le véritable maître de saint Thomas. » (*Augusto Conti Storia della filosofia*, vol. II, Firenze, 1864.)

« Ce qui distingue principalement et forme comme le caractère spécial des écrits d'Alexandre de Halès, c'est d'abord l'application générale et continuelle de la méthode syllogistique aux matières théologiques... Alexandre de Halès connut presque tous les écrits d'Aristote, tandis que ses devanciers ne connaissaient que l'*Organon*. Il se servit des écrits du philosophe pour expliquer les matières théologico-philosophiques. Il cite encore les opinions de Platon et des philosophes arabes, spécialement d'Avicenne. » (Mgr Zéphirin Gonzalès, de l'Ordre de saint Dominique, *Historia de la filosofia*, t. II, Madrid, 1879. — V. Scheeben, *La Dogmatique*, t. I, Paris, 1877.)

Rochelle (1) et saint Bonaventure, Richard de Mediavilla, Duns Scot, Pierre Oriol (Aureolus), Nicolas de Lyre et Alvare Pélage, ils ont achevé de donner à la méthode scolastique sa perfection et sa puissance; ils ont posé les principes de l'accord de la raison et de la foi; ils ont projeté de nouvelles clartés sur le dogme de l'Incarnation du Verbe; ils ont fait triompher la croyance à l'Immaculée-Conception; ils se sont proclamés les champions de l'infaillibilité pontificale; ils ont enfanté des philosophes et des historiens, des mathématiciens et des astronomes (2). Avec Roger-Bacon, l'inventeur du télescope, du microscope et des lunettes, le fondateur de l'optique, le précurseur de Copernic et de Galilée, avec Bertold Schwartz, l'inventeur de l'artillerie (3), avec Barthélemy de Glanville, l'encyclopédiste populaire, ils ont formulé la plupart de ces théories scientifiques qui ont mis au pouvoir de l'homme les forces de la nature et d'où sont sorties notre industrie et notre civilisation matérielles (4).

L'Observance devait rester fidèle à ces traditions; elle devait imprimer une impulsion puissante aux progrès de l'esprit humain : le génie de Capistran le comprit. Il consacra toute son énergie à faire revivre parmi les Frères-Mineurs, en même temps que la pauvreté,

(1) Voir *Summa de anima*, de Jean de la Rochelle, Prato, 1882. — Voici le jugement du savant historien de la scolastique, M. J.-B. Hauréau, sur cette Somme de notre compatriote : « Nous n'en avons pas commencé la lecture sans un vif sentiment de curiosité, et, disons-le sans plus tarder, cette curiosité a été satisfaite ; le *Traité de l'âme*, de Jean de la Rochelle, est un écrit digne d'estime qui contient la matière de tous les écrits donnés plus tard à l'Ecole par Albert-le-Grand et par saint Thomas. »

(2) V. Wadding, *Script. ord. min.* — P. Léon Patrem, Obs., *Tabl. syn. de l'Hist. de l'Ordre*.

(3) Roger Bacon, *Opus majus*, *Perspectiva*, *De secretis operibus*. — Wadding, *Ann. min.*, an. 1365. — Jalofski, *De invent. pul.* — L. Figuier, *Hist. des découv.* (art. poudre).

(4) *Rev. Franc.*, juin 1885 (Les Franciscains et les découvertes de la science).

les fortes études et l'amour de la science. Il prescrivit aux provinciaux de désigner des couvents où l'on enseignerait les sciences humaines et ecclésiastiques; il défendit de confier aucun office aux religieux qui ne seraient pas suffisamment instruits. Il commanda aux supérieurs de ne pas appliquer à des travaux manuels les religieux capables d'étudier. Ces ordonnances soulevèrent, parmi les ennemis des Observants, des récriminations passionnées; la jalousie et la haine reprochèrent au Saint d'oublier l'humilité et la simplicité monastiques. Capistran n'eut pas de peine à réfuter de pareilles objections; il composa, pour y répondre, un victorieux traité (1), et le pape Eugène IV voulut confirmer lui-même ses sages ordonnances.

Dieu, au milieu de tant de luttes, se plut à consoler son serviteur. Vers 1450, Notre-Seigneur apparut à François de Pavi, disciple de notre Saint : « Pourquoi « trembler ? lui dit-il. A qui donc appartient cette « famille de l'Observance ? N'est-ce pas à moi ? Eh bien ! « je la défendrai; je la multiplierai; j'en ferai un grand « peuple, une nation innombrable (2). » L'avenir devait réaliser magnifiquement cette promesse. Un demi siècle plus tard, les Frères-Mineurs non réformés ne constituaient plus qu'*un sixième* de l'Ordre (3). Cent ans après Léon X, le nombre des Observants était triplé, et en 1762, ils avaient soixante huit mille profès. En 1862, les Conventuels, dont la vie est encore si austère malgré les dispenses que Rome leur a concédées, ne dépassaient pas trois mille. Les Observants et les Capucins formaient ensemble trente cinq mille religieux (vingt six mille Observants, neuf mille Capucins) (4). De nos jours

(1) Jean de Capist., *De promov. studio inter Min.*

(2) Wadding, *Ann. min.* — Bolland., t. X, oct.; 23 oct., *Comment. præv.*

(3) *Auréole Séraph.*, t. I (Aperçu historique).

(4) P. Léon Patrem, Obs., *Tabl. synopt.* — *Auréole Séraph.* (Aperçu historique).

la persécution a éclairci les rangs de l'armée Franciscaine : elle ne renferme plus que treize cent quarante cinq Conventuels, qui usent de dispenses; mais elle compte encore près de vingt trois mille religieux qui interprètent et pratiquent à la lettre la Règle de saint François : quinze mille Observants dont deux mille huit cents Missionnaires et sept mille sept cent vingt-deux Capucins, dont trois cent soixante dix-sept Missionnaires (1).

Vers la même époque, un autre sujet de joie, pour le Saint et pour l'Observance, fut la canonisation de Bernardin de Sienne.

Malgré ses travaux de toute sorte, Jean de Capistran n'avait pas perdu de vue la glorification de son maître vénéré; il s'en occupait incessamment et la faisait marcher de front avec les œuvres importantes confiées par les papes à sa sollicitude. Nicolas V avait repris la cause, mais elle était entravée par les ennemis de la pauvreté Franciscaine; élever Bernardin sur les autels, n'était-ce pas donner une sanction nouvelle à la réforme qu'il avait si ardemment propagée? Aussi, des obstacles imprévus surgissaient à chaque pas; on eût dit une conjuration savamment organisée pour déconcerter tous les efforts, lasser la bonne volonté des amis du Saint et réduire à néant leurs espérances. Le Pape, incertain en présence de ces difficultés toujours renaissantes, hésitait.

Jean de Capistran, plein de confiance en Dieu, se détermine alors à une démarche suprême. Il va trouver le Souverain Pontife : « Saint Père, s'écrie-t-il, si « vous êtes indécis, faites allumer un bûcher; qu'on y « jette le corps de Bernardin ; je m'y jetterai moi-même. « Si le feu nous consume, vous l'attribuerez à mes

(1) *Statist. du dern. Chap. gén. des Capucins* (1884). — *Acta ordinis, anno III.* —*Revue Franciscaine*, numéros de juin et de juillet 1884.

« péchés; s'il nous respecte, vous reconnaîtrez que « l'exaltation de Bernardin est selon la volonté di- « vine (1). » Le Pape ne put retenir ses larmes et prit la résolution de hâter la canonisation. Bernardin lui-même apparut à Capistran et lui rendit grâces de son zèle infatigable. Notre Saint alla aussitôt raconter cette vision au Pape et le prier avec plus d'instance de presser la conclusion du procès. Urbain, voyant dans le serviteur de Dieu tant de simplicité et de ferveur, lui dit un jour : « Frère Jean, qui travaillera pour votre canonisation, à « vous? » L'humble religieux lui répondit : « Je suis un « grand pécheur, très Saint-Père, et de pareils hon- « neurs ne sont pas réservés aux pécheurs (2). »

Le Souverain Pontife choisit, pour proclamer la sainteté de Bernardin, la solennité du Jubilé de 1450. Il le canonisa au milieu d'un concours immense de fidèles accourus de toutes les contrées de la catholicité. Saint Jean de Capistran assista à ce triomphe au milieu d'environ quatre mille religieux de son Ordre, parmi lesquels saint Jacques de la Marche, saint Didace et plusieurs autres Frères que l'Eglise devait placer, plus tard, sur les autels. Si grande, en effet, devait être la puissance de sanctification de l'Observance que, depuis le xve siècle, les Franciscains ont produit, à eux seuls, plus de Bienheureux et de Saints que tous les autres Ordres réunis (3).

Dans le cours de la même année (1450), Capistran faisait, en Toscane, la visite de ses communautés. Le jour de l'Assomption, il se trouvait au couvent de Bourg-Saint-Sépulcre, près Arezzo. Au milieu du repas, ses yeux se fixent tout à coup vers le Ciel, son visage s'illumine, et il s'écrie hors de lui-même : « O mes enfants, je vois l'âme d'un de nos frères mon-

(1) Christophe de Varèse, cap. VI.
(2) Christophe de Varèse, cap. VI.
(3) V. *Martyr. franc.; Aur. Séraph.*, etc.

« ter vers la patrie céleste; qu'elle est resplendissante! « qu'elle est belle! » Le Seigneur lui fit connaître que cette âme était celle du bienheureux Albert de Sartiano, le « hérault de l'Evangile ». Albert était mort, en effet, le jour même à Milan, et son tombeau allait être glorifié par de nombreux miracles.

Pendant que le vieux tronc Franciscain reverdissait ainsi et se couvrait de fleurs, une sainte admirable, Colette de Corbie, rendait à l'Ordre des Pauvres Dames sa gloire et sa pureté des anciens jours (1).

A quatre siècles de distance, nous saurions difficilement nous faire une idée des oppositions tantôt sourdement cachées, tantôt manifestes et violentes qu'elle rencontra dans l'accomplissement de sa mission; aux difficultés matérielles se joignaient les obstacles moraux qui surgissaient en foule de la partie basse des cœurs qu'elle venait couper et trancher au vif. On la traitait de visionnaire; on l'accusait de porter la discorde au sein des cloîtres; les prudents du siècle gémissaient sur l'imprudence et l'inutilité de ses voyages; les plus passionnés murmuraient contre elle des accusations odieuses; les habitants de Corbie allaient jusqu'à suspecter sa vertu.

Mais le Christ, qui l'avait choisie, lui envoya, dans la personne de Jean de Capistran, un appui inébranlable et un coopérateur. L'histoire a gardé le souvenir de deux entrevues que le Saint eut avec elle, vers 1440 et 1442 (2).

L'autorité de Capistran s'étendait sur sainte Colette et ses filles; il était visiteur et nonce apostolique. Sainte Colette avait fondé un certain nombre de couvents de

(1) On ne saurait oublier que cette même Sainte eut, certain jour, un long entretien avec la libératrice de notre territoire, avec cette *Jeanne d'Arc qui fut, très probablement, une tertiaire de Saint-François* (Léon Gauthier). — V. Siméon Luce, *op. cit.* — *Saint François d'Assise*, illustré (Plon, édit. 1884), 2e part., p. 359.

(2) V. *Aur. Séraph.*, t. IV, p. 136. — *Id.*, t. I, p. 550.

Frères-Mineurs réformés (1). Elle les avait laissés, toutefois, sous la dépendance directe des Conventuels, espérant arriver par là plus facilement à régénérer ces derniers. Dans la première entrevue qu'il eut avec elle, Capistran, qui avait reçu d'Eugène IV la mission de réunir à l'Observance toutes les réformes locales, pressa vivement la Sainte de fusionner ses religieux avec les Observants répandus dans l'Eglise entière. Mais voyant que Colette éprouvait quelque répugnance à le faire, il ne voulut point insister. Il l'exhorta seulement à redoubler d'ardeur et à braver tous les obstacles pour faire revivre partout la première règle de sainte Claire.

Le 8 novembre 1442, se trouvant à Besançon, il lui adressait la lettre suivante dont le fac-simile se conserve parmi les reliques du couvent des Frères-Mineurs de Gand (2).

« A notre très-chère fille dans le Christ, époux des « Vierges, la dévote sœur Colette de l'Ordre de sainte « Claire. Frère Jean de Capistran de l'Ordre des Frères- « Mineurs, délégué en ces provinces par le Siége apos- « tolique et par le Révérendissime Père Vicaire Général, « salut et paix éternelle.

« Désirant vous prouver notre paternelle affection et « vous consoler dans le Seigneur, nous confirmons et « ratifions toutes les grâces précédemment accordées « par les Ministres généraux soit à vous, soit au Père « Devaux, votre confesseur, soit aux confesseurs des « monastères de religieuses que vous avez fondés ou « que vous fonderez à l'avenir.

« En outre, et par la teneur des présentes, nous vous « permettons à vous et à votre confesseur de choisir « un ou plusieurs Frères de notre Ordre, religieux d'une « vertu éprouvée et d'une réputation intacte, afin qu'ils

(1) Le premier de ces couvents de *Colettans* fut fondé en 1412 à Dôle.

(2) Bolland., t. X, d'oct.

« exercent les fonctions de visiteurs, tant à l'égard des « Sœurs desdits couvents qu'à l'égard des Frères qui « y résident. A celui ou à ceux que vous aurez ainsi « nommés, nous accordons et nous déclarons accorder « les pouvoirs que les Ministres généraux ont autrefois « concédés aux visiteurs des dits monastères. Nous « leur ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, d'ac- « cepter avec respect la charge que vous leur conférerez « et de l'exercer avec zèle et dévouement.

« Salut, en Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Priez pour « nous.

« Donné à Besançon, le 8 du mois de novembre, l'an « du Seigneur 1442.

« Fr. Jean. »

En même temps qu'il encourageait et soutenait ainsi l'illustre réformatrice, le Saint réformait lui-même de tous côtés un grand nombre de monastères du second ordre et y mettait en vigueur la première règle de sainte Claire. « Il dilata et accrut, plus qu'aucun autre, dit Nicolas de Fara, non seulement le premier ordre de saint François, mais aussi celui des Pauvres Dames (1). » Il réforma, en particulier, le monastère de saint Guillaume à Ferrare, et le monastère de Pérouse. Par ses conseils et sous sa direction, la Bienheureuse Antoinette de Florence fonda, à Aquila, une communauté de Clarisses.

Le Tiers-Ordre, enfin, grâce à lui, échappa à de terribles tempêtes. Depuis son origine, les papes n'avaient cessé d'en approuver la Règle, d'en exalter les mérites, d'en confondre les ennemis. Mais durant le schisme d'Occident, les adversaires des Frères de la Pénitence avaient relevé la tête. Ils affectaient de ranger les Tertiaires parmi les hérétiques; ils les signalaient aux

(1) Nicolas de Fara, cap. v.

souverains comme des fanatiques dangereux; ils empêchaient leurs assemblées et dissuadaient les fidèles de s'y enrôler. Saint Jean de Capistran, en présence de ces attaques furieuses et de ces honteuses perfidies, fit un solennel appel à l'autorité de l'Eglise et à la conscience du peuple chrétien. Il publia, en faveur des Tertiaires, un irréfutable mémoire (1), qui eut, dans toute la chrétienté, un salutaire retentissement. Comme au temps de saint François, on vit de nouveau le Tiers-Ordre envahir tous les degrés de la hiérarchie sociale et la vie religieuse refleurir jusqu'au sein du foyer domestique, jusqu'au chevet du lit nuptial (2).

(1) Ce mémoire a pour titre : *Defensorium Tertii Ordinis*.

(2) Consulter Wadding : *Annal.*; — Bordoni : *Chronolog. Tert. Ord.*



CHAPITRE III

L'APÔTRE

Le premier, parmi tous les législateurs de la vie religieuse, saint François fit à ses Frères un précepte de la prédication (1). Avant lui, les fondateurs d'Ordres avaient tiré leurs phalanges du monde pour les entraîner au désert. Ni saint Basile, ni saint Augustin, ni saint Benoît, n'avaient conçu le dessein d'unir au silence et aux austérités du cloître les travaux de l'apostolat. Leurs monastères étaient de saintes solitudes où l'on se sanctifiait par la prière, l'obéissance et le travail. « La foule les apercevait de loin, comme ces châteaux que le voyageur, qui passe dans la plaine, entrevoit au haut des montagnes; rarement l'anachorète ou le cénobite prenait son bâton pour descendre visiter les hommes. Saint Antoine n'avait quitté qu'une fois son désert de Kolsim pour soutenir, dans Alexandrie, la foi catholique opprimée. Saint Bernard, après avoir réglé, en gémissant, les affaires de l'Europe, se hâtait de rentrer à Clairvaux (2) ».

Saint François, au contraire, comme autrefois le Christ, dispersa ses disciples aux quatre vents du ciel.

(1) *Reg. fr. min.*, cap. IX. — Six ans après la fondation de l'Ordre franciscain, le glorieux saint Dominique fondait, à son tour, les Frères-Prêcheurs (1215). Les Frères-Mineurs ont donc été le premier ordre de prédicateurs institués dans l'Église : il ne saurait y avoir de contestation sur ce point.

(2) Lacordaire : *Mém. pour le rétablis. des Fr.-Prêcheurs.*

Aux Frères-Mineurs, il légua, pour subjuguer les âmes, non les subtilités et les vaines recherches de l'art, mais la folie de la Croix, et les saintes audaces du zèle évangélique. Bientôt cette parole simple et sublime enfanta des prodiges; elle remporta des triomphes devant lesquels pâlissent et s'effacent les gloires de l'éloquence humaine. Parcourez, pendant six siècles, les grands événements de la société et de l'Eglise, partout et toujours, vous rencontrerez, mêlé aux victoires et aux revanches de la vérité, un Franciscain qui prêche.

Mais, on peut le dire hardiment, ce rôle de l'Ordre Séraphique s'est, au xve siècle, personnifié dans un homme que nul n'a surpassé depuis saint Jean de Capistran. En dehors de la vie de saint François, il faudrait remonter jusqu'aux premiers temps du Christianisme pour trouver un élan de pénitence et d'enthousiasme comparable à celui qu'il suscita parmi les peuples. Nul, pas même saint Bernard, n'entraîna et ne passionna de pareilles multitudes. Pour confirmer cette assertion et donner une idée de cet apostolat sans exemple, il nous suffira de citer les témoignages de ceux qui en furent les témoins oculaires.

« A son arrivée dans une province, écrit Nicolas de Fara, les bourgades et les cités s'ébranlaient, les villes l'appelaient par des lettres pressantes ou des députations... A ses sermons, d'ordinaire, on voyait jusqu'à vingt mille fidèles, parfois quarante mille; en plusieurs circonstances, il s'en est trouvé *plus de cent mille* (1). » Christophe de Varèse ajoute : « Les foules qui accouraient pour l'entendre étaient telles que les églises et les places publiques ne pouvaient les contenir. On comptait à ses prédications jusqu'à *cinquante mille, quatre-vingt mille, cent mille* et même *cent cinquante mille* auditeurs (2). »

(1) Nicolas de Fara, cap. IV.
(2) Christophe de Varèse, cap. II.

Christophe de Soldo, bourgeois de Brescia, nous parle dans ses *Mémoires* d'une mission donnée en cette ville par le Saint. Il a soin de faire remarquer qu'il a été témoin de ce qu'il raconte. « Le 9 février 1451, dit-il, Jean de Capistran arriva dans notre ville. Trois cents gentilshommes des premières familles se rendirent à cheval au-devant de lui; les femmes suivaient à pied... La multitude des chevaliers et des piétons était telle qu'on eût cru voir défiler une armée.

« On ne saurait être surpris que les grands, comme le peuple, fussent venus au devant de ce religieux, car il était précédé du bruit des merveilles qu'il avait opérées à Padoue, à Vienne, à Vérone, à Rome même. Il était considéré comme un héraut de la divine parole, comme un saint, un thaumaturge qui guérissait les malades, rendait la vue aux aveugles, la santé aux paralytiques, ressuscitait les morts.

« La province entière se mit en mouvement et accourut à Brescia; nos magistrats durent faire apporter des provisions considérables, pour tout le temps que l'homme de Dieu séjourna dans la ville.

« Une chaire fut élevée sur la place publique. Lé mercredi 10 février, trois heures avant le lever du soleil, plus de dix mille hommes y étaient déjà réunis. On peut juger quelle multitude dut s'y presser dans la journée. Nos magistrats conduisirent le Saint à la grande place... Cinquante gentilshommes, dont quatre chevaliers aux éperons d'or, faisaient l'office d'huissiers et le protégeaient contre la foule. Chacun voulait le toucher ou prendre un morceau de ses vêtements. C'est avec beaucoup de peine qu'il put arriver à la chaire. La prédication finie, il fut conduit au grand hôpital où un logement lui avait été préparé : mais il ne voulut pas loger ailleurs que dans le couvent de son Ordre.

« Le lendemain, il dut renoncer à prêcher sur la place publique; elle était insuffisante à contenir ses auditeurs. La chaire fut transportée dans le nouveau

marché (c'était une vaste plaine). Il y prêcha le jeudi, le vendredi et le samedi. Pendant ces trois jours surtout, on vit accourir une telle multitude que tous en étaient dans la stupeur. Le nombre des malades présentés à l'homme de Dieu s'éleva à deux mille. Tous les jours, il s'employait à leur guérison, faisait sur eux le signe de la croix, invoquait saint Bernardin de Sienne, et des prodiges s'opéraient...

« Le dimanche suivant, il se fit un tel concours que, *du territoire de Brescia, quatre habitants sur cinq* se rendirent dans cette ville. Beaucoup vinrent aussi de Bergame, de Lodi, de Crême, de Crémone, de Mantoue et *même d'Allemagne.* La foule remplissait non seulement le marché, mais tous les autres lieux d'où l'on pouvait apercevoir le prédicateur.

« J'étais présent à cette prédication. Je croyais avoir choisi une place commode et sûre; mais la foule devint si compacte que, si quelques-uns de mes amis ne m'eussent enlevé à force de bras, j'eusse été certainement étouffé. Je ne fus pas, du reste, le seul exposé à ce danger; beaucoup d'autres faillirent périr... A la suite de son sermon, le Saint donna l'habit de Saint-François *à cinquante soldats* qu'il avait convertis à Vérone... Le mardi suivant, avant le jour, il partit pour Mantoue (1). »

Nicolas de Fara, lui aussi, assistait à cette mission. « A Brescia, dit-il, le serviteur de Dieu fut forcé de prêcher, en plein air, dans une vaste plaine, près de la porte de Sainte Apollonie. *Nous avons constaté de nos yeux qu'il y eut, un jour, très certainement cent vingt-six mille hommes* à son sermon (2). Tous, il est vrai, ne pouvaient entendre sa voix; mais ils s'estimaient heureux de pouvoir seulement le contempler. Les arbres

(1) *Mémoires de Christ. de Soldo*, reprod. par Muratori, t. XXI.

(2) Ce fait prodigieux est probablement sans exemple dans les annales de l'Eglise.

étaient chargés d'hommes et les branches se rompaient sous leur poids. Néanmoins personne ne fut blessé. Les habitants de Vienne, de Vérone, de Trévise, de Padoue, de Mantoue témoignèrent la même dévotion pour le Saint. Il opéra en leur faveur de nombreux miracles. Les habitants de Florence étaient, eux aussi, si pleins de vénération pour lui, ils étaient si avides de baiser et de toucher ses vêtements, qu'il ne pouvait paraître dans les rues sans une nombreuse escorte. Capistran cherchait en vain à échapper à ces honneurs et à cet enthousiasme. Lorsqu'il ne pouvait s'y soustraire, il avait coutume de répéter ces paroles du Psalmiste : « *Non nobis, Domine, non nobis, sed Nomini* « *tuo da gloriam* (1). »

En Allemagne, cet élan des masses fut, peut-être, plus indescriptible encore. Les villes entières se portaient à la rencontre de Capistran. L'empereur Frédéric, les princes de l'empire, les grands de la cour s'unissaient aux hommages des peuples.

Æneas Sylvius Piccolomini parle en ces termes de l'entrée du Saint en Allemagne : « Le clergé allait au-devant de lui avec les reliques et les bannières... Tous les habitants descendaient des montagnes et accouraient sur sa route, comme si quelqu'un des Apôtres fût venu les visiter. Ils lui apportaient leurs malades et la plupart étaient guéris. Il resta quelques jours à Neustadt et convia tous les hommes à la pénitence. Le bruit s'en répandit à Vienne; une députation de notables lui fut envoyée. On craignait qu'il ne retournât en Italie ou qu'il n'allât en Hongrie sans s'arrêter. C'eût été aux yeux de tous un malheur et un déshonneur pour la ville (2). »

Nicolas de Fara, dans une lettre adressée au Provincial et aux religieux de Toscane, le 24 juillet 1451, s'ex-

(1) Nicolas de Fara, cap. IV.
(2) Æneas Sylvius : *Hist. de Frédéric III.*

prime ainsi : « Le saint vieillard est reçu partout comme un ange du Ciel. Tous se précipitent sur ses pas. Ils accourent de trois cents, de quatre cents et même de cinq cents milles (c'est-à-dire de plus de cent cinquante lieues)! Nous voyons devant lui, quelquefois, cent mille hommes et, d'autres fois, jusqu'à cent cinquante mille, sans parler du jour de la fête du Saint Sacrement où l'on évalue qu'il y en avait trois cent mille réunis dans cette cité de Vienne... Que dirai-je de la multitude des malades? Nous en trouvons, dans les rues, jusqu'à trois mille, quatre mille et cinq mille qui attendent la bénédiction du Père. » Cette lettre était écrite deux mois seulement après l'entrée de notre Saint en Autriche. Ces détails sont confirmés par tous les chroniqueurs (1) et par les lettres que Mathias Corvin, roi de Hongrie, et Nicolas, vayvode de Transylvanie, écrivirent quelques années plus tard, pour demander la canonisation du Saint. Les historiens nous ont conservé la description de son arrivée en Pologne, lorsque, pour répondre aux instances réitérées du roi Casimir, il s'y rendit en 1453.

A deux milles de Cracovie, on vit s'avancer un imposant cortége. Le roi, accompagné de la reine-mère et des membres de la famille royale, le cardinal Sbignée, évêque de la capitale, avec tout son clergé, la noblesse, la magistrature, toute l'armée, et une multitude de peuple, venaient à la rencontre de l'homme de Dieu.

Les pauvres de saint François, cependant, s'avançaient eux aussi, à la suite de leur chef, avec une démarche humble, la tête inclinée, les yeux modestement baissés, les mains croisées sur la poitrine, le visage exténué, les pieds nus; ils étaient vêtus d'un

(1) V. *Chroniq. Saxones*, an. 1452; Albert Crantius, liv. XI; Mart. Chromer, *Chroniq. de Pologne*, liv. XXII et XXIII; Jean Dubravius, *Hist. de Bohême*, liv. XXIX; Jean de Thurocz, *Chron. hong.*, cap. LII; Jean Cochlée, *hist. des Hussites*, liv. X; Hartman Schevdel, *Chroniq. du monde*, 6e âge.

habit grossier, ceints de cordes; tout en eux respirait la pénitence.

Le roi, à leur aspect, est saisi d'une irrésistible émotion. Tout à coup, les religieux s'arrêtent, et Jean de Capistran, s'approchant du prince, lui adresse, d'une voix forte, ces paroles : « Je vous salue, ô roi très illus« tre; je vous présente, à vous et à votre royaume, de « nouveaux soldats pour travailler à la réforme de « l'Eglise et à la gloire de Dieu. Ils ne désirent que « votre salut et le salut de vos sujets. Ils n'ambition« nent ni terres, ni domaines; disciples de la pauvreté, « ils se contentent de la nourriture et du vêtement. « Hommes de prières, ils intercèderont nuit et jour « pour vous, auprès du Très-Haut; recevez-les donc « et prenez-les sous votre auguste protection. » Le roi répondit qu'il rendait mille actions de grâces à Dieu et au Siége apostolique de lui avoir envoyé des hôtes depuis si longtemps désirés. Il ajouta qu'il ne négligerait rien pour favoriser et assurer leur succès. L'entrée des religieux à Cracovie fut un véritable triomphe. Dès le lendemain, Capistran commença ses prédications qu'il accompagna de miracles; plusieurs morts notamment furent ressuscités par lui (1).

Æneas Sylvius, qui vit le Saint à Vienne, en 1451, nous a, dans son *Histoire de Frédéric III*, laissé de lui ce portrait : « Il était petit de taille, avancé en âge, dessé« ché, amaigri, épuisé, n'ayant que la peau et les os, et « néanmoins toujours gai et infatigable au travail. »

Les prédications de Capistran comprennent deux périodes. De 1425 à 1451, il évangélisa l'Italie, la France, l'Espagne (2), la Flandre, l'Angleterre et l'Irlande (3). Si les guerres religieuses du XVIe siècle et les

(1) Vincent Moravski : *Vie du Bienheureux Ladislas* (Varsovie, 1633).

(2) *Lettre de Capist. aux Hussites de Bohême* (Bolland., t. X, d'oct.).

(3) V. *Auréol. Séraph.*, t. IV, p. 140.

brigandages des Calvinistes ont, en brûlant les archives de nos couvents, rendu moins vivant sur notre sol Français le souvenir de ses missions, il reste cependant des témoignages du mouvement qu'il opéra parmi nous. En 1452, il écrivait lui-même : « Ma doctrine est connue en Italie et en France... J'ai prêché sur les places publiques et au sein des cités les plus populeuses (1). » Et Christophe de Varèse nous dit : « Si je voulais relater les fruits abondants qu'il recueillit en Italie et en France, je devrais me déclarer impuissant (2). »

En 1442, le Saint avait reçu d'Eugène IV, par bulle en date du 1er septembre (3), la mission d'aller « visiter tous et chacun des couvents *(omnes et singulos conventus dicti Ordinis)* des provinces de Bourgogne, de France, de Touraine, d'Angleterre et d'Irlande. D'autre part, dans le décret du Concile de Constance en faveur des Observants (1415), et dans la bulle *Romani providentia* de Martin V (1430), nous trouvons signalés, au nombre des couvents où florissait l'Observance, ceux de Séez, Saint-Omer, Varennes, Bourg-Déol, Laval Clisson, Amboise, Saint-Jean d'Angély, Bressuire, Cholet, Fontenay-le-Comte, Mirebeau (4) : le Saint, dès lors, dut visiter ces villes. Des documents qui nous restent, il est donc aisé de conclure que la France presque tout entière fut parcourue par l'apôtre Franciscain, et que son éloquence y eut, comme dans le reste de l'Europe, un profond retentissement.

De 1451 à 1456, la Carinthie, la Styrie, l'Autriche, la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Bavière, la Thuringe, la Saxe, la Pologne, la Transylvanie, la Valachie, une partie de la Russie, retentirent tour à tour de ses accents. La mort seule devait interrompre le cours des gigantesques entreprises de ce conquérant de la foi.

(1) *Lett. de Cap. aux Hussites* (*Bolland.*, t. X d'oct.).
(2) Christ. de Varèse, cap. 11.
(3) Bulle d'Eugène IV, ap. Wadding, *Annal.*, an. 1442, nº 7.
(4) Ap. Wadding : *Annal.*, an. 1415-1430.

Après avoir indiqué quelles furent la puissance de sa parole et l'étendue de ses travaux, il nous reste à exposer les divers caractères de son apostolat et à rechercher les causes de ses prodigieux triomphes.

Le premier résultat de ses prédications, c'était la réforme des mœurs et la régénération des âmes. Quand, dans un style inimitable dont la simplicité n'avait d'égale que l'insondable profondeur (1), il rappelait les tendresses de la miséricorde infinie; quand, dans de saisissants et lugubres tableaux, il évoquait les mystères de la mort, du jugement et de l'enfer; quand il retraçait les ignominies et les souffrances du Calvaire, la foule éclatait en sanglots; les gémissements et les cris de son immense auditoire couvraient sa voix, les prêtres ne pouvaient suffire à confesser et à absoudre les pécheurs terrifiés et repentants.

Avec une impitoyable véhémence, il flagellait, sans relâche, les scandales et les vices du temps. Hommes et femmes, nobles et bourgeois, marchands et artisans, toutes les classes de la société subissaient tour à tour ses attaques vengeresses. Les débauches des grands, le luxe effréné des maisons et des vêtements, les jeux de hasard, cause de tant de ruines, la rapacité des Juifs et des usuriers, « ces vendeurs de larmes (2), » ne pouvaient trouver grâce devant lui. Jamais sa parole ne tombait stérile. On voyait les mondains renoncer à leurs plaisirs et s'armer d'instruments de pénitence. Les voleurs restituaient le fruit de leurs rapines; les femmes de mauvaise vie demandaient publiquement pardon de leurs désordres. Dans toutes les villes où il prêchait, il faisait apporter sur la place publique « les tableaux licencieux, les cartes, les dés, les faux cheveux, les parures de vanité », tout ce qui, en un mot, pouvait être un instrument de péché.

(1) Æneas Sylvius: *Hist. de Fréd. III.*
(2) Bernardin de Feltre.

A un jour donné, il livrait solennellement tous ces objets aux flammes. Cette exécution était appelée « l'incendie du château du diable (1). »

« Il plut à Dieu, dit Christophe de Varèse, de montrer par des prodiges combien cet acte lui était agréable... Le Saint avait prêché, à Ratisbonne, contre les jeux de hasard; le peuple apportait les cartes et les dés, pour les livrer aux flammes, lorsqu'un homme, poussé par l'envie, blâma publiquement le serviteur de Dieu et traita d'insensés ceux qui suivaient ses conseils. Or, le lendemain matin, cet homme fut trouvé mort dans son lit... Alors que le bienheureux Père prêchait à Cracovie, le peuple, sur son invitation, apporta également les cartes et les dés dans une maison, pour les brûler. Pendant que le feu consumait ces objets, la maison même fut atteinte par les flammes. Aussitôt un esprit fort se prit à dire que c'était bien fait pour corriger la crédulité de la foule à qui l'on persuadait faussement que le jeu est un si grand péché. Au même instant, ce commencement d'incendie s'éteignait sans avoir causé de graves dommages, tandis que la maison du détracteur devenait la proie d'un véritable incendie et était réduite en cendres. »

Dans toutes les villes aussi, ajoutent ses biographes, Jean de Capistran, à la demande des évêques et du clergé, adressait des instructions spéciales aux prêtres. Il leur parlait de leurs devoirs; il flétrissait les abus et les vices; il rallumait les flammes du renoncement et du zèle sacerdotal. En dehors de ces réunions particulières, jamais dans ses discours au peuple, il ne reprenait publiquement les désordres du clergé, jamais il ne révélait rien de ce qui eût pu être un sujet de scandale pour les fidèles.

Mais cette irrésistible éloquence du Saint, qui transformait ainsi les cœurs, poursuivait, en même temps,

(1) Christ. de Varèse. — Nicolas de Fara.

un but éminemment social. L'Italie offrait alors le spectacle le plus lamentable. Déchirée, depuis trois siècles, par les querelles incessantes des Guelfes et des Gibelins (1), désolée durant quarante années par le schisme, elle n'était plus qu'un vaste foyer de dissensions et de guerres. Les villes y étaient armées contre les villes; les familles divisées en factions; partout les seigneurs et les marchands, le clergé et le peuple s'y disputaient et s'y arrachaient, dans de sanglantes alternatives, la prépondérance et le pouvoir. Cent ans auparavant, Dante le Franciscain (2) la comparait déjà à un vaisseau sans pilote, à un malade qui s'agite et se tord sur sa couche, sans pouvoir trouver de repos. Au milieu de ces bouleversements et de ces haines acharnées, saint Jean de Capistran fut l'apôtre de la réconciliation et de la paix.

« Qui pourrait dire, écrit Nicolas de Fara, combien d'ennemis il a réconciliés! combien de haines invétérées il a éteintes! combien de duels et de combats il a empêchés! combien de séditions il a calmées! combien de cités il a arrachées à toutes les horreurs de la guerre civile! combien de trêves il a fait signer! combien de traités de paix il a fait conclure! (3) »

Le roi Alphonse d'Aragon, à la tête d'une puissante armée, s'apprêtait à détruire la ville d'Aquila (4).

(1) Dans l'origine, les Guelfes défendaient les droits du Saint-Siége contre les prétentions tyranniques des empereurs Allemands. Les Gibelins, au contraire, soutenaient les empereurs contre les Papes et étaient les ennemis de l'indépendance italienne. Mais, dans la suite, ces deux partis dégénérèrent en divisions intestines; ils enfantèrent, dans chaque cité et jusque dans les moindres bourgades, mille factions qui n'avaient, le plus souvent, d'autre but que d'assouvir des vengeances personnelles.

(2) Dante, on le sait, appartenait au troisième Ordre de Saint-François, comme Lope de Véga, Pétrarque et Cervantès, comme Giotto, Michel-Ange, Raphaël et Murillo, comme Raymond Lulle, Christophe Colomb et Galvani.

(3) Nicolas de Fara, cap. IV.

(4) Jeanne II, reine de Naples, qui succéda à Ladislas, se voyant

Capistran, par sa fermeté et son courage, sauva ses compatriotes de la ruine. Sulmone était devenue le théâtre d'un brigandage inouï et des plus implacables représailles; le serviteur de Dieu y rétablit l'ordre et la sécurité.

Les territoires d'Ortone et de Lanciano, dans les Abruzzes, furent aussi l'objet de son dévouement et de son zèle. Les crimes les plus atroces s'y commettaient impunément; les habitants, armés d'épées et de poignards, étaient toujours prêts à en venir aux mains et à s'entr'égorger. Le Saint les exhortait en vain à changer de conduite, lorsqu'un jour, en présence de tout le peuple, il s'écria : « C'est le démon, c'est ce « chien infernal qui, en dépit de mes conseils, vous « empêche de conclure la paix. Eh bien! vous allez le « contempler de vos yeux. » A ces mots, le démon, sous la forme d'un animal hideux, apparut aux regards de l'assemblée; il la traversa en courant et disparut tout à coup (1). Tel fut l'effroi causé par cette apparition diabolique qu'aussitôt tous les assistants se réconcilièrent et se donnèrent solennellement le baiser de paix.

Riéti et les contrées environnantes étaient dans un désordre non moins affreux. Les meurtres s'y multipliaient dans des proportions effrayantes; en peu de temps, dans la ville seule, quarante citoyens avaient

attaquée par Louis III d'Anjou, avait appelé à son aide et choisi pour son héritier Alphonse V roi d'Aragon. Ce prince, en 1422, se rendit en Italie et dégagea Naples, qu'assiégeaient les Français. Forcé ensuite, grâce aux intrigues de Jeanne, de céder la place à Louis III dont il avait vaincu les troupes, il reprit plus tard l'offensive et, après sept ans de guerres, obligea René de Provence à abandonner définitivement le royaume (1442).

(1) Nic. de Fara, cap. v., ap. Bolland., t. X d'oct. — Quelque étrange que puisse paraître ce prodige, opéré, ne l'oublions pas, en présence de toute une cité, il n'est pas le seul de ce genre qu'offre la vie de Capistran. Nous citerons, tout à l'heure, un fait analogue qui eut lieu à Aquila, *en présence de plus de cent mille personnes.*

été assassinés. Notre Saint travailla à désarmer ces rivalités et ces rancunes qui ne pardonnaient jamais. Tandis qu'il négociait un traité de pacification générale, un homme nommé Manzania, de Civita-Ducale (1), se battit avec l'un de ses ennemis. Il reçut à la tête une si profonde blessure que son crâne fendu et brisé laissait échapper la cervelle. Il allait expirer quand Jean de Capistran, l'ayant appris, courut à lui et lui dit, en le touchant : « Au nom de Jésus-Christ, sois guéri ; lève-toi. » La blessure aussitôt se referma d'elle-même ; il n'en demeura d'autre trace qu'une large cicatrice. A la vue de ce miracle, tous les cœurs encore furent attendris ; la paix, sans plus tarder, fut proclamée (2).

« Un seul mot de sa bouche, concluent ses biographes, avait plus d'efficacité pour procurer la tranquillité et la prospérité des cités que tous les discours des orateurs et que tous les calculs des politiques. » Enfin, son apostolat fut particulièrement fécond au point de vue de la charité ; il mit au service des misères et des souffrances humaines toutes les tendresses et toutes les ardeurs de sa parole.

Partout où la force et l'injustice foulaient aux pieds l'innocence et la liberté, l'apôtre Franciscain élevait la voix ; avec sa robe de bure et ses pieds nus, il bravait la fureur des puissants, dont il n'avait ni peur ni besoin. Il pénétrait jusque dans leurs palais et dans leurs citadelles pour y plaider la cause des opprimés. « Apprenait-il que quelques pauvres étaient maltraités ou injustement emprisonnés, il allait aussitôt trouver les magistrats et les seigneurs. Il réclamait hardiment la délivrance des misérables. Voyait-il dépouiller de leurs biens les gens du peuple, persécuter les veuves ou les orphelins, il se faisait généreusement leur avocat et leur appui (3). »

(1) A quatre lieues de Riéti.
(2) Nic. de Fara, cap. v ; Christ. de Varèse.
(3) Nic. de Fara, cap. v.

Par ses prédications, il obtint la fondation de plusieurs hôpitaux. Il en fit notamment construire un magnifique à Aquila, et, grâce à lui, l'hospice de Sainte-Marie, à Vérone, fut doté de sommes énormes (1). Il avait coutume de visiter lui-même les malades et de les servir humblement. En Italie et en Allemagne, il allait passer, chaque jour, de longues heures au chevet des moribonds et des infirmes; il leur prodiguait ses soins et souvent les guérissait miraculeusement (2).

C'est ainsi qu'il marchait sur les traces de ces Frères-Mineurs qui, au XIII[e] siècle, créèrent les premières institutions de crédit mutuel, de ces Tertiaires qui remplirent la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, d'orphelinats et d'hôpitaux. C'est ainsi qu'il devançait ces autres Franciscains que l'histoire nous montre instituant, avec Barnabé de Pérouse, les monts-de-piété; avec Pierre de Béthancourt, les lazarets pour les Indiens; avec Jean Tisserand et Athanase Molé, les maisons de refuge; avec Ange de Paris, les pharmacies populaires; avec les Capucins du XVI[e] siècle, le service des pompes à incendie; de nos jours, avec le Père Mathieu, les sociétés de tempérance; avec le Père Ludovic, les banques populaires; avec le Père Louis de Casoria, l'œuvre des Nègres (3).

Mais où la parole de Capistran puisait-elle cette surhumaine puissance et cette inépuisable fécondité? Sans doute, les dons surnaturels que notre Saint avait reçus de Dieu, les prophéties, les guérisons, les miracles qu'il semait partout sur sa route, devaient donner à ses prédications un immense retentissement... Ce n'est

(1) Nic. de Fara, cap. v.
(2) Nicolas de Fara, cap. v.
(3) V. *Mém. pour la déf. des Cong. Relig.* (Paris, 1880, Poussielgue, édit.) Rappelons, en passant, qu'à la fin du XVI[e] siècle, saint Vincent de Paul dut aux Franciscains de Dax son éducation et peut-être sa vocation. (V. *Vie de saint Vincent,* par l'abbé Maynard, t. I, p. 19; Paris, 1860.)

là toutefois qu'une des causes de leur succès. Il en est d'autres que l'historien a le devoir de signaler.

C'était, en premier lieu, la sainteté.

Qu'importent aux multitudes les charmes et les ornements de l'éloquence mondaine? Que peuvent sur leurs passions frémissantes, les subtilités de la dialectique?..... Ce qu'il leur faut, avant tout, ce qui les touche et les transforme, c'est le spectacle vivant du dévouement et de l'héroïsme. Et si, à certaines époques, la parole catholique a semblé demeurer stérile, c'est qu'alors les Saints étaient devenus rares, c'est que, dans la personne et dans la vie des prédicateurs de l'Evangile, la pauvreté, la mortification, le sacrifice ne brillaient plus avec assez d'éclat. Saint François l'avait bien compris, lui qui, destinant ses disciples à porter jusqu'aux extrémités du monde la foi et la morale de Jésus-Christ, ne leur donna d'autres armes que l'humilité et la souffrance, la patience et la charité.

Capistran fut un saint et un saint d'une grandeur incomparable; dès lors, pourquoi s'étonner des prodiges enfantés par son apostolat?... Les nations tressaillaient à sa voix, parce qu'elles admiraient en lui comme un reflet du divin Crucifié.

Lorsqu'il s'offrait à leurs regards, le corps amaigri par le jeûne, le visage exténué par les fatigues, les yeux creusés par les veilles, les pieds ensanglantés par les cailloux du chemin; lorsque légat du Pape, inquisiteur de l'hérésie, conseiller des empereurs et des rois, il passait couvert de haillons, mendiant de porte en porte le pain de la pitié publique; lorsqu'il apparaissait soulageant toutes les infortunes, se penchant vers toutes les misères, savourant à plaisir les affronts, les persécutions et les ignominies, les foules subjuguées croyaient contempler le Sauveur; elles demeuraient avidement suspendues à ses lèvres; elles ouvraient docilement leurs cœurs à ses enseignements.

C'était, en second lieu, la méthode apostolique.

On a parfois, — et de nos jours surtout, — préconisé d'autres méthodes; on a, pour rompre avec les traditions des premiers siècles de l'Église, invoqué les progrès de la civilisation et de la science, allégué les tendances et les aspirations nouvelles des esprits; on s'est flatté, qu'en transportant dans la chaire sacrée les procédés de l'éloquence profane, on attirerait plus facilement à l'Evangile certaines intelligences... Quoi qu'il en soit, l'histoire, d'accord sur ce point avec les exhortations des Conciles et des Pontifes Romains (1), atteste que, pour entraîner et régénérer les masses, pour faire vibrer en elles l'enthousiasme et le repentir, il faut toujours en revenir à la méthode et à l'éloquence du Christ et des Apôtres.

« Pour moi, écrit aux Corinthiens le docteur des « Nations, lorsque je vous ai annoncé l'Evangile, je ne « me suis pas présenté à vous, avec les discours élevés « d'une éloquence mondaine... Je n'ai point employé, « en vous parlant, les arguments persuasifs de la « sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit « et de la vertu de Dieu (2). » Et, pourtant, nous dit Bossuet : « Il ira, cet ignorant dans l'art de bien dire, avec cette locution rude, avec cette phrase qui sent l'étranger, il ira en cette Grèce polie, la mère des philosophes et des orateurs; il y établira plus d'églises que Platon n'y a gagné de disciples... Il prêchera Jésus dans Athènes et le plus savant de ses sénateurs passera de l'Aréopage en l'école de ce barbare. Il poussera encore plus loin ses conquêtes : il abattra aux pieds du Sauveur la majesté des faisceaux romains en la personne d'un proconsul et il fera trembler dans leurs tribunaux les juges devant lesquels on le cite.

(1) Conc. de Trent., session V, c. II, *De réform.* — Rescrit de Léon XIII au général de l'Observance (*Revue Franc.*, juin 1879).

(2) I *ad Corinth.*, cap. II.

Rome même entendra sa voix, et un jour, cette ville maîtresse se tiendra bien plus honorée d'une lettre du style de Paul, adressée à ses citoyens, que de tant de fameuses harangues qu'elle a entendues de son Cicéron. »

L'éloquence apostolique, la prédication populaire, ce sont elles qui enflamment l'héroïsme des martyrs, renversent les idoles, subjuguent le monde païen, ce sont elles qui domptent les barbares et plus tard, avec Pierre l'Ermite, Urbain II et saint Bernard, entraînent l'Occident à la conquête du tombeau du Christ; ce sont elles qui, avec François d'Assise, régénèrent, au XIIIe siècle, l'Eglise et la Société; ce sont elles aussi qui, au XVe siècle, retentissent dans la bouche de Capistran avec le bruit du tonnerre.

Ce n'est pas sans raison, en effet, que l'un de ses biographes (1) proclame Jean de Capistran « *un autr Paul.* » Comme le grand Apôtre, nous disent ses contemporains, il avait répudié les ressources et les habiletés de la sagesse et de la rhétorique profanes ; il se glorifiait « de ne connaître que Jésus et Jésus crucifié ». Génie, science, travaux incessants n'étaient rien à ses yeux pour ramener les multitudes égarées ; il ne faisait fond que sur la grâce et le secours d'En-Haut.

Dès les premiers instants de son apostolat, il s'était appliqué à ne jamais prononcer une parole qui ne fut pour la gloire de Dieu, à ne jamais monter en chaire pour une autre fin que le salut des âmes. Il annonçait l'Evangile sans jamais en diminuer l'éclat, sans en dissimuler les droits, sans en atténuer les rigueurs. Il ne s'efforçait pas, par des thèses hardies, par des concessions téméraires aux idées et aux sophismes du jour, de provoquer les applaudissements inconstants de la foule. Il ne cherchait pas, comme un honneur et comme un privilége, à ne parler que pour les esprits d'élite ; il

(1) Nic. de Fara.

n'oubliait pas que les petits, les ignorants et les pauvres sont les préférés du Christ et les premiers appelés au royaume des Cieux ; il savait que le peuple « a besoin des enivrements de la parole, qu'il a des entrailles à émouvoir, des endroits de son cœur où la vérité dort et où l'éloquence doit l'éveiller en sursaut (1) ».

S'il dédaignait toutefois les vains artifices des rhéteurs, s'il arborait avant tout et partout la Croix de Jésus-Christ, s'il prêchait pour le peuple, il serait injuste d'en conclure qu'il négligeât quelque chose pour se mettre à la hauteur de son sublime ministère. Il possédait, dès sa jeunesse, le droit civil et canonique, il avait étudié à fond la théologie et les Saintes Ecritures, et cependant il continua toute sa vie de cultiver la science du dogme et de la morale, de relire les écrits des docteurs, de scruter les enseignements des auteurs mystiques. Accablé de soucis de toute sorte, chargé de missions et d'ambassades qui ne lui laissaient ni trêve ni repos, il regarda toujours l'étude comme l'un de ses plus importants devoirs. Christophe de Varèse nous le montre, au milieu de ses longs et pénibles voyages, « emportant, sur ses épaules, les livres dont il avait besoin (2). »

Pour lui, enfin, un autre moyen d'action et de victoire, c'était la glorification du Saint Nom de Jésus.

Il y aurait une intéressante étude à faire sur le rôle des Frères-Mineurs au point de vue de la piété catholique. Dociles aux enseignements de leur Père (3), ils se sont faits les apôtres de la Communion fréquente. C'est par eux que la pratique des Chemins de Croix, la solennité des Quarante heures et les Confrèries laïques

(1) Lacordaire : Conférences de N.-D.; 36e conf.
(2) Christ. de Varèse, cap. II.
(3) S. Francisci op. : *Serm. brev.* — Saint Bonav. : *Leg. S. Franc.*, cap. IX.

ont pris naissance (1). Suivant de graves auteurs (2), ils ont ajouté à l'*Ave Maria* les six dernières paroles : *Nunc et in hora mortis nostræ*. L'*Angelus* (3), le couronnement des madones, les fêtes de saint Joseph (4), de sainte Anne, de la Visitation et de la Présentation, la couronne des Sept Allégresses, le *Stabat Mater*, le *Sub tuum* et, selon toute apparence, le *Dies iræ* (5), leur doivent aussi leur origine.

Bien des siècles avant qu'il ne reçût toute son extension par les révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie, le culte du Sacré-Cœur était connu des Frères-Mineurs, exalté dans leurs écrits, pratiqué dans leurs cloîtres (6). Mais parmi toutes les dévotions Franciscaines, celle au Saint Nom de Jésus est assurément l'un des plus beaux fleurons de la couronne Séraphique. On sait comment saint Bernardin de Sienne en fut le promoteur et en fit le glorieux apanage de l'Observance.

Jean de Capistran, lui aussi, avait appris à vénérer ce Nom, à se confier en lui, à l'adopter comme mot d'ordre dans les combats qu'il livrait au monde, à le considérer comme un bouclier contre le vice, comme un rempart contre l'enfer.

Dans toutes ses prédications, au contact de ce Nom sacré, il réveillait les pécheurs endurcis, réchauffait les âmes attiédies et rallumait les flammes de la charité. Non content d'en publier l'excellence, il le faisait graver au frontispice des maisons et des églises. Comme saint Bernardin, il exposait à la vénération de ses audi-

(1) Marchant : *Fundam. ord. min.*, tit. XII, fund. XIII.

(2) *Dict. encycl. de théol. cath.*, art. *Ave Maria* (Gaume édit.).

(3) Marchant, *ib.* — Petr. Galesin : *Vit. Bonav.*

(4) Etablie dans l'Ordre dès 1399. Voir Marchant : *Fund. ord. min.* (*Revue franc.*, mars 1874).

(5) V. Montalembert : *Introd. à l'hist. de sainte Élisabeth.*

(6) Études publ. par le P. Henry, Cap. sur le *Sacré-Cœur et la fam. Franc.* (*Annal. francis.*, 1875-1879).

teurs des bannières et des tableaux sur lesquels était représenté le monogramme du Christ. C'est ce monogramme, tel que le Saint le faisait peindre, que la Compagnie de Jésus adopta, plus tard, pour ses armes (1).

Un jour qu'il prêchait à Aquila, devant cent mille personnes, il prit, comme division de son discours, le Nom de Jésus, joie des élus, salut des hommes et terreur des démons. Pour prouver combien il a d'empire sur les esprits infernaux, il ordonna à ceux-ci de sortir de l'abîme et d'adorer le Nom trois fois saint, devant toute la multitude. On vit alors, avec stupeur, apparaître et accourir les démons sous la forme de monstres et d'animaux horribles; ils vinrent, en hurlant et en rugissant de rage, se prosterner devant l'oriflamme du Saint, puis s'évanouirent à sa voix (2).

Cependant, certains novateurs de l'époque, irrités contre les Franciscains, dont le zèle paralysait leurs efforts et déjouait leurs séductions, accusèrent saint Bernardin et ses frères d'entraîner les peuples dans l'idolâtrie et de leur faire adorer les lettres du Nom de Jésus. En vain le Saint expliqua-t-il le vrai sens de sa dévotion, l'orage alla grossissant. En 1427, une dénonciation habilement formulée était présentée au Pape Martin V; Bernardin, qui prêchait à Viterbe, fut sommé de comparaître devant le Pontife.

A peine Saint Jean de Capistran, qui se trouvait à Naples, eut-il appris l'accusation portée contre son maître et son ami, qu'il interrompit le cours de ses prédications. Il partit aussitôt pour Rome; aux portes de la ville, il fit déployer un étendard sur lequel brillait le Nom divin et, entouré d'une foule compacte de Romains et d'étrangers, il s'avança jusqu'au palais du Souverain-Pontife.

(1) V. Cantu : *les Hérét. d'Italie* (le Concile de Trente, Disc. V, note B). — (2) Nic. de Fara, cap. IV.

Le Pape, touché de la foi et du dévouement de Capistran, le reçut avec faveur et l'invita à prendre part au débat.

Soixante-douze docteurs étaient réunis, dans l'église de Saint-Pierre, pour soutenir les accusations portées contre les Franciscains. Le Souverain-Pontife avait voulu présider cette discussion mémorable; autour de lui se pressaient les cardinaux, les prélats, les docteurs, les religieux de tous les Ordres, l'élite de la société romaine.

Après que les adversaires de l'Ordre Séraphique eurent tout mis en jeu pour soutenir leurs calomnies, après que saint Bernardin eut montré par les Ecritures, les Pères et la Tradition, la véritable doctrine de l'Eglise sur le Nom de Jésus, Jean de Capistran prit à son tour la parole. Repassant, l'un après l'autre, les arguments des soixante-douze docteurs, il les réduisit tous à néant. Il déploya une telle science théologique et une telle force de raisonnement que l'assemblée fut saisie d'une admiration profonde et d'un ardent enthousiasme (1). Le Pape et les cardinaux comprirent quels champions la Vérité Catholique avait dans ces deux fils de saint François.

Dès que Capistran eut fini de parler, Martin V se prononça en faveur des Frères-Mineurs. Non seulement il les déclara exempts de tout soupçon d'hérésie, mais il salua en eux les prédicateurs sincères de la vraie foi, les soldats par excellence de l'Eglise Romaine. Le lendemain, il les manda au Vatican, les exhorta à poursuivre leur apostolat si fécond, à enseigner aux peuples le respect et l'amour du Nom de Jésus, à en offrir sans crainte aux regards de tous l'image bénie; puis, il ordonna une procession générale.

Saint Jean de Capistran y parut portant l'étendard du Nom de Jésus, contre lequel avaient été dirigées

(1) Christ. de Varèse, cap. III.

tant d'attaques sacrilèges. Les religieux, le clergé séculier et la foule suivaient, au chant des cantiques. Le souvenir de cet événement fut plus tard consacré dans l'Ordre Séraphique par l'établissement de la *Fête du Triomphe du Saint Nom de Jésus* (1).

Ce que nous venons de rapporter, d'après les documents incomplets qui nous restent, peut suffire à montrer l'influence de notre Saint comme apôtre. Encore, pour être juste avec lui, faudrait-il lui tenir compte non seulement de ses œuvres personnelles, mais aussi de celles que ses exemples et ses travaux ont inspirées dans la suite. Ressuscitée en quelque sorte par lui et par saint Bernardin de Sienne, cette parole ardente et populaire, qui est le patrimoine des fils de saint François, demeure désormais triomphante; le glaive de l'apostolat ne se rouille pas dans leurs mains. La prédication Franciscaine, depuis saint Jean de Capistran, c'est Jacques de la Marche et Bernardin de Feltre, revendiquant les droits du pauvre; c'est Cornélius Musso excitant les acclamations du Concile de Trente, François Panigorala salué par ses contemporains du titre de « Démosthènes chrétien », Pierre d'Alcantara,

(1) V. *Auréol. Séraph.*, 14 janvier. — Martin V permit à saint Bernardin de Sienne d'établir à Rome une confrérie en l'honneur du Saint Nom de Jésus, et lui donna une église pour en être le centre. Plus tard, saint Ignace de Loyola, qui, lui-même, était zélateur du Nom de Jésus et tertiaire de Saint-François, obtint cette église pour la maison qu'il venait de fonder dans la ville Eternelle; c'est aujourd'hui la célèbre église du Gésù. L'illustre Compagnie de Jésus doit ainsi à l'Ordre Franciscain ses armes et son plus vénérable sanctuaire. (V. *Ménologe de l'Ordre Franc.*, p. 1106. — *Aur. séraph.*, loc. cit.) Sur la profession de saint Ignace de Loyola dans le Tiers-Ordre et sur ses rapports avec la famille séraphique, on peut consulter : Païez : *Exposit. de la Règle du Tiers-Ordre.* — Bordoni : *Chronolog. Tert. Ord.*, cap. XXXVI. — Antoine de Sellis, général des Tert. rég. : *sur le second chap. de la Règle.* —Jean de Vernon : *Traité du Tiers-Ordre*, art. 11, et l'*Etude* publiée sur cette question par le P. Flavien dans les *Annales Franciscaines* (août et novembre 1884.)

Joseph de Léonisse, Laurent de Brindes, Léonard de Port-Maurice, les hérauts de la pénitence et de la Croix; ce sont ces Capucins à qui l'Eglise a confié l'honneur de prêcher en présence de la Cour Pontificale; c'est Ange de Joyeuse forçant Henri IV à capituler devant lui; c'est le Père Joseph du Tremblay apaisant le courroux de Marie de Médicis et arrachant Angers au pillage (1); ce sont ces Frères-Mineurs dont Bossuet et Labruyère (2) admiraient l'éloquence et qui, dans la chaire de Versailles, avaient la hardiesse de parler haut et ferme à l'orgueil de Louis XIV (3); ce sont ces légions d'apôtres qui, en dépit des révolutions, opposent à notre sensualisme moderne l'éloquence toujours invincible de la pauvreté, du dévouement et de l'amour.

(1) Abbé Richard : *Vie du Père Joseph* (biblioth. d'Angers.)
(2) *Caractères*, liv. *de la Chaire.*
(3) V. *Mémoires de Saint-Simon.*



CHAPITRE IV

L'INQUISITEUR

Au début du xv[e] siècle, le schisme et l'hérésie se dressaient menaçants, en plein soleil, avec de nombreuses armées et de hardis capitaines.

Les sectes, qui avaient dominé au siècle précédent, conservaient toute leur vigueur et toute leur audace, en même temps qu'éclataient contre la foi de nouvelles et formidables révoltes.

Les hérétiques de la veille, c'étaient les Fratricelles ou Béguards ; les sectaires du jour, les Wiclefistes et les Hussites.

Partant de cette doctrine erronée, déjà professée par les Vaudois, que le pouvoir du prêtre est inséparable de la sainteté et du dépouillement de toute possession temporelle, les Béguards faisaient retentir le monde de leurs déclamations contre Rome qu'ils appelaient « la grande prostituée de Babylone ; » ils niaient l'autorité du Pape qui, pour eux, était l'antéchrist. Ils se proclamaient « les parfaits » et se croyaient impeccables : ces hommes qui prétendaient réformer le clergé, aboutissaient à la débauche et à des désordres infâmes (1). Wiclef et Jean Huss adoptèrent, en les développant, ces aberrations sacrilèges. Le premier enseigna, en outre, le fatalisme et attaqua l'Eucharistie (2). Le

(1) Raynald : *Ann. eccles.* — D'Argentré : *Collect. jud.*
(2) Wiclef : *Trialogue.*

second sapa par la base la constitution de l'Eglise, prêcha l'inutilité de la confession, s'éleva contre l'invocation des Saints et de la Vierge Marie (1). En 1415, leurs partisans, qui remplissaient la Bohême et pullulaient dans toute l'Allemagne, prirent les armes. Comme les hordes de Mahomet, ils voulaient imposer leurs croyances par le fer. L'incendie et le carnage marchaient à leur suite; les contrées qu'ils occupaient devenaient le théâtre d'épouvantables atrocités. Les églises, les couvents, les hôpitaux, les palais étaient saccagés et détruits, les prêtres égorgés, les femmes outragées, les bourgeois et les marchands rançonnés. En 1419, quarante mille d'entre eux se réunirent sur une montagne de la province de Pilsen ; ils y fondèrent une cité qu'ils décorèrent du nom de « Thabor. » C'était un camp retranché d'où ils sortaient pour dévaster et piller le pays. L'année suivante, ils s'emparèrent de la ville d'Aust (2) et en passèrent tous les habitants au fil de l'épée (3). Ils avaient ainsi leurs places fortes, faisaient trembler les rois et se riaient des anathèmes des pontifes.

Toutefois, au sein de cette nuit de ténèbres et de sang, en face de ces insurgés fanatiques et de ces prophètes de l'enfer, saint Jean de Capistran se dressa comme la sentinelle avancée de la papauté, comme le fléau de l'hypocrisie et de la rébellion, comme le rempart inexpugnable de la vérité catholique.

Le Pape l'avait nommé inquisiteur général pour toute la chrétienté (4).

Inquisiteur! Ah! nous savons ce que ce mot soulève de récriminations et de haines de la part des ignorants et des sots. Mais la raison et l'histoire parlent plus

(1) Cochlée: *Hist. des Hussites.*
(2) Appelée aussi Sésémi.
(3) Voir le protestant Lenfant: *Hist. de la guerre des Huss* — Raynald. — Rohrbacher: *Hist. de l'Egl.*, liv. LXXXII.
(4) Christ. de Varèse. — Lettre de Capistran aux Hussites.

haut que les déclamations et les mensonges accumulés à plaisir. La raison nous l'affirme : toute société a le devoir de rechercher ceux qui nuisent injustement au salut de ses membres; la puissance ecclésiastique a donc le droit de s'unir au pouvoir civil pour réprimer des nouveautés non moins funestes à la sécurité de l'Etat qu'au repos de l'Eglise; et il n'est permis à personne de fomenter impunément la sédition et la guerre sous prétexte de liberté d'opinions. L'histoire impartiale, de son côté, l'histoire qui procède à l'aide de documents authentiques, nous l'atteste : les prétendues victimes de l'intolérance des prêtres furent les plus implacables des bourreaux. Ces hérétiques, objets de tant de sympathies et de larmes de la part de nos libre-penseurs, ces Fratricelles, ces Hussites, qui agitaient l'Europe, au siècle de Capistran, qu'étaient-ils ? Nous venons de le dire; des bandes de sectaires immondes dont les crimes contre nature, non contents de se multiplier dans l'ombre, s'étalaient parfois au grand jour (1); des « communistes » audacieux qui épiaient l'heure du partage, des troupes de pillards et d'assassins, toujours armés pour le vol et pour le carnage (2). Et plus tard, ces Protestants, ces Calvinistes, dont on célèbre les malheurs, dont on nous redit « le martyre », ils mettaient l'Allemagne à feu et à sang; ils couvraient la France de ruines (3); au sein des nations qui leur donnaient asile, ils conspiraient avec l'étranger et vendaient le sol de la patrie (4).

(1) Raynald : *Annal. ecclés.*, an. 1421. — Lenfant : *Hist. de la guerre des Huss.*, liv. V. — Rohrbacher : *Hist. de l'Egl.*, liv. LXXXII.

(2) *Ibid.*, *Ibid.*

(3) V. *Théâtre des cruautés des hérét.* (Anvers, 1587) publié par Segetain (*Sixte V et Henri IV* ; Paris, 1861). — La Saussaye : *Annal. ecclés.* (Aurelian, 1615). — E. Mahon de Monaghan : *l'Eglise, la réf., la philos.* (1 vol. in 12 ; Paris, 1865). — Sismondi : *Hist. des Franc.* — Dareste : *Hist. de France*, t. IV, liv. XXIV.

(4) En 1562, pour ne citer qu'un exemple, Coligny et les chefs

Non, les hommes qui ont fait la France et l'Espagne du passé, les princes et les pontifes qui établirent l'Inquisition, n'étaient ni des scélérats, ni des despotes imbéciles; les mesures énergiques qu'ils prenaient n'étaient pas des fantaisies de tyrans en délire, mais elles correspondaient à des nécessités impérieuses, à des périls qui se manifestaient aux yeux de tous. Le chrétien ne souffrait pas alors qu'on jetât, comme aujourd'hui, le Christ aux gémonies; le catholique ne subissait pas, sans résistance, l'oppression et le joug du mécréant; il ne travaillait pas, de gaieté de cœur, à enrichir l'ennemi de sa foi; il ne lui livrait pas, sans mot dire, ses biens, ses foyers, ses autels.

Nous n'avons à nous occuper que de la famille Séraphique. Sans donc répéter ce que tant de savants historiens (1) ont écrit; sans entreprendre non plus de justifier sans réserve l'Inquisition espagnole, institution avant tout politique, soustraite par la diplomatie ombrageuse des rois d'Espagne (2) à la direction et à l'influence des Papes, il est un fait que nous proclamons ici de la manière la plus absolue, un fait que nous constatons, les pièces en main, et que nous mettons au défi qui que ce soit de contredire par des documents authentiques: *partout où l'Inquisition fut aux mains des Frères-Mineurs, elle fut toujours un modèle*

des calvinistes français se vendaient à l'Angleterre et s'engageaient à lui livrer, moyennant finances, cette ville de Calais que le duc de Guise avait eu tant de peine à reconquérir. On conserve encore à Londres ce traité, daté d'Hamptoncourt, le 20 septembre 1562. Il est conclu au nom du prince de Condé, de Jean de Rohan, de l'amiral de Coligny, de Mony, de Moustier et de Bonchart. Voir Cobbet: *Let. sur la réforme.* — Dargaud : *Hist. de la liberté relig. en France*, in-8o; Paris, 1859. — Charles Buet: *l'amiral de Coligny;* Paris, 1884.

(1) V. de Maistre : *Soirées de Saint-Pétersbourg.* — Rohrbacher : *Hist. de l'Eglise*, etc., etc.

(2) V. *Dict. encycl. de théol. Cath.* (Gaume, édit., part. *Inquisition*).

de prudence et de modération, de justice et de clémence.

Les Papes, dès l'origine, en 1254, leur confièrent la garde de la foi dans la moitié de l'Italie, à Rome, dans le patrimoine de saint Pierre, le duché de Spolète, le reste des États romains jusqu'à Bologne et dans la Toscane (1). En 1255, Alexandre IV partagea l'Inquisition de France entre les Frères-Mineurs et les Frères-Prêcheurs (2); les Franciscains furent chargés de la recherche des hérétiques en Bosnie, en Sardaigne, en Syrie, en Palestine (3). Eh bien! dans tous ces pays, qu'on nous cite un acte de cruauté commis, une goutte de sang innocent versé par eux. Ce qui distingue, entre tous, les inquisiteurs Franciscains, c'est qu'ils prennent la défense du faible contre le fort; c'est qu'à l'exemple des bienheureux Raymond et Étienne de Narbonne (4), ils poursuivent surtout les excès des grands; c'est que, le plus souvent, à force de mansuétude, ils gagnent les hérétiques et les dérobent au bras séculier.

Saint Jean de Capistran fut donc Inquisiteur.

Les Fratricelles s'étaient multipliés, surtout en Italie. Ils parcouraient la Toscane, les Marches, la Calabre, entraînant à leur suite des bandes de gens sans aveu, que séduisait l'appât de leurs mœurs immondes; Capistran déploya contre eux une activité infatigable et dispersa promptement la plupart de leurs « conventicules ».

Il est intéressant d'étudier, d'après les documents de l'époque, la manière dont notre Saint remplissait ses redoutables fonctions (5).

Il s'occupait tout d'abord d'éclairer les hérétiques par l'exposition et la démonstration péremptoire de la

(1) Wadding : *Annal. min.*, an. 1254.

(2) Wadding : *ibid.*, an. 1255. — Bergier : *Dict. de théol. cath.*

(3) Wadding : *ibid.*, an. 1257-1285.

(4) Mariano de Florence, liv. II, cap. XV. — Saint Antonin, part. III, tit. XXIV, cap. IX.

(5) V. Christ. de Varèse, cap. III. — Nic. de Fara, etc.

doctrine catholique. Il discutait ensuite avec eux et organisait des controverses publiques. Enfin, il procédait contre ceux dont les crimes étaient notoires. Bien que ces crimes, d'ordinaire, fussent énormes, car les sectaires d'alors ne respectaient pas davantage le droit naturel que les droits de l'Église, il pardonnait à quiconque manifestait son repentir; ceux-là seulement étaient livrés au bras séculier qui, après avoir été pardonnés et graciés déjà, retombaient opiniâtrément dans des désordres que toutes les lois civiles du temps punissaient des peines les plus sévères. Où étaient, dans ces procédés, l'iniquité et la barbarie? Entre les mains des Frères-Mineurs, l'Inquisition réalisait ce que notre société moderne poursuit inutilement de ses vœux : un système pénitentiaire qui, en réprimant les coupables, les corrige et les moralise.

Mais ni le rang, ni la fortune, n'obtenaient grâce devant Capistran : autant il usait d'indulgence envers les ignorants et les petits, autant il sévissait avec rigueur contre ceux qui se servaient de leur autorité ou de leur science pour corrompre le peuple. Près de Rome, une noble dame de la famille des Colonna fut convaincue d'hérésie. Par ordre du Saint, elle se vit emprisonnée et ne recouvra la liberté qu'après avoir publiquement abjuré ses erreurs et réparé ses scandales (1).

Un trait (qui appartient à la première période de sa vie, mais qui nous semble trouver ici sa place) achèvera de montrer comment le Saint comprenait les devoirs de juge. Ce trait, omis par la plupart des historiens, offre, au point de vue qui nous occupe, un intérêt particulier.

Pendant que Capistran était encore gouverneur de Pérouse et y rendait la justice, il lui arrivait fréquemment de voir soumettre à la torture les accusés qui

(1) Christ. de Varèse.

niaient obstinément les crimes dont ils étaient soupçonnés. La torture était à cette époque en usage dans tous les tribunaux civils; elle n'a définitivement disparu des procédures criminelles qu'à la fin du XVIII[e] siècle (1). S'élevant pourtant au-dessus des préjugés de ses contemporains, Jean de Capistran avait compris le peu de valeur et toute l'incertitude des aveux qu'arrachait la souffrance, il avait horreur de ces cruautés juridiques, et, pour en démontrer clairement l'inutilité et la barbarie, il se servit d'un curieux stratagème.

Il s'introduisit en secret dans les écuries de son propre palais, y choisit une selle d'un grand prix, ornée apparemment d'or et de pierreries, telle que les riches seigneurs en possédaient alors, l'emporta à l'insu de tous et la cacha avec soin. Quelque temps après, il donna ordre de seller ses chevaux. La selle naturellement ne se retrouva plus. Le palefrenier fut accusé de l'avoir dérobée, et Jean de Capistran fit instruire son procès à grand bruit. D'abord le serviteur nia avec énergie le méfait qui lui était imputé; mais lorsqu'il lui fallut endurer la torture, il déclara avoir commis le vol : il avait enfoui la selle, disait-il, dans un endroit qu'il désigna. Des perquisitions y furent opérées. Comme elles demeuraient sans résultat, le palefrenier fut soumis de nouveau à la torture, et prétendit avoir vendu la selle à quelqu'un dont il ne put donner le nom. Capistran alors fit connaître solennellement la vérité; il proclama l'innocence de l'accusé qu'il combla de présents; puis il défendit, en conséquence, de recourir désormais à la torture.

Cet épisode avait vivement frappé les esprits; le souvenir en demeura vivant dans la contrée et deux cent cinquante ans plus tard, les vieillards le redisaient encore : ils le racontaient à Massoni d'Aquila qui l'atteste (2).

(1) Elle ne fut abolie en France, qu'en 1780, par Louis XVI.

(2) Massoni d'Aquila : *Vie de Saint Jean de Capistran*, ch. VII. — Bolland., t. X d'oct. *loc. cit.*

Cette protestation contre les rigueurs et la dureté des procédures au moyen âge n'est pas, au reste, un fait isolé dans l'histoire des héros de l'Ordre Séraphique. Sans entrer dans des détails que ne comportent ni l'objet ni le cadre de cette étude, il nous suffira de rappeler que, vers la même époque, un Frère-Mineur, le célèbre Jean Petit (m. 1411), avocat de Jean-Sans-Peur, faisait le premier accorder, en France, les secours de la religion et les sacrements aux condamnés à mort (1); que Jeanne de Maillé, cette tertiaire qui, plus d'une fois, fit ouvrir les portes des prisons, réclama non sans succès, auprès de Charles VI, plus d'équité et de mansuétude à l'égard des criminels (2); que saint Jacques de la Marche institua en faveur des misérables condamnés au dernier supplice, des confréries et des associations de charité (3).

Cependant les Béguards, un instant écrasés, renaissaient bientôt plus vivaces et, durant vingt-trois ans, le Saint dut, sans cesse, lutter contre eux. Son nom seul, pourtant, leur inspirait la terreur. Un jour, qu'en se promenant dans la campagne, il s'était éloigné de ses compagnons pour prier, des hérétiques, ne sachant pas qui il était, s'approchèrent de lui et lui demandèrent avec colère où se trouvait le frère Jean de Capistran. Le Saint comprit le péril, mais aimant mieux mourir que de commettre un mensonge, il leur répondit d'une voix ferme : « Jean de Capistran, c'est moi! » A ces paroles, les sectaires prirent la fuite saisis d'une frayeur soudaine, et ne lui firent aucun mal (4).

En 1449, les Fratricelles tentèrent un effort suprême pour opprimer les catholiques dans la Toscane, le duché de Florence et la province d'Ancône; Jean de

(1) V. Simon de la Mothe : *Hist. manuscrite de Marcoussis.* — *Biog. univ.* (Firmin Didot), art. *Jean Petit.*

(2) *Auréole Séraph.*, t. II. — *Vie de Jeanne de Maillé.*

(3) Wadding : *Annal. min.*, an. 1338, nº XXIII.

(4) Christ. de Varèse, cap III.

Capistran, aidé de Jacques de la Marche, leur livra une dernière bataille; il confondit leurs sophismes, convertit un nombre incalculable d'égarés, réduisit les prédicants au silence, fit renverser les maisons et les temples où ils se réunissaient pour commettre leurs secrètes infamies, livra aux juges laïques les criminels relaps et impénitents : la secte était anéantie (1).

Après ce succès éclatant, il quitta bientôt l'Italie (1451) pour exercer, en Allemagne, sa charge d'inquisiteur; Frédéric III avait envoyé au Pape une ambassade pour réclamer la présence du Saint dans ses États. Capistran se choisit, comme auxiliaires, douze Franciscains, au nombre desquels se trouvaient le Père Gabriel de Vérone qui, plus tard, devint cardinal, et les Pères Christophe de Varèse et Nicolas de Fara, qui ont écrit la vie de l'apôtre. Après s'être arrêté à Neustad, où il eut une entrevue avec l'empereur, et avoir séjourné quelque temps à Vienne qu'il remplit du bruit de ses miracles, il se mit en route pour Prague : c'était le repaire de l'hérésie. Quinze ans auparavant, saint Jacques de la Marche y avait infligé aux Hussites de sanglantes défaites; mais, depuis lors, enhardis par la minorité de Ladislas, héritier du royaume, ils étaient devenus plus remuants que jamais. Rokesane, leur chef, et le gouverneur Podiebrad s'opposèrent à l'entrée de Capistran en Bohême; ils redoutaient, par-dessus tout, sa science, sa liberté apostolique, et la dignité dont il était revêtu. Leurs émissaires, apostés sur tous les chemins, lui barrèrent le passage.

Le Saint les provoqua en vain à une conférence publique, il ne put jamais les y faire venir. Un prétexte écarté, un autre surgissait à l'instant. Sans se décourager, il se mit à évangéliser les provinces limitrophes. A Olmutz, les barons et les gentilhommes abjurèrent leurs erreurs, au nombre de plus de quatre

(1) Christ. de Varèse, cap. III.

mille (1) et un historien cite, parmi les prosélytes de saint Jean de Capistran, un seigneur nommé Wenceslas de Boscowicz, qui fit amende honorable avec deux mille de ses sujets (2). En neuf mois, dans la Moravie, il convertit plus de onze mille hérétiques. Les sectaires, dans l'impuissance de leur rage, publiaient qu'il était « le diable incarné (3) ».

En 1452, il réussit à franchir la frontière et à pénétrer en Bohême; mais les portes de Prague lui demeurèrent obstinément fermées. Il n'en convertit pas moins seize mille Hussites et porta à leur secte des coups dont elle ne se releva jamais (4).

Il affermit ensuite la foi en Silésie et en Pologne; en 1454, il envoya plusieurs de ses religieux en diverses provinces : de toutes parts, les princes et les prélats réclamaient les secours de son zèle et de son autorité.

A côté de ces hérétiques qui devançaient et préparaient Luther, Capistran rencontra d'autres hommes qui marchaient, eux aussi, sourdement à l'assaut de la société chrétienne et auxquels il déclara la guerre au nom de la civilisation et de la justice : les Juifs.

De nos jours où la « question juive » passionne si puissamment les esprits et suscite de si ardentes polémiques, le rôle de notre Inquisiteur Franciscain, sous ce rapport, est particulièrement intéressant à étudier.

Le Juif du xv[e] siècle, c'était déjà, c'était toujours, l'exploiteur audacieux du peuple, le financier rusé et perfide, l'usurier insatiable et sans entrailles.

« Au moyen âge, celui qui sait où est l'or, le véritable alchimiste, le vrai sorcier, c'est le Juif. Le Juif, l'homme immonde, l'homme d'outrages sur lequel tout le

(1) *Lettre de saint Jean de Cap. à l'université de Vienne.* — Czechor : *Mars. Morav.*

(2) Dubravius : *Hist. de Bohême*, lib. XXIX.

(3) Nic. de Fara.

(4) Jean de Tagliacozzo : *Lettre à saint Jacques de la Marche* (Bolland., t. X, d'oct.).

monde crache, c'est à lui qu'il faut s'adresser... Mais pour que le pauvre travailleur s'adresse au Juif, pour qu'il approche de cette sombre petite maison si mal famée, pour qu'il parle à cet homme qui, dit-on, crucifie les petits enfants, il ne faut pas moins que l'horrible pression de la misère et de la faim.

« Quand donc il avait épuisé sa dernière ressource, quand son lit était vendu, quand sa femme et ses enfants, couchés à terre, tremblaient de fièvre en criant : du pain ! tête basse et plus courbé que s'il eût porté sa charge de bois, il se dirigeait lentement vers l'odieuse maison du Juif et restait longtemps à la porte avant de frapper... Le Juif ayant ouvert avec précaution la petite grille, un dialogue s'engageait, étrange et difficile. Que disait le Chrétien ?... « Au nom de Dieu ! » — « Le Juif l'a crucifié ton Dieu. » — « Par pitié ! » — « Ce ne sont pas des mots qu'il faut. Il faut un gage. » — « Que peut donner celui qui n'a rien ? » — Le Juif lui dira doucement : « Mon « ami, conformément aux ordonnances du Roi, notre « Sire, je ne prête ni sur habit sanglant, ni sur fer de « charrue... Non, pour gage, je ne veux que vous- « même. . Je ne suis pas des vôtres. Mon droit n'est pas « le droit chrétien ; c'est un droit plus antique *(In partes « secando)* : votre chair répondra... Sang pour or. »

Voilà l'usurier juif, tel que l'a peint Michelet dans une page incomparable qui a la vigueur et l'accent de vie étrange d'une eau-forte de Rembrandt.

Les disciples de François d'Assise, ce sublime mendiant qui aima tant les pauvres qu'il voulut être encore plus pauvre qu'eux, les Jean de Capistran, les Bernardin de Sienne, les Barnabé de Pérouse, les Bernardin de Feltre furent, constamment et d'instinct, les adversaires irréconciliables de ceux qu'on pouvait appeler déjà « les rois de la finance. »

Ils se sentirent au cœur une haine généreuse pour cette puissance capitaliste qui, concentrée dans un petit nombre de mains, cherchait à absorber peu à peu la

vie économique des peuples et à asservir le travail. Ils comprirent qu'un jour, grâce aux Juifs, l'argent, auquel le monde chrétien n'avait attaché jusque-là qu'une importance secondaire, deviendrait maître et souverain, aux dépens de la liberté et de la fraternité évangéliques. Avec cette sûreté d'intuition que donne l'amour des faibles et des petits, ils eurent la compréhension très nette de problèmes financiers et sociaux que nos habiles du XIX[e] siècle effleurent et entrevoient à peine. Car, « c'est une des prétentions sottes de notre temps que de croire qu'il a inventé l'économie-politique. Ceux qui s'occupaient alors de ces questions n'étaient point sans doute, comme aujourd'hui, des membres de l'Institut, des Malthusiens hypocrites et lubriques, des orateurs de réunions publiques, irrités du spectacle de la misère et préoccupés de s'attirer les applaudissements de la foule, en flattant ses passions (1). » C'étaient les Saints eux-mêmes et les Moines qui cherchaient à mettre l'harmonie sur la terre ; des rois, comme le Franciscain saint Louis, discutant au palais, avec Etienne Boyleau, l'organisation du travail ; des Frères-Mineurs, comme Jean de Capistran, s'efforçant de définir le caractère du crédit mutuel et d'en établir les bases. Ce crédit, Capistran le voulait chrétien et non judaïque ; il entendait qu'il fût une aide donnée par un frère à son frère et non une exploitation, un moyen d'opprimer cruellement ceux qui n'ont rien, ou de dépouiller ceux qui ont peu et qui veulent avoir davantage sans se donner la peine de le gagner.

Aussi, avec quelle véhémence, il s'élevait contre ces « banquiers » juifs, paresseux et avides à la fois, qui se repaissaient de gains odieux acquis sans peine et sans labeur ; avec quelle infatigable activité, il travaillait à ruiner leur influence et à démasquer leurs manœuvres ; avec quelles instances réitérées, il réclamait des prin-

(1) Ed. Drumont : *La France Juive.*

ces l'exécution rigoureuse des ordonnances et des lois promulguées contre leurs exactions; avec quelle persistante énergie, il poursuivait la révocation des privilèges que la faiblesse ou la crainte des grands leur avait parfois concédés!...

Nous en avons une preuve entre mille, dans un document original, conservé aux archives de Naples (1). Massoni l'a publié (2) et l'*Eco di S. Francesco* (3) en a récemment reproduit le texte exact. C'est un décret de la reine de Naples, Jeanne II, daté d'Aversa, le 3 mai 1427, qui concède à saint Jean de Capistran, les plus amples pouvoirs pour procéder contre les Juifs et réprimer leurs usures :

« Jeanne II, reine de Naples..., au religieux et vénérable Frère Jean de Capistran, de l'Ordre des Frères-Mineurs de l'Observance..., salut et bienveillance.

« Il est récemment parvenu à notre connaissance que « les Juifs de notre royaume..., persistant dans leur « dureté de cœur et dans leur méchanceté, ne cessent de « se livrer à l'usure et de commettre divers autres excès « qui, pourtant, leur sont défendus par les lois et les « ordonnances canoniques et ecclésiastiques, impériales, royales et civiles.

« Nous avons également appris qu'ils s'abstiennent « maintenant de porter le signe du Tau et les autres insignes distinctifs dont ils doivent être revêtus... C'est pourquoi, voulant veiller efficacement « à l'exécution de la justice, et nous confiant, sans « réserves, dans votre dévouement et votre charité... par la teneur des présentes, et de notre science « certaine, nous vous accordons pleine faculté et entière « puissance d'imposer des prescriptions et des défenses, de donner des ordres de notre part, soit de vive

(1) F. 242, *Rep. Reg. Johannæ* II, n° 9, 1686.
(2) *Vie de saint Jean de Capistran*, p. 60 (Venise, 162 7).
(3) Numéro du 15 Juin 1886.

« voix, soit par écrit, soit par vos délégués, à tous les « Juifs sans exception de notre royaume, ainsi qu'à ceux « qui y viendront à l'avenir, et cela sous les peines « même les plus sévères et les plus redoutables qu'il « plaira à votre prudence de fixer. S'ils contreviennent « à vos ordres, nous décrétons qu'ils encourront, par « le fait même, les peines portées contre eux, peines « qui devront leur être infligées, sans miséricorde et « sans rémission, par tous nos officiers et lieutenants « présents et futurs.

« En outre, par la teneur des présentes, nous or- « donnons aux dits Juifs, sous peine de la confiscation « de leurs biens meubles et immeubles, confiscation « qu'ils encourront par le fait même de leur déso- « béissance, et qui devra leur être infligée sans « pitié, nous leur ordonnons, disons-nous, de vous « présenter et de vous remettre, à vous ou à vos délé- « gués, et ce à la première réquisition de votre part, tou- « tes les lettres de faveur, tous les privilèges originaux « qui leur ont été octroyés, ou qu'on dit leur avoir été « octroyés par nos prédécesseurs d'illustre mémoire « ou par notre Majesté.

« Ces lettres et ces privilèges devront être dé- « chirés par vous, ou livrés aux flammes, nonobs- « tant toute coutume, tout prétexte, toute exception « et toute excuse..... Enfin, nous ordonnons au maître « justicier de notre royaume de Sicile ou à son « lieutenant, aux vice-justiciers, aux capitaines et aux « autres officiers majeurs ou mineurs, quels que « soient leurs titres, leurs offices et leur juridiction, « aux princes, aux ducs, aux marquis, aux comtes, aux « barons, et aux Universités de nos Etats... d'observer « fidèlement et inviolablement notre présent décret « et d'exécuter en conséquence, et de faire exécuter « ponctuellement, et à la lettre, les ordres que vous « donnerez, les règlements que vous pourrez établir, « soit de vive voix, soit par vos délégués.....

« Donné à Aversa, le troisième jour de mai, de l'an « du Seigneur 1427... (1). »

Ces prescriptions paraîtront bien dures et bien oppressives peut-être à certains de nos libéraux. Il ne faut pas l'oublier, pourtant, l'Europe traversait une crise analogue à celle que nous traversons en ce moment, où la haute banque, la Franc-Maçonnerie, la révolution cosmopolite, toutes les trois aux mains des Juifs, concourent, par des moyens différents, à un but commun et unique : la destruction du christianisme. Les nations catholiques d'alors se défendaient énergiquement et légitimement contre l'invasion progressive

(1) Johanna secunda, Regina, etc. Venerabili, et religioso viro fratri Johanni de Capistrano Seraphici ordinis observancie minorum, devoto oratori, et fideli nostro dilecto, gratiam, et bonam voluntatem. Noviter ad nostrum pervenit auditum, quod Ebrey seu Judey Regnicole, et qui ad Regnum confluxerunt, persistentes in eorum cordis duricia, pertinacia, et pravitate excercent usuras, pluraque alia eis vetita et prohibita per jura, constitutiones, et capitula, canonica et ecclesiastica, imperialia, Regalia, et civilia exercent et faciunt, necnon et signum Thau, aliaque insignia, que per Ebreos portari instituta sunt per eos non deferuntur.... juri volentes salubriter providere, confise de tua devocione et caritate, tenore presencium de certa nostra scientia, liberam omnimodam et plenariam licentiam, et potestatem concedimus, quod presencium vigore et auctoritate possis, et valeas inhibere ac expresse precipere et mandare oretenus vel in scriptis, aut per nuncios speciales culminis nostri parte universis, et singulis Ebreis, seu Judeis, tam Regnicolis, et qui usque nunc ad hoc regnum nostrum confluxerunt, quam illis qui cx nunc in antea confluent subpenis acribus et formidabilibus prudencie tue visis in quas, si secus fecerent, eos ipso facto, et ipso jure decernimus incurrisse, contra eos absque misericordia infligendis et ab eis irremissibiliter exigendis pro curie nostre parte, per quoslibet officiales nostros presentes, et futuros, et locatenentes. Mandantes nihilominus eorumdem tenore presencium de dicta certa nostra scientia prefatis Ebreis seu Judeis sub pena confiscacionis omnium bonorum suorum mobilium et stabilium. in quam si secus fecerint. eos ipso facto et ipso jure decernimus incurrisse contra eos absque misericordia infligendis sic quatenus omnes et singulas litteras, et privilegia originalia eis per dictos illustres predecessores nostros et nostram majestatem ut prestitur (sic) concessas et concessa

d'une race essentiellement hostile à leurs intérêts, à leurs aspirations, à leurs traditions, à leurs croyances. Le Juif, pour Capistran et ses contemporains, ce n'était pas seulement l'usurier, c'était le descendant maudit des déicides, renouvelant et perpétuant, par ses profanations sacriléges, le drame du Golgotha; c'était le complice des infidèles, l'ennemi secret de toutes les patries, où il n'était qu'un étranger; c'était le fanatique héritier de superstitions monstrueuses, toujours altéré du sang chrétien et se plaisant à le verser dans de ténébreux sacrifices (1).

En dépit de nos réticences et de nos mensonges modernes, l'histoire, mise en lumière par de patientes et savantes recherches, proclame que Capistran avait raison.

Fouetter le crucifix, le Vendredi-Saint, traîner les

facientes et facientia contra mentem nostram presencium litterarum tibi, vel dictis tuis nunciis ad hoc deputandis, ad omnem tui vel dictorum deputandorum requisicionem debeant assignare per te lacerandas vel ignis incendio conclemandas (sic) omni more cavillacione, exceptione, et excusatione remotis.

Ecce Magistro Institiario regni nostri Sicilie vel ejus eo locum tenenti, nec non Vicemgerentibus instificiariis capitaneis, ceterisque officialibus majoribus, et minoribus quocumque nomine nuncupatis c officio, et jurisdictione fungentibus, eorumque locatenentibus nec non Principibus, Ducibus Marchionibus, Comitibus Baronibus, ac Universitatibus civitatum, forma presencium diligenter actenta inviolobiliter observata omnia et singula huniusmodi per te in premissis oretenus vel per tuos nuncios vel per tuos litteras ordinanda, vel statuenda tenaciter, et effectualiter debeant observare observarique facere et mandare... Datum in castro nostro Averse anno domini millesimo quadringentesimo vigesimo septimo, die tercio mensis maij. — De mandato reginali oretenus facto — Domino H. de Anna, Domino G. Viola. Domino I. Dentice presentibus.

(1) Voir l'ouvrage intitulé : *Réfutation de la religion des Juifs et de leurs rites*, publié en 1803 par un ancien Juif, réédité à diverses reprises en Roumanie et à Constantinople, traduit en 1883, en Italien (Prato. tipog. Giachetti) sous ce titre : « *Il sangue Cristiano nei riti etracci della moderna sinagogua, revelazioni di neofito, etc.* »

reliques dans la boue, mutiler les saintes images, souiller les vases sacrés, profaner les hosties, parodier nos cérémonies et nos mystères dans de sataniques orgies, telle était la grande joie du Juif, au moyen âge. Il n'est pas un chroniqueur de l'époque qui n'en rappelle et n'en rapporte quelques exemples, et ce serait peine perdue que de vouloir les énumérer tous.

Les trahisons des Juifs du XIVe et du XVe siècle, et leurs relations avec les étrangers ne semblent guère plus discutables.

Il n'est pas douteux que, d'accord avec le roi de Grenade et le sultan de Tunis (1), ils n'aient organisé une conspiration des lépreux, pour empoisonner les fontaines, et, de cette façon, jeter partout la stupeur, créer un de ces états d'inquiétude et de trouble, une de ces périodes d'affolement qui ont rendu possible, plus tard, l'immense bouleversement de 1793. De ces faits les preuves abondent (2), et nous ne voyons pas vraiment sur quelles raisons on a pu s'appuyer pour contester l'authenticité des lettres adressées aux Israélites par les princes musulmans : elle ne peut faire l'ombre d'un doute.

La plus importante de ces lettres, c'est-à-dire la traduction originale, en langue française, certifiée par cinq notaires royaux et scellée, se conserve dans le

(1) Plusieurs siècles auparavant, lors de l'invasion des Sarrasins, les Juifs étaient sans cesse en négociation avec les infidèles. Ils leur livrèrent Béziers, Narbonne et Toulouse. C'est à partir de ce dernier méfait que, chaque année, le jour de Pâques, un Juif recevait trois soufflets à la porte de la cathédrale et payait treize livres de cire (Drumont : *la France Juive*, livre II, ch. 1). Il faut avouer que, de la part de ces populations du moyen âge, pour qui le patriotisme et la foi n'étaient pas de vains mots, un pareil traitement infligé aux complices de l'étranger ne paraît ni si inexplicable, ni si barbare ; mais les historiens qui le déplorent avec tant d'indignation se gardent bien d'en rapporter l'origine.

(2) V. Contin. de Guillaume de Nangis : an. 1321. — Rohrbacher : *Hist. de l'Egl.*, liv. LXXVIII.

trésor des Chartes (1). D'autres documents la confirment. « Nous avons sous les yeux, dit M. Rupert dans son ouvrage *l'Église et la Synagogue*, un monument tiré des compilateurs des *Fastes de Bohême* et publié par Marquar et Fréher. L'exposé des faits est joint à la lettre *De leprosis* du Pape Jean XXII. Dans cette lettre, qui date de l'année 1321, le Souverain Pontife reproduit un rapport qui lui est adressé par Philippe, comte d'Anjou, et qui parle des divers moyens mis en œuvre par les Juifs pour nuire aux chrétiens et les empoisonner. On y trouve résumée une lettre des Juifs de France aux Sarrasins, maîtres de l'Orient et de la Palestine, leur demandant de conclure un traité d'amitié et relatant les efforts faits pour empoisonner les sources et les cours d'eau (2). »

Au temps de notre Saint, dans diverses contrées, ils étaient accusés aussi de s'emparer des enfants baptisés pour leur faire subir, en haine de Jésus-Christ, de cruelles tortures. Ce n'étaient pas là, on peut malheureusement le prouver, des rumeurs mensongères et de gratuites calomnies; beaucoup de faits de ce genre sont irréfutablement établis (3).

En 1071, à Blois, un enfant est crucifié par les Juifs et ensuite jeté à la rivière; en 1114, à Norwich, en Angleterre, un enfant de douze ans subit, de leur part, d'affreux supplices; en 1179, un enfant que l'Eglise

(1) Archives Nationales, carton J, 427, nº 18.

(2) Voir aussi Ed. Drumont: *La France Juive*, liv. II, ch. 1.

(3) Le peuple d'Israël, au temps de ses rois et de ses prophètes, nous apparaît tour à tour hésitant entre le culte du vrai Dieu, Jéhova, et le culte des divinités phéniciennes. Moloch, dont le symbole est le taureau d'airain de Carthage qu'on faisait rougir au feu et qu'on bourrait de chair humaine, Moloch avec Baal, recevait les hommages des Juifs aux jours de leurs prévarications; c'est à lui qu'ils offraient d'effroyables sacrifices sur les hauts lieux (Lévit. XVIII, 21; XX, 2; Judic., VI, 25; 30; III Reg., XI, 5, 7; XVI, 31; IV Reg., X, 25; XXIII, 5, 10; Jerem., XLIX, 1.) Est-il étonnant, dès lors, que, par une sorte de phénomène de «régression»,

vénère sous le nom de saint Richard est assassiné le jour de Pâques; en 1181, un autre enfant, Radbert, est tué par les Juifs, aux approches de la même fête.

En 1236, près d'Haguenau, trois enfants de sept ans sont immolés par les Juifs; en 1244, un enfant chrétien est martyrisé ; en 1255, un enfant de Lincoln, Hugues, est séquestré jusqu'aux jours de la Pâque, et les Juifs, venus de tous les coins de l'Angleterre, le mettent en croix; en 1257, en 1261, à Londres et à Welsenbourg; en 1261, à Pfortzheim, près de Bade, mêmes attentats; en 1283, à Mayence, un enfant est vendu par sa nourrice aux Juifs qui le tuent; en 1285, à Munich, ils ouvrent les veines à un enfant; en 1286, un enfant de quatorze ans, du nom d'Utherner, est torturé par eux durant trois jours; en 1287, à Berne, un petit garçon, Rudolphe, est tué pour la Pâque; en 1292, 1293, 1295, les mêmes faits se reproduisent à Colmar, à Crems et à Berne.

En 1303, un écolier, Conrad, fils d'un soldat, et en 1345, le Bienheureux Henry, sont égorgés à leur tour; en 1401, à Dussenlofen, en Wurtemberg, un enfant de quatre ans a le même sort; en 1407, les Juifs sont expulsés du pays, à la suite de faits semblables; en 1409, à Rovensbourg, Louis Von Bruch est sacrifié par les Juifs qu'il servait à table, pendant la Pâque; en 1454, en Castille, un enfant est coupé en morceaux par les Juifs qui font cuire son cœur; en 1462, un enfant, le Bienheureux André; en 1475, le Bienheureux Simon,

le Juif déïcide, le Juif du moyen âge, tombé dans la dégradation, en soit revenu à ses erreurs antiques et soit retourné aux sacrifices humains. Est-il incroyable, qu'au sein de cette nation, qui porte si visibles les marques du châtiment divin, il se soit formé une secte sanguinaire (probablement celle des Kasadim ou des Kabalistes), association analogue à celle des Skopsis de l'Eglise russe et des Thugs de l'Inde. — V. Frédéric Daumer : *le Culte de Moloch chez les Hébreux ;* T. W. Ghillany : *les Sacrifices humains chez les Hébreux;* Ed. Drumont : *la France Juive.*

à Trente, sont tous deux immolés (1). En 1480, mêmes crimes à Trévise et en Vénétie; en 1486, à Ratisbonne, six enfants à la fois périssent victimes des Juifs.

En 1520, à Biring, deux enfants sont saignés par eux; en 1541, un enfant de quatre ans, Michel, est atrocement torturé pendant trois jours; en 1547, à Rave, le fils d'un tailleur est crucifié par deux Juifs; en 1569, un enfant est égorgé par le juif Jacques de Léozyka; en 1574, à Punia, en Lithuanie, une petite fille, âgée de sept ans, est assassinée par le juif Joachim Smieilavicz; en 1597, près Siyalow, les Juifs égorgent un enfant et aspergent de son sang la nouvelle Synagogue; en 1650, à Ladaen, un enfant de cinq ans, Matheus Jilleck, est assassiné par eux; en 1670, le Juif Raphael Lévy est brûlé vif à Metz pour avoir ouvert les veines à un enfant (2). Les annales de l'Ordre Franciscain et la vie de saint Jean de Capistran renferment, elles aussi, plusieurs exemples de ces crimes et de ces cruautés judaïques.

Pendant que saint Jean de Capistran exerçait les fonctions d'inquisiteur en Pologne, les Juifs des environs de Varsovie se procurèrent, par l'entremise d'un paysan, neuf hosties consacrées; ils les enveloppèrent

(1) *La Civilta Catholica*, dans son numéro du 1er avril 1882, a reproduit les pièces du procès de Trente qui se conservent aux archives du Vatican.

(2) V. Amelot de la Houssaye : *Abrégé du Procès fait aux Juifs de Metz*. — Tous ces faits sont attestés par d'innombrables historiens dont les témoignages allongeraient démesurément ce chapitre. M. Rupert, dans son *Histoire de la Synagogue*, et M. Drumont dans la *France Juive*, deuxième volume, liv. VI, ch. III, ont cité les principaux. (Voir aussi les Bollandistes, t. III de mars, p. 494, 588, 591; t. VIII de mars, p. 588; t. II d'avril, p. 697; t. III d'avril, p. 978; t. X d'avril, p. 505; t. II de juillet, p. 174, 331, 351; t. III de juillet, p. 179, 462; t. VI de juillet, p. 494; t. X d'octob. p. 502, annot., etc.) — En 1840, les Juifs de Damas égorgent le père Thomas, Capucin. Il y a quelques années, à Smyrne, un enfant appartenant à une des premières familles chrétiennes de la ville est volé, aux approches de la Pâque Juive; quatre jours après, on retrouve, sur le bord

dans un linge et se mirent à les frapper de verges en s'écriant au milieu d'ignobles blasphèmes : « Le voilà le Dieu des chrétiens!... » Mais tout-à-coup, nous disent les chroniqueurs, des flots de sang jaillirent du linge qui contenait les saintes espèces et coulèrent jusque sur le sol. Ce prodige ne fit qu'augmenter la rage des profanateurs.

Un autre jour, ils jetèrent dans un brasier une hostie consacrée et trois fois elle s'élança d'elle-même hors des flammes. Une vieille juive, qui fut témoin du miracle, se convertit aussitôt et se déclara chrétienne. Ses compagnons, indignés de ce qu'ils appelaient son apostasie, l'assassinèrent et l'enterrèrent en secret.

D'autres égorgèrent un jeune homme qu'ils avaient enlevé à sa famille.

Malgré le mystère dont ils avaient été entourés, ces faits s'ébruitèrent et parvinrent aux oreilles du saint inquisiteur. Jean de Capistran fit arrêter les coupables et opérer, dans leur demeures et dans leurs synagogues, de minutieuses perquisitions. On retrouva les cadavres ; les meurtriers firent des aveux. Quarante et un juifs, auteurs ou complices de ces atrocités, furent convaincus, livrés par le Saint au bras séculier et brûlés suivant les lois en vigueur (1).

de la mer, son cadavre percé de mille coups d'épingles : la population se soulève en masse contre les Juifs.

En 1881, à Lutoza, petit village du cercle de Tzeszov, dans la Galicie Autrichienne, une jeune fille Francesca Mnich, est tuée par trois Juifs : ces trois assassins sont condamnés à mort successivement par le jury de Tzeszov, le 21 décembre 1882, et par celui de Cracovie, le 10 octobre 1883.

En 1882, à Balata, le *Ghetto* de Constantinople, un enfant est attiré dans une maison juive ou plus de vingt témoins le voient entrer; le lendemain, on trouve son cadavre dans la Corne d'Or. — A Galata, le même fait se produit : l'avocat Sérouinos adresse à ce sujet une plainte aux représentants des puissances chrétiennes à Constantinople. (V. *Moniteur de Rome*, numéro du 15 juin 1883.— Ed. Drumont : *la France Juive*, 2e vol. liv. VI, ch. III.)

(1) Nic. de Fara, cap. XVI. — Wadding : *Annal.*, t. XII, p. 142.

On nous saura gré, croyons-nous, de citer ici un autre épisode intéressant emprunté non plus à la vie de notre Saint, mais à celle de Jacques de la Marche, son ami, son coopérateur et son successeur, en Allemagne, dans la charge d'inquisiteur de la foi. Ce trait confirmera ce que nous avons dit plus haut; il achèvera de faire connaître les fanatiques contre lesquels saint Jean de Capistran lutta avec tant d'équité et d'énergie.

En 1462, saint Jacques de la Marche prêchait à Brescia. Un pieux habitant de la ville avait coutume de lui envoyer fréquemment son petit enfant nommé Conrad. Le religieux lui enseignait la doctrine chrétienne et lui apprenait surtout à réciter l'*Ave Maria*. Conrad suivait fidèlement ses conseils, et comme il avait pour ami le fils d'un Juif du voisinage, à son tour il enseigna à son camarade la Salutation angélique : les deux enfants se plurent, dès lors, à la redire ensemble devant une image de la Vierge. Le Juif, un jour, les surprit faisant à genoux cette prière. A cette vue, il entra dans un tel accès de fureur qu'il saisit Conrad, l'étrangla, et pour se débarrasser de son cadavre, le plaça dans un trou qu'il creusa au fond de sa cheminée. Il mura ensuite l'ouverture et noircit la muraille avec de la suie, afin d'écarter tout soupçon. Cependant le père de Conrad, ne voyant pas revenir son enfant, le fit chercher vainement pendant plusieurs jours. En proie à une inexprimable anxiété, il vint trouver Jacques de la Marche, et lui raconta son malheur. L'homme de Dieu le consola de son mieux. Il se mit ensuite en prière et apprit par révélation tout ce qui était arrivé. Le lendemain matin, il alla trouver le père. « Prenez courage, lui dit-il, votre « fils vous sera rendu. Toutefois, vous n'obtiendrez cette « grâce que si vous promettez de pardonner, pour l'a» mour de Jésus crucifié, à quiconque vous aurait fait « quelque mal. » Le père le promit de bon cœur.

Le Franciscain se rendit alors, avec lui et deux autres personnes, à la demeure du Juif. Il s'annonça comme

voulant l'entrenir d'une affaire importante. On les fit asseoir près du foyer; et voilà que tout à coup, montrant l'endroit où le cadavre était caché, Jacques de la Marche ordonna de démolir la cloison. On obéit, et, aux premiers coups de pioche, on entendit l'enfant ressuscité qui criait : « De grâce, travaillez doucement « pour ne pas me blesser. » Bientôt il sortit, sain et sauf, de son tombeau et vint se jeter dans les bras du Saint. Le père pardonna au meurtrier de son fils, et le Juif, saisi de repentir, confessa humblement son crime et demanda le baptême avec toute sa famille (1). Mais revenons à saint Jean de Capistran.

Bien que les Juifs, le plus souvent, opposassent à ses exhortations une obstination aveugle, notre Saint réussit cependant à en convertir un grand nombre. C'est ainsi, qu'avant son départ pour l'Allemagne, il eût sur la religion une dispute publique avec Gamaliel, chef de la Synagogue de Rome, et que, par la clarté de ses raisonnements et l'ascendant de sa charité, il l'amena à confesser la divinité de Jésus-Christ. Quarante Juifs, vaincus comme leur chef, reçurent le baptême (2).

Capistran ne fut pas seulement la terreur de l'hérésie et le fléau du Judaïsme, le schisme dut aussi courber la tête devant lui.

En 1438, un Concile œcuménique s'était réuni à Ferrare; il se continua à Florence. La question qui s'y débattait, c'était le retour des Grecs à l'unité catholique. Par deux fois déjà, le schisme oriental avait cessé, grâce aux Frères-Mineurs.

En 1274, Jean de Parme, Jérôme d'Ascoli et Bonnegrâce de Dalmatie avaient amené au Concile de Lyon les ambassadeurs Grecs et Tartares. En 1369, conduit par les Franciscains, l'empereur Jean Paléologue, était

(1) Venance de Fabriano : *Vie de Jacq. de la Marche.* — Wadding : *Annal.*, t. IX. — *Auréol. Séraph.*, t. IV, 28 novembre.
(2) Christ. de Varèse, cap. III.

venu à Rome faire sa soumission. Sous l'impulsion de Guillaume de Casale, les Frères-Mineurs avaient préparé une troisième union ; elle s'opéra à Florence. Le B. Albert de Sartiano et ses frères y accompagnaient l'empereur et le patriarche Grecs qu'ils avaient convertis; saint Jean de Capistran, vers 1439, était allé en Orient et en avait ramené les représentants des Arméniens (1).

Toutefois, si des peuples, longtemps séparés de la Chaire apostolique, tournaient de nouveau leurs regards vers elle, si le Concile de Constance avait mis fin au grand schisme d'Occident, tous les ferments de discorde étaient loin d'être éteints au sein même de la société chrétienne : le 30 octobre 1439, le conciliabule de Bâle créait un nouvel antipape, Félix V. Dans ces graves circonstances, les Frères-Mineurs donnèrent de leur attachement au Pape légitime les plus éclatants témoignages. Ils maintinrent, par leurs exhortations, les peuples dans l'obéissance. Jean de Capistran écrivit plusieurs traités pour combattre le faux Concile et défendre Eugène IV, le chef incontestable de l'Eglise (2). Envoyé comme légat dans le Milanais, vers 1440, il gagna à la cause de Rome le duc Philippe Visconti, que des ressentiments personnels excitaient contre Eugène IV. De Milan, il se rendit en Bourgogne où régnait Philippe-le-Bon. Il y fut reçu, non plus comme l'envoyé d'un souverain de la terre, mais comme un ange du ciel. Au bruit de ses vertus et de ses miracles, les populations accoururent pour le voir et l'entendre ; la duchesse tint à honneur de lui présenter son fils, encore petit enfant, et le conjura de le bénir (3). Il ruina complètement, dans cette province, le crédit de Félix V.

(1) Wadding : *Annal.*, an. 1439.

(2) Jean de Capistran : *Traités sur l'élection du Pape, — sur la dignité de l'Eglise, — sur l'autorité du Pape et du Concile, etc.*

(3) Ce prince, qui succéda à son père en 1467, est connu dans l'histoire sous le nom de Charles le Téméraire.

Lors de son passage à Vienne, en Dauphiné, il flétrit, dans un discours, la conduite présomptueuse et insensée des Schismatiques. Quelques savants docteurs, blessés de ses paroles, firent courir le bruit qu'ils allaient le provoquer à une dispute publique. Le lendemain, le Saint répéta ce qu'il avait dit la veille, l'appuya de solides arguments, et invita ses contradicteurs à engager avec lui la discussion qu'ils avaient annoncée ; mais personne n'osa se présenter (1).

En 1446, il reparut en France et traita des intérêts de la paix religieuse avec Charles VII, qui favorisait le conciliabule de Bâle ; le succès couronna ses négociations.

Ainsi, Dieu, qui marque aux flots de l'Océan le grain de sable contre lequel doivent venir s'arrêter leurs fureurs, avait prédestiné les fils du mendiant d'Assise à tenir en échec, au xve siècle, toutes les forces coalisées du schisme, de l'hérésie et de la corruption. Quatre-vingts ans plus tard, il est vrai, il abandonnera la moitié de l'Europe à l'erreur, pour tirer un jour, de l'erreur, des triomphes dont nous commençons à entrevoir le secret. Mais alors l'Ordre de Saint François continuera vaillamment la bataille si glorieusement engagée par Jean de Capistran. La voix de ses docteurs et de ses missionnaires retentira contre Luther, Henri VIII et Calvin; avec la Ligue, il sauvera la foi française; avec la Compagnie de Jésus, il subira, sans faiblir, les plus furieuses attaques, il soutiendra les plus rudes assauts; la constance de ses martyrs fatiguera la rage des bourreaux. Le Jansénisme, à son tour, rencontrera en lui son premier et son irréconciliable adversaire (2). Aguerris par leurs luttes séculaires, les Franciscains traverseront noblement les orgies

(1) Christ. de Varèse, cap. VII.

(2) V. *Contin. de l'Histoire ecclés. de Fleury*, liv. CLV, n° 54. — Père Léon Patrem, Obs. : *Tabl. syn. de l'hist. de l'Ordre Séraph.*, p. 129.

et la fange du XVIII[e] siècle, sans que leurs vertus se fanent, sans que leur pauvreté se flétrisse (1). La Révolution les trouvera debout à leur poste d'honneur; elle les massacrera par centaines : mais elle ne pourra anéantir cette race féconde de Pauvres immortels.

(1) V. *Les Monastères Franciscains et la Commission des Réguliers*, par Ch. Gérin (*Revue des quest. hist.*, juillet 1875).



CHAPITRE V

LE THÉOLOGIEN ET LE DOCTEUR DE LA SOUVERAINETÉ PONTIFICALE

Un jour, aux premiers temps de sa vie religieuse, saint Jean de Capistran eut une merveilleuse vision. La Mère de Dieu lui apparut au sein d'une clarté resplendissante et, s'avançant vers lui, approcha de ses lèvres une coupe d'argent pleine d'un mystérieux breuvage : c'étaient tous les trésors de la science sacrée qu'il recevait ainsi en partage (1).

Ce gracieux récit de nos vieux chroniqueurs n'est que la symbolique expression de la vérité historique. Ce moine, en effet, qui renouvela les austérités de l'antique Thébaïde, ce réformateur qui fit refleurir dans le cloître la pauvreté et l'héroïsme évangéliques, cet apôtre qui remplit l'Europe du tonnerre de sa parole, cet inquisiteur qui écrasa l'hérésie, ce guerrier que nous verrons bientôt saisir le glaive et livrer des batailles, cet homme enfin mêlé à tant d'événements et de luttes, fut un grand théologien.

Il avait étudié quelque temps avec saint Jacques de la Marche, sous la direction de saint Bernardin, et ce dernier avait coutume de dire : « Jean apprend, en « dormant, ce que d'autres n'apprendraient qu'en tra- « vaillant jour et nuit. » Le Pape Pie II l'appelait « *un*

(1) Christ. de Varèse, X, cap. VI.

docteur d'illustre renommée. » — « Capistran, ajoutait le cardinal Bellarmin, a vraiment, par sa doctrine, éclairé l'église catholique. » — « Personne, affirme Marc de Lisbonne, ne fut plus docte que lui, en droit civil et canonique; personne, surtout, ne sut réfuter les hérétiques avec plus d'habileté et de force. »

Ces éloges n'ont rien d'exagéré. Comme théologien, Capistran est digne d'être inscrit à une page d'honneur dans le livre d'or de la famille Séraphique. Si ses œuvres, peu connues et peu étudiées jusqu'ici, n'ont point la célébrité dont jouissent certains écrits du moyen âge, il serait injuste d'en conclure qu'elles ne renferment rien de saillant ni d'original.

Loin de là : la physionomie et l'influence théologiques de notre Saint se distinguent nettement et par caractères tranchés de celles des autres docteurs de l'Ecole Franciscaine.

Sans doute, il n'a pas cette audace d'investigation dans l'inconnu, cette puissance et cette pénétration de la pensée qui emportent Duns Scot à travers les régions les plus inaccessibles de la métaphysique et lui font découvrir de nouveaux horizons là où d'autres n'entrevoient plus que des ténèbres et des abîmes; il n'a pas l'onction et la chaleur de saint Bonaventure qui, en éclairant l'intelligence, embrase et transforme le cœur; il ne travaille pas à élever, comme Alexandre de Halès, un vaste monument de doctrine dont toutes les parties et dont toutes les thèses se coordonnent et s'enchaînent dans une harmonieuse unité; il s'est uniquement inspiré des besoins de son époque; il s'est laissé guider par les événements contemporains; il a défendu, avant tout, la vérité catholique sur les points où elle était assaillie et menacée de son temps. Capistran, c'est le théologien homme d'action et de lutte; c'est, dans le domaine de la science sacré, comme dans celui de l'apostolat et de la politique, le batailleur infatigable, l'intrépide et rude guerrier. Partout, dans

ses écrits, se reflètent les combats de sa vie, combats contre le relâchement du cloître (1), combats contre les scandales et les vices du siècle (2), combats contre les hérétiques et les ennemis de la Papauté (3), combats contre la lâcheté et l'inertie des peuples et des rois (4).

C'est surtout dans les traités qu'il écrivit pour la défense de l'Eglise romaine et de l'autorité du Pape qu'il est facile de saisir ce double caractère d'actualité et d'énergie militante; c'est là aussi, qu'au point de vue qui nous occupe, se manifeste clairement, — selon nous, — son rôle providentiel.

Dieu, aux révoltes et aux négations de l'orgueil, ne cesse d'opposer, dans la société chrétienne, les affirmations vengeresses et les développements progressifs de la vérité; l'erreur y suscite les docteurs comme la persécution y fait germer les martyrs. En face de l'Arianisme triomphant se dressa Athanase, le docteur du Verbe incréé; aux blasphèmes des Pélagiens répondit la voix foudroyante d'Augustin, le docteur de la grâce; « à l'heure où le monde se refroidissait », resplendirent François d'Assise (5) et saint Bonaventure, les docteurs de l'amour; plus tard apparaîtront, sous les yeux des fanatiques disciples de Calvin, François de Sales, le docteur de la dévotion douce et forte, et, pour combattre le rigorisme hypocrite des Jansé-

(1) Capistran : Traités *De paupertate Christi; — De promovendo studio inter Minores ; — Defensorium Tertii Ordinis.*

(2) *De Ornatu mulierum ; — De Matrimonio ; — De Avaritia ; — De Usuris ; — Contra Cupiditatem ; — De Blasphemia ; — De Perjurio*, etc.

(3) *Contra Judæos et Hæreticos ; — Contra Hussitas ; — De Auctoritate Papæ*, etc.

(4) Lettres de Capistran aux Papes et aux princes.

(5) Sur saint François, envisagé comme théologien, voir l'étude du cardinal de Tréio (*in Epist. missa ad Wadding*) et l'*introduction à la « Doctrine spirituelle de saint François »*, par le P. Apollinaire, franciscain. (Paris, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, 1878.)

nistes, Alphonse de Liguori, le docteur de la miséricordieuse charité. Or, au xve siècle, en face des doctrines schismatiques de Bâle, en face des progrès du Gallicanisme, celui qui se leva, au nom de la foi, de la raison et de la science, ce fut saint Jean de Capistran, *le docteur de la souveraineté pontificale.*

Etudions-le sous ce rapport; aussi bien, nous allons nous en convaincre, sa théologie n'a pas seulement un intérêt rétrospectif : elle est, pour le xixe siècle, pleine d'intérêt et d'opportunité. Les erreurs qu'il combattit se trouvent être précisément les erreurs de notre temps, les questions qu'il agita sont les questions brûlantes de l'heure présente, et certaines pages de ses œuvres répondent si bien aux préoccupations de nos modernes politiques qu'on les dirait écrites d'aujourd'hui.

Pendant près de treize cents ans, la suprématie et les prérogatives du Pontife Romain n'avaient cessé de s'affirmer, incontestées et triomphantes. Les Martyrs et les Docteurs, les Pères et les Conciles, échos de l'Evangile et de la Tradition, avaient reconnu, à l'envi, dans le Pape, la souveraine et infaillible puissance d'enseigner et de gouverner les fidèles et les pasteurs, de commander en monarque absolu à l'Eglise dispersée ou réunie, d'exercer, en roi indépendant, ses fonctions suprêmes sans avoir, ici-bas, d'autre juge que Dieu. Tous aussi avaient proclamé la subordination nécessaire du pouvoir civil à l'autorité pontificale, et les princes eux-mêmes avaient appris à vénérer, dans le successeur de Pierre, le droit imprescriptible et divin de corriger les législateurs et les rois. Un jour était venu où, toutes les nations civilisées ne formant plus qu'une immense famille, unie par une même foi, sous le gouvernement spirituel d'un même chef, le Vicaire de Jésus-Christ avait été accepté par tous comme l'arbitre de « la République chrétienne ». Les plus redoutables questions de droit public et de droit des gens,

de paix ou de guerre, d'hérédité ou d'élection, de légitimité ou d'usurpation, avaient été déférées à son tribunal. Arbitrage sublime qui, un moment, plaça le monde, non plus sous l'empire de la force, mais sous la tutelle des idées de la conscience et de la vérité (1).

Mais à partir du XIVe siècle, on vit se former contre la Papauté un double courant d'hostilité politique et religieuse ; on vit surgir, surtout en France, une école théologique dont les doctrines ne tendaient à rien moins qu'à limiter et à détruire la puissance du Pontife infaillible.

Il n'y avait pas trente ans que saint Louis, le Franciscain, était monté au Ciel, quand son indigne petit-fils, Philippe le Bel, jeta, dans les entrailles du royaume très chrétien, les semences du *gallicanisme politique*. Ce fut durant sa lutte sacrilège contre Boniface VIII (2).

Par la bouche de ses légistes, de ses prélats et de ses clercs, le roi faux monnayeur répondait officiellement aux réclamations du Saint-Siège en déclarant qu'il ne reconnaissait, comme roi, aucun supérieur sur la terre. Il était absolument indépendant, disait-il, de toute autorité religieuse, dans l'administration de son royaume, et prétendait n'en rendre compte à personne (3). C'était inaugurer cette thèse du libéralisme moderne suivant laquelle la politique ne dépend nullement des règles du droit chrétien ni des préceptes de l'Evangile, les dépositaires de l'autorité civile ne

(1) Voyez Leibnitz : *Pensées*, t. II ; — Cantu : *Hist. univ.*, XVe époque.

(2) Voyez Raynald. : *Contin. de Baronius* ; — Rohrbacher : *Hist. de l'Egl.*, liv. LXXVII ; — Sismondi : *Hist. des rép. ital.*, liv. IV ; — Vicerius : *Vie de l'emp. Henri VII* ; — Mutius : *Chronog. germanique.*

(3) Voyez : *Lettre de Philippe le Bel à Bonif.* et les *Actes* de l'assemblée des Etats de 1302 ; — ceux de l'assemblée de 1303 où vingt-six prélats adhérèrent à l'iniquité du roi ; — Raynald, 1302-1303.

sont soumis d'aucune manière au Pape, gardien de la morale et de la religion; et la puissance temporelle n'est, à aucun point de vue, subordonnée à la puissance pontificale.

Le schisme d'Occident, à son tour, enfanta le *gallicanisme religieux.*

Les pontifes d'Avignon et les pontifes de Rome étaient en présence, s'arrachant les nations et se maudissant tour à tour. Le synode de Pise en 1409, impuissant à rétablir la paix, n'avait fait qu'augmenter la confusion et la discorde. L'assemblée qui, en 1414, s'était réunie à Constance, offrait le spectacle étrange d'un concile composé non plus seulement d'évêques, mais d'une foule tumultueuse de simples prêtres, d'ambassadeurs et de laïques. Dans son sein, s'entrechoquaient les intérêts les plus opposés, fermentaient les idées les plus extrêmes, surgissaient les projets les plus hardis (1). C'est au milieu de ces événements inouïs, durant cette période d'anarchie et de ténèbres que des docteurs de l'Université de Paris, en proie à une sorte de vertige, rêvèrent de faire de l'Eglise une démocratie, de son chef un roi constitutionnel soumis aux jugements de la multitude. Ils attribuèrent à l'assemblée des évêques et des fidèles, même séparée du Pape, le pouvoir de lier et de délier; ils ne reconnurent qu'au Concile le droit de décider en dernier ressort les questions de foi et de discipline; ils pré-

(1) Le Concile de Constance tint quarante-cinq sessions : celles-là seulement peuvent être considérées comme œcuméniques où tout se passa *conciliairement*, c'est-à-dire d'une manière conforme aux règles traditionnelles de l'Eglise, touchant les conciles généraux. Martin V n'en approuva les travaux qu'en y apportant cette restriction essentielle.

(Schelstrate : *Tract. de Concil. Constant.*, Dissert. II, cap. II ; — Claude Sommier : *Inst. dogm. du Saint-Siège*, t. VI (in-12, Saint-Dié, 1730) ; — De Maistre : *Du Pape;* — Rohrbacher : *Hist. de l'Egl. cath.*, liv. LXXXI.)

tendirent qu'il lui appartenait de juger et de déposer le Pontife Romain (1).

Gerson, plus que tout autre, travailla activement à propager ces principes non moins contraires à la droite raison qu'à l'Evangile. Il s'en fit le défenseur acharné, à Pise et à Constance; il les développa dans de nombreux traités (2), où, le plus souvent, la logique fait place à la passion (3).

« *Beaucoup* de docteurs, s'écriait-il, ont donné « jusqu'ici *un monstrueux et horrible scandale* (4), en « enseignant que le Pape n'est pas soumis au Concile « général, qu'il ne peut pas être jugé par lui; que, « sans le Pape un Concile ne peut être ni convoqué, « ni confirmé et que, le Pontife Romain étant au dessus « des lois, personne n'a le droit de lui dire : Pour- « quoi agis-tu ainsi? (5) »

Quelques années plus tard, ces théories, mises en pratique au sein du conciliabule de Bâle, y enfantaient les plus criminels attentats. Une poignée de docteurs, dont une vingtaine seulement étaient évêques, persistaient, malgré le Pape, à tenir un prétendu concile; ils citaient à leur tribunal le Chef incontesté

(1) *Conclusions présent. par l'Université au Conc. de Constance* (manusc. de Vienne). — V. D. Hardouin, t. II, p. 273-275, et liv. IV, p. 69. — Lenfant : *Hist. du Conc. de Const.*, t. I, liv. II-V (Utrech, 1731, 2 vol. in-4°).

(2) *De modis uniendi ac. reform. Eccles.*; — *De potest. Eccles. contra Papam*; — *De Auferibilitate Papæ*; — *De Unitate Eccles.*, etc., etc.

(3) Gerson, malgré ses autres mérites, n'a jamais rien compris à la constitution divine de l'Eglise. Aussi ses ouvrages sur le Pape ne sont qu'un tissu de contradictions, de sophismes et de misérables arguties. Nous défions les adversaires de la suprématie et de l'infaillibilité pontificales d'y puiser un argument de quelque poids ou une objection sérieuse.

(4) *Monstruosum horrendumque offendiculum.*

(5) Oper. Gers. : *Sermo habitus die 21 Julii 1415, super processibus faciendis pro Viagio regis roman. ad Petrum de Luna.*

de l'Eglise, le condamnaient par contumace et élisaient, à sa place, l'antipape de Ripaille, Félix V (1).

Voilà les doctrines et les tendances contre lesquelles saint Jean de Capistran et les Frères-Mineurs devaient combattre avec une si persévérante énergie. Et, dans ces luttes passionnées entre les Gallicans et les « Ultramontains », entre les adversaires de Rome et l'Ordre de Saint-François, veut-on savoir de quel côté se trouvèrent les défenseurs de la liberté, les ennemis de la tyrannie, les champions de l'indépendance du clergé, les soldats de la justice et du droit ? Il suffit d'ouvrir l'histoire.

Ces Gallicans, en effet, si fiers et si arrogants envers le Pape, se montrèrent les humbles adulateurs de l'absolutisme royal ; ils apprirent aux monarques chrétiens à disposer, au gré de leur orgueil et de leurs caprices, des biens, de la personne, de la vie même de leurs sujets (2). Avec leur complicité, un despotisme sans contrôle et sans frein se substitua, peu à peu, à la monarchie tempérée de Charlemagne et de saint Louis, pour aboutir aux orgies de la Régence et à la sanglante réaction de la Révolution française (3).

Ces hommes toujours prêts à proclamer le Pape soumis aux Conciles et aux canons, ne surent faire respecter ni les droits de l'Eglise, ni les règles de la tradition. Ils livrèrent au pouvoir civil les biens et la juridiction ecclésiastiques ; ils laissèrent les représentants du prince rendre des décisions sacrilèges sur le dogme, la morale, voire même la liturgie. Grâce au triomphe de leurs maximes, un jour vint où

(4) Sur le conciliabule de Bâle, voir Rohrbacher : *Hist. de l'Egl.*, liv. LXXXII.

(2) Bossuet : *Polit. tirée des Livres Saints.* — Louis XIV : *Mém. et instruct. pour le Dauphin*, t. I, p. 93, 121 ; t. II, p. 26, 56, 336,

(3) V. P. Ubald de Chanday : *Les trois Frances* (Paris, 1880), 2e partie, sect. II, chap. v ; — R. P. Ventura : *Le Pouvoir politique chrét.*, 7e disc. (l'Egl. et l'Etat).

les Constitutions pontificales ne furent plus admises dans le royaume qu'après avoir été examinées, au préalable, par les laïques du Parlement, où les décrets du Concile de Trente touchant la discipline en furent obstinément proscrits, où le monarque qui imposait ses volontés au Parlement, la cravache à la main, régenta de même, à sa guise, les assemblées du clergé et où les évêques de France ne purent se réunir que « par ordre du roi (1). » Etrange abus des mots ! Ce furent là « les libertés gallicanes (2). »

Pourquoi ne le dirions-nous pas enfin, puisque c'est la vérité : ces adversaires de « l'omnipotence romaine » n'hésitèrent pas, plus d'une fois, — au nom de leurs théories, — à fouler outrageusement aux pieds les règles les plus sacrées de la justice, à trahir les droits de l'innocence, à prêter les mains à de flagrantes iniquités. Le siècle de Capistran en fournit un mémorable exemple, qui intéresse l'histoire de l'Ordre Séraphique ; il importe de le citer.

C'étaient des Gallicans, ces juges, vendus aux Anglais, qui condamnèrent Jeanne d'Arc ; c'étaient des Gallicans, ces docteurs de l'Université de Paris qui, en 1430, réclamaient, coup sur coup, la mise en jugement de la Pucelle (3), et qui, en 1432, excitaient les évêques de Bâle à la rébellion contre le Pape (4). C'étaient des Gallicans, ces théologiens qui prenaient part à cet odieux procès de Rouen où l'on falsifiait les témoignages favorables à l'accusée (5), et qui, en 1431,

(1) *Déclaration de 1682.*

(2) V. Fénelon : *Plan de gouvern. pour le duc de Bourg ;* — Fleury : *Nouv. opusc.*, p. 156 et suiv. ; — De Maistre : *De l'Egl. Gallicane,* liv. II ; — Pierre Pithou : *Traité des lib. de l'Eglise Gall.*

(3) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 8, 10, 12.

(4) Du Boulai : t. V, p. 413. — Rohrbacher : *Hist. de l'Egl.*, LXXXII.

(5) Quicherat : *Procès de J. d'Arc.* — De Viriville : *Pièces du procès de J. d'Arc.* — Rohrbacher : *Hist. de l'Egl.*, liv. LXXXII.

arrivaient, des premiers, au Concile de Bâle dont ils inspiraient les décrets (1).

C'était un Gallican, ce Jean Beaupère qui, après avoir travaillé à livrer au bûcher la libératrice de la France (2), était, en 1431, choisi par les prélats de Bâle comme leur ambassadeur officiel (3). C'était un Gallican, ce Guillaume Erard, qui, le 24 mai 1430, proférait publiquement contre la Pucelle les plus atroces calomnies. Bientôt après, l'assemblée de Bâle l'applaudissait comme l'un de ses docteurs les plus audacieux (4). C'était un Gallican, ce Nicolas Midi, qui, chargé de prêcher la martyre, au moment du supplice, avait au cœur assez d'impudence et de haine pour lancer une dernière insulte à celle qui allait mourir. Quelques mois plus tard, il était à Paris et, devant le parlement, faisait l'apologie du conciliabule schismatique (5).

C'était un Gallican, ce Nicolas Loyseleur, — ignoble figure de traître, — qui, simulant une compassion hypocrite, s'introduisait dans la prison et y recevait les confidences les plus intimes de Jeanne, pendant que Cauchon, caché dans une salle voisine, écoutait, par d'imperceptibles ouvertures ménagées à dessein, les paroles de sa victime (6). Le bûcher de Rouen fumait encore que Loyseleur était déjà sur la route de Bâle.

C'était un Gallican, ce Thomas de Pourcelles qui rédigea et traduisit en latin le réquisitoire contre la Pucelle, une œuvre si évidemment mensongère que l'inique tribunal en rejeta la majeure portie. Seul, avec

(1) V. Rohrbacher : *Hist. de l'Egl.*, LXXXII, t. XXI, p. 474-476.
(2) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc.*
(3) Martène : *Veter. Script. et mon. amplis. Collect.*, t. VIII, p. 4 de la préface. — Rohrbacher : *Hist. de l'Egl.*, LXXXII., t. XXI, p. 471-474.
(4) Crevier : *Hist. de l'Université*, t. IV, p. 36, 44, 54, 55.
(5) Crevier : *Hist. de l'Univ.*, t. IV, p. 60.
(6) Quicherat : *Procès*, t. III, p. 141 et t. II, p. 10, 342.

Loyseleur, il osa demander que Jeanne fut soumise aux tortures de la question (1). Or, ce bourreau sans pudeur et sans conscience, l'université Gallicane de Paris le proclamait « le premier de ses théologiens et le successeur de Gerson. » Au dire de ses contemporains, il fut l'un des inspirateurs du conciliabule de Bâle : il y triompha des dernières hésitations des prélats; il décida l'assemblée à prononcer la déposition du pape légitime (2). « Il faut, » a dit un historien libéral de notre temps, « il faut reconnaître en lui le *père des libertés gallicanes* (3); » Gerson ne les ayant nettement formulées que pour le temps du schisme.

C'était un Gallican, entre tous, et il siégeait, lui aussi, au conciliabule de Bâle (4), ce Pierre Cauchon, dont le nom restera éternellement souillé du sang de la Vierge martyre. C'était un Gallican : lorsque Jeanne en appelait au Vicaire de Jésus-Christ et requérait d'être menée devant son Tribunal, Cauchon, l'ennemi des Franciscains, se moquait de cet appel. Le Pape était trop loin, disait-il, pour qu'on respectât ses droits de juge suprême (5). C'était un Gallican : de peur que le Pontife infaillible, vengeur des opprimés, ne vînt à lui demander compte de son crime, il invoquait l'assistance du roi d'Angleterre ; il obtenait de lui des lettres de garantie contre l'intervention du Saint-Siège (6).

(1) *Procès*. — Quicherat : *Nouv. Aperçus*, p. 105, 107.
(2) Crevier : *Hist. de l'Univ.* t. IV, p. 107.
(3) Quicherat : *Nouv. Aperçus*.
(4) V. Rohrbacher : *Hist. de l'Egl.*, liv. LXXXII, t. XXI, p. 474; — Lenfant : *Hist. du Conc. de Const.*, liv. IV-LXXVIII, t. I, p. 555.
(5) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 443 ; — Marius Sépet : *Jeanne d'Arc*, liv. III, ch. 1.
(6) V. *Procès*, t. III, p. 240 ; — Moreri : *Dictionnaire ; — Annales de Beauvais (Ibid.)* — Il fut excommunié après sa mort, par Calixte III. — Sur Jeanne d'Arc, considérée comme victime des Gallicans et des doctrines gallicanes, on peut, outre les auteurs que nous venons de citer, consulter le beau livre du R. P. Ayrolles :

Mais Jeanne, l'amie des Frères-Mineurs, Jeanne dont les fils de François d'Assise avaient préparé et aidé les exploits, Jeanne dont la vie tout entière reflète si bien les traditions et l'esprit de l'Ordre Séraphique, Jeanne avait, au fond du cœur, l'impérissable amour du Souverain Pontife. Écoutons un éloquent publiciste, M. Léon Gautier :

« Jeanne d'Arc, à tout instant, s'en réfère, avant « tout, au jugement suprême du Pape. Or, elle allait « mourir au milieu d'une des plus tristes périodes de « l'histoire ecclésiastique, à la veille des mauvaises ses- « sions du Concile de Bâle, et presque en plein schis- « me... Et elle disait : « Je m'en rapporte à Dieu et à « Notre Saint Père le Pape. » Et elle demandait que « tout son procès fût envoyé à Rome. Et elle répé- « tait, mille fois, ces bonnes et saines paroles... Il « est doux pour les « Ultramontains » d'aujourd'hui de « penser que Jeanne d'Arc fut jadis une Ultramontaine « comme eux et que cela ne l'a pas empêchée d'ai- « mer la France et de mourir pour elle (1). »

Maintenant que nous connaissons le Gallicanisme et ses fruits, ouvrons les œuvres de Capistran (2).

Pénétrant de son puissant regard les mystérieuses harmonies du plan divin, Capistran nous montre l'humanité comme une sublime hiérarchie dont le Pape est le sommet, comme un corps mystique dont il est la tête, comme un royaume dont il est le monarque, comme une immense famille dont il est le père, comme un troupeau dont il est le pasteur.

« Au sein de la Jérusalem céleste, » nous dit-il, « plus haut que les confesseurs et les vierges, plus haut que

Jeanne d'Arc sur les autels, liv. II, ch. v, et liv. III, ch. I (Paris, Gaume, édit., 1886).

(1) Léon Gautier : *Préface de l'ouvrage de Marius Sépet : Jeanne d'Arc* (Tours, Mame, édit. 1870).

(2) En particulier ses traités : *De auctoritate Papæ et Concilii; — De Electione Papæ; — De dignitate Papæ.*

les apôtres et les martyrs, plus haut que les anges, les archanges et les séraphins, à la droite du Père, dans toute la plénitude de sa puissance et de sa gloire, est assis le Christ, Roi des rois et Seigneur des seigneurs. Il est le seul foyer d'où rayonnent, il est la seule source d'où s'épanchent, sur le peuple des élus, toute souveraineté, toute lumière et toute béatitude. Or, dans les desseins de sa miséricordieuse sagesse, Dieu a voulu que la terre offrît comme un reflet des éternelles splendeurs, que « le gouverne-« ment de l'Église militante eût pour modèle et pour « type le gouvernement même de l'Église triom-« phante (1). »

C'est pourquoi, ici-bas, au sommet de cette humanité qui combat et qui souffre, au-dessus des fidèles et des pasteurs, au-dessus des familles et des sociétés, au-dessus des nations et des rois, doit régner et dominer aussi un chef suprême, le Pontife Romain, représentant visible du Dieu invisible et lieutenant spécial du Christ. C'est de lui que descendent, de degrés en degrés, l'autorité, la mission, la puissance : puissance d'enseigner, puissance de faire des lois, puissance de pardonner et de punir, puissance de commander aux intelligences et aux volontés (2).

Il est la tête de l'Église, corps mystique de Jésus-Christ vivant et grandissant dans l'humanité; c'est par lui que toutes les parties de ce corps se rattachant au même centre, se tiennent dans la force et l'harmonie. C'est par lui que se transmettent à l'universalité des membres la doctrine, la judicature, le ministère, la

(1) « Ecclesia militans ad instar triumphalis Ecclesiæ regi debet cum sit pars ejusdem. » (*De auctoritate Papæ*, part. II, 2ᵉ partis princip.) — L'édition du *De auctoritate Papæ*, dont nous nous sommes servis et dont nous indiquons parfois les pages, est l'*édition de Venise* de 1580.

(2) *De auctoritate Papæ*, part. II, 2ᵉ part. princ. ; — part. III, 2ᵉ part. princ., p. 120-121.

réconciliation, le salut. Il reçoit tout de Jésus-Christ; il reçoit tout et il donne tout (1). « Sur cette tête véné« rable, Jésus verse tous ses dons, et de la tête, ces « dons se communiquent jusqu'aux extrémités du « corps. » — « La juridiction et le pouvoir des clefs « sont comme un parfum précieux qui, de la tête, c'est« à-dire du Christ, découle dans la barbe d'Aaron, c'est« à-dire dans le Souverain Pontife, puis descend jus« qu'au bord de son vêtement, c'est-à-dire jusqu'aux « évêques, et des évêques aux autres prêtres (2). »

La philosophie païenne elle-même l'avait compris : « La pluralité des pouvoirs engendre la confusion et « la guerre (3). » Pour maintenir l'ordre et la paix au sein du monde social et religieux, comme au sein du monde physique, il faut un modérateur suprême; il faut une autorité souveraine et unique. Un seul Dieu conserve et gouverne l'univers; un seul représentant de la divinité, le Pontife Romain, doit régir toutes les puissances et tous les royaumes de la terre (4).

Le Pape a donc reçu les nations en héritage. Il a le droit de les guider et de les ramener dans la voie de leurs destinées; il a le droit de commander aux peuples et aux rois : à tous, aux faibles et aux puissants, aux sujets et aux princes, aux républiques et aux empires, aux individus et aux sociétés, il apporte, dans sa parole, le commandement de Dieu, dans sa bénédiction, la force de l'accomplir. « Et nulle créature, quels

(1) *De auct. Papæ*, part. I, 2a, part. princ.

(2) « Ita ut... ab ipso (Papa) quasi a quodam capite dona sua, velut in corpus omne, diffunderet... Data fuit potestas clavium cum suo ordine ut a Xto principaliter in Petrum et a Petro in cœteros condescendat, sicut unguentum in capite, scilicet in Christo, quod descendit in barbam, scilicet summi pontificis, quod descendit in oram vestimenti ejus, scilicet in omnes alios episcopos et ab episcopis in alios sacerdotes. » (*De auctoritate Papæ*, part. I, 2a part., princ.; — part. III, 2a part. princ., p. 114.)

(3) Aristot., XI, *Métaphys.*

(4) *De auct. Papæ*, part. II, 2a part. princ.

« que soient son pouvoir et son rang, ne peut, sous « peine de damnation et de ruine, se soustraire à cet « ordre et à cette bénédiction (1). »

Le Pape est roi, roi de l'Église et du monde, roi spirituel, aussi réellement roi que Jésus-Christ dont il est le Vicaire. Sa suprématie est une autorité absolue, une juridiction sans limite, une royauté efficace et indépendante qui gouverne et ne se contente pas de régner (2).

Issus d'une même origine, rachetés par le sang du même Christ, appelés aux mêmes destinées immortelles, tous les hommes, tous les peuples, à travers l'espace et les temps, doivent former une même famille. « Aussi Dieu, qui a fait sortir d'un seul homme le « genre humain tout entier, s'est-il plu à réunir, sous « l'autorité d'un seul père, la multitude des nations (3). » Du Pontife Romain, il a fait le père de l'humanité régénérée; et cette paternité, la plus auguste et la plus tendre qu'il y ait en dehors de Dieu, est devenue le lien visible de l'unité religieuse et morale, le centre universel de la fraternité humaine, fraternité des intelligences unies dans une même foi, fraternité des volontés unies dans une même obéissance, fraternité des âmes unies dans une même adoration, fraternité des cœurs unis dans un même amour (4).

Le Pontife Romain est le pasteur de tout le troupeau du Christ; c'est à lui qu'a été donnée, en la personne du bienheureux Pierre, la pleine puissance de paître,

(1) « Papa cui... omnes humanæ creaturæ subesse tenentur de necessitate salutis. » (Part. III, 2e part. prin., p. 124.)

(2) *De auct. Papæ*, part. III, 2e part. princ., et 2e part. princ.

(3) « Ab initio mundi, creavit Deus unicum hominem ut de illo totum genus propagaretur humanum et universæ posteritati, Domino disponente, præesset... ita sub uno principe totum genus humanum debet gubernari. » (*De auct. Papæ*, part. II, 2e part. princ.)

(4) *De auct. Papæ*, part. II, 2e part. princ., p. 71.

c'est-à-dire d'enseigner l'Eglise universelle. Il est le docteur de la vérité infaillible, la bouche de Jésus-Christ, le canal de l'onde toujours limpide de la foi catholique. La foi du Pape ne peut défaillir ; elle est la foi même de l'Eglise; elle est sa « lumière directive (1)». Elle est la pierre de touche de toutes les doctrines, la règle de toutes les croyances, le remède à toutes les erreurs. Tout peut varier et chanceler; elle seule demeure immuable à l'ombre de la prière du Christ.

« Le Christ a prié pour que la foi de Pierre ne dé-
« faille pas ; c'est donc à Pierre, c'est donc à ses suc-
« cesseurs qu'il appartient de déclarer ce qu'en matière
« de foi, il faut croire, confesser, tenir et professer (2).

« Il ne peut se faire que l'Église de Rome tombe dans
« l'erreur : Dieu ne saurait le permettre. Jamais elle
« ne sera soumise aux atteintes de l'hérésie; toujours
« elle demeurera ferme et immobile dans la foi (3). »

Pierre, premier pasteur, confirme et affermit ses frères ; il les soutient dans leurs luttes, il les relève quand ils sont tombés. *Et tu confirma fratres tuos.*
« Selon la promesse du Seigneur, l'Église Aposto-
« lique de Pierre reste exempte de toute séduction,
« pure de toute hérésie, dans la personne de ses Pon-
« tifes... Alors que les autres Églises sont parfois enta-
« chées de certaines erreurs, seule elle déjoue tous

(1) « Christus suum singularissimum Vicarium Petrum instituit, tanquam directorem sui gregis in fidem... Ergo omnes qui pie volunt vivere in veritate Christi, subjici debent Petri successoribus tanquam lumini directivo. » (*De auct. Papæ*, part. II, 2[e] part. princ., p. 69.)

(2) « Christus oravit ut non deficiat Petri fides : ad Petrum ergo Petrique successores quid credendum, quid confitendum, quid tenendum ac prœdicandum de fide sit, pertinet declarare. » (*De auct. Papæ*, part. III, 2[e] part. princ., p. 126.)

(3) « Non credo fieri posse Ecclesiam Romanam errare, quia Deus non permitteret. In futuro manebit sine ulla hæreticorum insultatione, firma et immobilis, omni tempore, persistet. » (*De auct. Papæ*, part. III., 2[e] part. princ. p. 105, *verso*.)

« les assauts de l'enfer, elle règne, elle impose silence « et ferme la bouche à tous les hérétiques (1). »

Le Pape est infaillible ; mais seulement quand il enseigne comme Pape, non quand il parle comme simple particulier. Capistran distingue nettement le pontife de l'homme, le vicaire de Dieu du simple mortel (2).

Le Pape, — conclut notre Saint, — est plus qu'un homme, c'est le signe sensible et permanent de l'autorité de Dieu au sein de l'humanité ; « c'est le reflet et « l'image de la divinité ; le Pape, c'est *Dieu sur la « terre* (3). »

Ainsi la constitution de l'Église n'est ni une démocratie, ni une aristocratie comme l'ont rêvé les Gallicans : elle est essentiellement une monarchie.

Le Pontife Romain possède, dans toute sa plénitude, le pouvoir pontifical, doctrinal et royal : « Il est la « colonne qui soutient le monde, le roc inébranlable « sur lequel repose tout l'édifice de la chrétienté (4). »

Toutefois, n'y a-t-il pas des cas où la souveraine puissance, dans l'Église, peut passer aux Évêques, à l'exclusion du Pape ? En d'autres termes, les Évêques, réunis en Concile œcuménique, sont-ils parfois au-dessus du Pape, ou bien le Pape est-il toujours au-dessus du Concile ?

(1) Secundum Domini promissionem, Ecclesia apostolica Petri ab omni seductione et hæretica circumventione immaculata manet... in suis pontificibus, in fide plenissima et auctoritate Petri. Et cum aliæ Ecclesiæ quorumdam errore sint verecumdatæ, stabilita inconquassabiliter ipsa sola regnat, silentium imponens et omnium obturans ora hæreticorum. » (*De auct. Papæ*, part. III, 2æ part. princ.)

(2) *De auct. Papæ*, part. I, 3æ part. princ.

(3) « Summus pontifex dici potest quasi Deus in terris, Deum hominibus repræsentans, major homine. » (*De auct. Papæ*, part. I, 2æ part. princ.)

(4) « Ipse, tanquam columna et saxum immobile, totius christianitatis compagem molemque continet universi. » (*De auct. Papæ*, part. III, 2æ part. princ. p. 94, *verso*.)

Les Gallicans faisaient sonner bien haut la prétendue supériorité du Concile sur le Pontife Romain, mais sans savoir, sans vouloir, sans oser dire ce que c'est qu'un Concile œcuménique. Capistran, d'un seul mot, met à néant leurs arguties : « Sans le Pape et en de- « hors du Pape, nous dit-il, il n'y a et il ne peut y « avoir de Concile œcuménique (1). » Sans doute, le Concile œcuménique est l'organe de l'Église ; il jouit de l'infaillibilité, en vertu des promesses divines, mais un Concile ne devient œcuménique qu'autant qu'il est convoqué par le Pape ou avec son assentiment, qu'autant qu'il est présidé par le Pape ou ses légats, qu'autant que le Pape en ratifie les décisions. Comment, en effet, des Évêques pourraient-ils légitimement s'assembler au nom de l'Eglise, si celui qui est roi dans l'Église et qui seul possède juridiction sur l'univers entier, s'oppose à leur réunion ? Comment un synode pourrait-il représenter l'Église entière, si le Chef même de l'Église en demeure obstinément séparé ? Un corps privé de sa tête ne saurait être un corps complet. Comment les décrets d'un Concile pourraient-ils être les décrets de toute l'Église enseignante, s'ils sont précisément contredits et rejetés par le docteur suprême de l'Église (2) ?

Le Pape est, partout et toujours, le chef souverain des évêques, qu'ils soient assemblés en concile ou qu'ils soient dispersés. Par un acte libre et immuable de sa sagesse, le Christ a soumis et subordonné à Pierre son troupeau tout entier, agneaux et brebis, fidèles et pasteurs, sans exception de personne, sans distinction de lieux ni de temps. Le Pape, successeur

(1) « Concilia fieri non debere, nec ullum ratum est, aut erit numquam concilium quod ejus (Papæ) non fuerit fulcitum auctoritate, non debere absque sententia romani Pontificis concilia celebrari... » (*De auct. Papæ*, part. III, 2ª part. princ., p. 102, *verso* 104.)

(2) *De auct. Papæ*, part. III, 2ª part. princ.

de Pierre et héritier de ses prérogatives, a donc, dans toutes circonstances, le droit et la mission de diriger et de gouverner, en monarque indépendant, non seulement les uns ou les autres, non seulement chaque évêque pris en particulier, mais tous les évêques ensemble (1). « Tous, séparés ou réunis, sont tenus de lui obéir puisqu'ils font partie du troupeau du Christ (2). » Comment des théologiens, « aux yeux louches et malfaisants », ont-ils pu ne pas comprendre que le supérieur des évêques est supérieur aux évêques, le supérieur de l'Eglise, supérieur à l'Eglise ; le supérieur du Concile, supérieur au Concile... (3) ? « De même que Dieu est au-dessus du Concile, de même le Pape, qui tient la place de Dieu, l'est aussi (4). » Il suit de là que tout ce que le Pape a lié ou délié, comme Souverain Pontife, ne peut être délié ou lié par personne; que ce qu'il a enseigné ou condamné, comme docteur, ne peut être rejeté ou enseigné par personne; que tout ce qu'il a décidé, comme juge, ne peut être attaqué par qui que ce soit. On ne peut, sous aucun prétexte, en appeler de ses décisions : « Il ne peut être jugé par aucune autorité en ce monde, il n'a d'autre juge que Dieu (5) »

Mais, objectaient les Gallicans, s'il arrivait que le Pape et le Concile fussent d'un avis contraire, s'il y avait entre eux divergence et conflit, lequel des deux faudrait-il suivre ? Lequel des deux faudrait-il écouter (6) ?

(1) *De auct. Papæ*, part. III, 2æ part. princ., p. 116.

(2) *De auct. Papæ*, part. III, 2æ part. princ. p. 114 *verso* 123.

(3) « Torvo aspicientes intuitu... venenosorum oculorum. » (*De auct. Papæ*, part. III, 2æ part. princ., p. 111.)

(4) « Sicut Deus est supra Concilium ita et Papa loco Dei. » (Part. III, 2æ part. princ., p. 124.)

(5) « Papa habet judicem solum Deum. » (*De auct. Papæ*, part. II. 2æ part. princ., p. 58 ; — part. III, 2æ part. princ., p. 115.)

(6) Il est de foi, et les œuvres de Capistran l'affirment élo-

Le Pape, répond Capistran.

« Si le Pape et le Concile promulguaient des décisions « contraires; c'est à la décision du Pape qu'il faudrait « obéir... A la sentence de toute l'Eglise, il faudrait, « au besoin, préférer la sentence du Pontife Romain (1). « Si le Christ vivait encore sur la terre, le Concile « n'aurait aucun pouvoir contre le Christ, ou au-« dessus du Christ; de même, aujourd'hui, l'Eglise « universelle tout entière ne pourrait rien statuer con-« tre le Vicaire du Christ que le Vicaire du Christ ne « pût révoquer et annuler. Le tribunal du Pape et le « tribunal du Christ ne font qu'un (2). Lors même que « tout le monde se tournerait contre le Pape, c'est « au Pape qu'il faudrait s'attacher (3). » L'Eglise est là où est le Pape.

Si le Pape, cependant, venait à abuser de sa puis-

quemment, que le chef de l'Église, comme tel, ne peut jamais en être séparé. Entre la tête et le corps de l'Église, il ne peut y avoir de séparation de communion, ni de désaccord de doctrine. Un nombre plus ou moins considérable d'évêques peut tomber dans l'hérésie et s'enfoncer dans le schisme; mais l'épiscopat demeurera toujours indissolublement uni à son chef, en vertu de l'assistance divine. *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.* — Supposer le contraire, ce serait nier l'accomplissement des promesses du Christ et l'office de l'Esprit-Saint dans l'Eglise. Cette supposition chimérique d'une scission entre le Pape et l'Eglise, que la raison et la foi nous déclarent impossible, est pourtant tout le pivot de l'argumentation gallicane.

(1) « Si Papa et concilium diversas constitutiones edant, preferatur constitutio Papæ, tanquam majoris auctoritatis. Sententiæ totius Ecclesiæ præferenda est sententia Romani pontificis. » (*De auct. Papæ,* part. III, 2æ part. princ., p. 105.)

(2) « Si Christus hodie in terris viveret, contra Christum vel supra Christum nil statuere posset concilium quod Christus tollere non posset; ita hodie contra Christi vicarium etiam omnis universalis Ecclesia nil statuere potest quod Papæ non liceat revocare ; cum sit idem tribunal Christi et Papæ. » (*De auct. Papæ,* part. III, 2æ part. princ., p. 133. *verso.*)

(3) « Unde si totus mundus sentiat in aliquo negocio contra Papam, videtur quod sententiæ Papæ standum esset. » (*De auct. Papæ,* part. III, 2æ part. princ., p. 108, *verso.*)

sance, s'il violait les lois de l'Église, si sa conduite scandalisait la chrétienté, le Concile ne pourrait-il pas alors, du moins, le corriger, le punir, le déposer (1)?

Non, répond Capistran, avec toute l'antiquité chrétienne. *Prima Sedes a nemine judicatur.* Non; car les injustices et les fautes du Pape, si énormes qu'on les suppose, ne sauraient lui enlever la primauté qu'il tient directement de Dieu; elles ne sauraient donner aux Évêques un droit, qu'en vertu de l'institution du Christ, ils ne possèdent ni isolés, ni réunis. Toujours, dans quelque hypothèse qu'on se place, le devoir de tous les chrétiens et de tous les Évêques est de demeurer en union intime avec leur Chef légitime. Ceux-là déchireraient l'unité qui usurperaient les fonctions de juges à l'égard du Pontife Romain, quelque fondés que pussent être leur ressentiment et leur indignation (2). « De quelques avertissements et de quelques « sommations que le Pape ait été l'objet, l'Église universelle, l'empereur et le peuple chrétien ne peuvent « jamais rien tenter contre lui: Fût-il le plus grand « des pécheurs, ils ne pourraient que demander à Dieu « de veiller au salut commun et du pasteur et du troupeau (3). »

Un autre problème non moins redoutable se présente. Ce Pontife qui possède une juridiction sans limite sur l'épiscopat dispersé et réuni, quelles sont

(1) Il résulte des promesses du Christ que le Pape, en tant que Pape, est divinement sauvegardé, par l'Esprit-Saint, de tout abus d'autorité dans l'enseignement de la doctrine et dans le gouvernement général de l'Eglise. L'objection des gallicans croule ainsi par la base.

(2) *De auct. Papæ*, part. III, 2e part. princ.

(3) « Quantumcumque Papa requisitus esset et monitus per universalem Ecclesiam, ad aliquid faciendum vel non, non potest « Ecclesia universalis et imperator, cum omni populo, quidquam « facere contra Papam, quantumcumque peccatorem, nisi Deum « orare ut providere dignetur saluti communi pastoris et gregis. (*De auct. Papæ*, part. III, 2e part. princ., p. 118.)

donc la nature et l'étendue de sa puissance à l'égard des souverains temporels ?... C'est l'éternelle question des rapports de l'Église et de l'État; elle préoccupait et agitait le siècle de Capistran comme elle préoccupe et agite le nôtre.

Tout d'abord, notre docteur établit nettement que le Pape, de droit divin, est complètement indépendant de tout pouvoir temporel. *En fait,* il peut parfois se trouver assujetti aux tyrans qui oppriment l'Église; *en droit,* il n'a jamais été et ne peut jamais être le sujet ni le vassal de personne. Comment, au point de vue civil et politique, pourrait-il être soumis à une autorité quelconque sur la terre ? « S'il devait obéis- « sance au roi ou à l'empereur, il serait, à la fois, « leur supérieur dans les choses spirituelles et leur « inférieur dans les choses temporelles..... Au sein de « cette humanité régénérée, que l'apôtre (1) compare à « un corps plein d'harmonie et de beauté, il serait, *en « même temps, la tête et le pied.* Ce serait absurde et « *monstrueux.* Le Pape, qui est le premier dans le « domaine spirituel, doit avoir aussi la prééminence « dans le domaine temporel. En tout et partout, ici- « bas, il doit occuper le rang et la dignité suprême (2). »

Mais, de plus, le Pontife Romain possède une puissance réelle et effective sur les pouvoirs temporels; il jouit d'une suprématie et d'une autorité directives sur la personne des princes; il peut, à son gré, dans l'ordre de la morale, de la justice, de la conscience et du salut, leur commander, les réprimander, les punir.

(1) I Corinth., XII.

(2) « Si papa, tanquam Cephas, subesse debet regibus vel imperatori, ergo simul superior in spiritualibus et inferior in temporalibus et sic caput et pes erit... quod est absonum et monstruosum... Ergo papa, princeps in spiritualibus, debet similiter eminère in temporalibus, ut, tanquam dignior propter eminentiam, supremus in omnibus habeatur. » (*De auct. Papæ,* part. II, 2[e] part. princ.)

Le gouvernement du monde est établi sur deux bases : la puissance sacrée des Pontifes romains et l'autorité politique. L'Eglise, que préside le Pape, a pour mission, en enseignant aux hommes la vérité, en leur manifestant les lois de l'éternelle justice, de les faire parvenir à leur fin surnaturelle et divine. L'Etat, que préside le prince, a pour but, en assurant aux hommes la paix et la prospérité extérieures, de rendre plus faciles et plus sûrs leur marche et leurs efforts vers les destinées immortelles. Ces deux pouvoirs, l'Etat et l'Eglise, tous deux voulus de Dieu et distincts dans le cercle de leurs attributions, sont cependant loin d'être égaux (1). Ils doivent être subordonnés l'un à l'autre; car l'élévation des pouvoirs dérivant de leur but final, la puissance civile, chargée de protéger les intérêts temporels des peuples, doit se reconnaître inférieure à la puissance papale qui veille aux intérêts spiriritucls de l'humanité. « Autant l'esprit l'emporte « sur le corps et autant la félicité éternelle est supé- « rieure au bonheur du temps, autant aussi le pouvoir « pontifical est au-dessus du pouvoir royal. L'empe- « reur est chargé des corps, le Pape est chargé des « âmes (2). »

L'Etat, par conséquent, est strictement obligé de s'assujettir à la puissance du Vicaire de Jésus-Christ.

« Que toute âme, » dit l'Ecriture, « soit soumise aux « puissances plus élevées (3). » — « Ce n'est pas Pierre « qui doit être soumis aux rois, ce sont les rois qui doi- « vent vivre soumis aux lois de Pierre (4). »

(1) *De Auct. Papæ*, part. II, 2e part. princ.

(2) « ... In quantum spiritus est major et dignior quam corpus... politica felicitas subesse debet felicitati speculativi intellectus, anquam ultimo fini. » (*De Auct. Papæ*, part. II, 2e part. princ., p. 69.)

(3) Rom., XIII, 1.

(4) « Non Petrus sub rege, sed reges sub Petri lege peregrinam vitam transigere debent. » (*De Auct. Papæ*, part. II, 2e part. princ.)

« Le Christ a voulu que Pierre exerçât sa domina- « tion sur la mer orageuse de ce monde ; il lui a or- « donné de pêcher avec un hameçon de fer (1), mon- « trant par ce symbole qu'il lui confiait le glaive de « l'un et de l'autre empire, de l'empire spirituel et de « l'empire temporel (2). »

« De même que, sur un vaisseau, le pilote tient entre « ses mains le gouvernail et que les passagers, fussent- « ils rois ou empereurs, s'en remettent à sa prudence « et s'abandonnent à sa direction, de même, sur le « navire du monde, les empereurs et les rois doivent « s'abandonner, avec soumission et patience, au gou- « vernement de Pierre qui les achemine au port de « l'éternité (3). »

Doctrine profondément rationnelle (4) et féconde qui met en pleine lumière la sagesse de Dieu et sa providence à l'égard de l'humanité.

Si dans l'ordre social et politique, en effet, il n'existait pas un juge suprême, comme dans l'ordre de la

(1) Math., XVII.

(2) « Quid est quod Dominus solum Petrum ad mare piscaturum hamo destinavit, nisi ut insinuat quod Petrum universo mari hujus fluctuantis sœculi procellosi præficere intendebat. Et quid est quod hamo ferreo piscari jubet, nisi quia sibi gladium utriusque imperii, spiritualis scilicet et temporalis, committere intendebat ? » (*De Auct. Papæ*, part. I, 2e part. princ.)

(3) « Sicut sub regimine gubernatoris navis, etiam si imperator et reges in navi consisterent, acquiescerent patienter, ergo multo fortius, sub regimine Papæ conquiescere debent imperatores et reges. » (*De Auct. Papæ*, part. II, 2e part. princ., p. 71.)

(4) Capistran réfute par avance la théorie moderne de la *Séparation de l'Église et de l'État*. Plus logique que nos politiques de l'heure présente, il n'a garde de confondre ces deux mots et ces deux idées : *distinction et séparation*. L'Église est distincte de l'Etat et l'Etat distinct de l'Eglise : mais tous deux doivent *s'unir sans se confondre*. Tous deux doivent s'accorder pour accomplir la volonté divine qui est le bonheur temporel et éternel de l'humanité : leur prospérité et leur force dépendent de cette union, comme la vie et la force de l'homme dépendent ici-bas de l'union de son âme et de son corps. (*De Auct. Papæ*, part. II, 2e part. princ.)

vérité religieuse il existe un docteur infaillible, le désordre et la guerre seraient la condition constante et irrémédiable du genre humain. Pour terminer les conflits entre tous ces royaumes que divisent la race, l'intérêt et l'ambition, pour juger ces querelles sans cesse renaissantes entre les princes et les sujets, pour réprimer l'insurrection et contenir la tyrannie, il n'y aurait, en dernier ressort, que la force brutale. Le duel, justement défendu entre les particuliers, deviendrait non seulement légitime mais toujours nécessaire de peuple à peuple, et de peuples à rois. Or, pesez bien la conséquence : si l'ordre social est constitué de telle sorte que la raison du plus fort soit la dernière raison du droit, où donc apparaît la justice, où donc apparaît la sagesse de Dieu ? Mais, regardez, nous disent Capistran (1) et l'Ecole Franciscaine : aux discordes intestines, aux luttes sauvages, aux guerres fratricides de l'humanité, le Christ Rédempteur a opposé un remède divin en constituant le Pontife romain arbitre de l'univers.

Au Pape de sauvegarder la paix entre les diverses puissances, à lui de maintenir l'équilibre entre l'autorité et la liberté, en protégeant les droits des princes contre la rébellion de leurs sujets et l'indépendance des peuples contre le despotisme des rois ; à lui de punir les tyrans en les déclarant déchus du trône; à lui de délivrer les nations de l'injustice en les déliant du serment de fidélité.

Voilà l'idéal de la Société chrétienne tel que saint Jean de Capistran l'avait conçu. Certes, il est autrement salutaire que la république universelle rêvée par nos socialistes démagogues. Voilà le système hiérarchique, voilà la « théocratie catholique » que l'Ordre Franciscain par les œuvres de ses docteurs (2) n'a cessé

(1) *De Auct Papæ.*, part. II, 2e part. princ., id ; *De Dignitate Papæ.*

(2) Voir Alexandre de Halès : *Summa Theol.*, IIIa pars, quest. 40,

de défendre et au milieu de tous les orages, de montrer à l'Europe comme le phare du salut. Les plus grands esprits des temps modernes en ont confessé l'efficacité et les bienfaits, et le protestant Leibnitz n'a pas craint d'écrire que, « rendre aux Pontifes romains l'autorité dont ils jouissaient au temps de

membre 5; — Saint Bonaventure : Pour la doctrine du séraphique Docteur sur le Pontife Romain, consulter : *Seraphici doctoris D. Bonaventuræ doctrina de Romani Pontificis primatu et infallibilitate a P. Fideli a Fanna* (Turin, Marietti, édit., 1870); — *Seraphicus Doctor in œcumenicis conciliis cum Patribus definiens* (Rome, Guerra édit., 1874); — Roger Bacon : *opus tertium*, *opus minus*, cap. XXIV, *compendium philosophiæ*, 1a pars, cap. V; dans plusieurs endroits de ses œuvres, Roger Bacon signale au Pape les tendances des légistes de soumettre le pouvoir ecclésiastique au pouvoir civil; — Pierre Jean Olive, *Lettre sur l'infaillibilité Pontificale*, publiée il y a quelques années ; — Duns Scot, *Prol. in sent.*, quest. II, nº 9; — Mathieu d'Aquasparta : *Pentiloquium de Potentia Papæ; Petrus Aureolus in sentent. et aliis scriptis;* — Ubertin de casal : *Arbor vitæ*, lib. IV, cap. XXIX, XXXI, XXXVI ; — Barthélemy de Pise, lib. Ius *Conformitatum*, fruct. VIII ; *de Laudib., B. M. V.;* — Nicolas de Lyre : *Postilla in cap.* XXII *Lucæ*, etc., etc.; — Saint Bernardin de Sienne : *Dialogus inter religionem et mundum et summum Pontificem*, t. IIIus oper.; — Pelbart de Themeswar : *Aureum sacræ theologiæ rosarium*, tomus Ius, au mot : *opinio ;* tomus IVus, aux mots : *Ordo, Votum ;* — Hilaret : *Sermones, sabbato post. Iam dominic. quadrag.*; *Feria III et IV post 2am dominic. quadrag. ;* — Feu-Ardant : Annotation 3e sur le chapitre IIIe du IIIe livre de Saint Irénée : *Adversus Hæreses ;* — Theomachia ; — Christophe de Cheffontaines : *De neces. correct. Theol.*, etc., etc.; — Guillaume Plato : *De suprema auctoritate Petri et successorum ;* — Panigarola : *Leçons catholiques ; contra calvinistarum dogmata ; Thèses théolog. ;* Pradiel : *Pro defens. fid. cathol. ;* — Ange Petrica : *De appellationib. omnium Ecclesiar. ad Eccles. Roman. ;* — Antoine Ruvio : *Assert. catholicæ ;* — Ambroise d'Urbin : *Compend. fidei adv. Lutherian. ;* — Franç. Bonard : *De jure Rom. Pont. ;* — August. Alfred : *De Apostolica sede ;* — Ant. de Corduba : *Question. Theologic.;* — Didace Stella : cap. IV, IX, XXII, *in Luc. enarrat. ;* — Vénérable Ange de Pas : *Comment. in Evangel. ;* — *In symb. Apost. Enchirid. ;* — Boyvin : *Theologia quadripartita Scoti*, pars. IV, *De Rom. Pontif. ;* — Lipsin : *Catech. dogmat., de Rom. Pontif. ;* — Ange de Soneno : *De regno Christi*, pars 2a ; — Valere Magno : *Judicium de cathol. regula ; Tract. de Infallib. Romani Pontificis et de Primatu ;* —

« Nicolas I et de Grégoire VII, ce serait assurer la paix « perpétuelle et ramener le monde à l'âge d'or (1). »

Toutefois, il serait puéril de le nier, dans le domaine des faits et de la politique, en dépit de la raison et de la foi, Capistran et son école ont été vaincus. La renaissance païenne, puis Luther et Calvin, puis Voltaire et Rousseau, puis la révolution et ses suppôts sont venus, tour à tour, fouler aux pieds leurs théories. Le monde a répudié, de plus en plus, la direction sociale de l'Eglise; nos ennemis le redisent à satiété : « Le Pape ne corrige plus les rois et ne dispose plus des couronnes. »

Macedo : *Sera Pontificia pro auct. Papæ; De Clavibus Petri; Assertor Romanus, sive Vindiciæ Rom. Pontificis; Diatriba de Pauli cum Petro antiloquio*; — Diego d'Arze : *Roma Sancta*; — Mathieu Basile : *De Vindiciis D. Petri; Marc. Ant. Capelle, adv. Reg. angl. de sum. Pontif. Petri; De success. Epis. Rom.; De necessitate monarchici regimin. in Eccles.*, etc.; — Jean de Carthagène : *Propugnaculum cathol.*, etc.; — Franç. Vicedomino : *De Congreg. Concil. potest. Rom. Pontificis*; — Wetweis : *Speculum veræ Eccles.; Compendium controvers.*; — Silvestre de Laval : *Les grandeurs de l'Eglise Romaine*; — Tinelli : *Analys. fidei*; — Taillepied : *Thesaurus Eccles.*; — Scatzger : *Satanas se transformans in Angelum lucis; Examen novarum doctrinarum*; — Maur. Saraceno : *De Auct. Sum. Pontificis*; — Franç. de Sainte Claire : *Systema fidei; De Origine Papatus*; — Porter : *Securis Evangelica; Palinodia relig. reformatæ; Systema decret.*; — Ange de Petrica : *De jure summæ potestatis*; — Mattheucci : *Opus dogmaticum.*

Il nous faudrait encore citer une multitude d'auteurs de l'Ordre ; forcé de nous borner, mentionnons cependant : Clément d'Olera de Moneglia, cardinal archevêque de Foligno ; Jean Angles ; François de Herrera ; Delgallilo ; Mastrius ; Fabri Smrsing ; Maurice d'Irlande ; Pontius ; Mgr d'Acquisto, évêque de Montréal et Jean Antoine Bianchi (l'ouvrage de ce dernier, *della potesta della chiesa*, a été traduit en français, il y a quelques années).

Les martyrs de Gorcum sont morts pour avoir défendu la primauté du Pape et la présence réelle. Le Bienheureux Jean Forest, martyr en Angleterre, défendit vaillamment, par la parole et par a plume, les droits du Souverain Pontife; et, en France, un Franciscain fut fouetté par ordre de Sa Majesté très chrétienne, pour avoir dit que le Roi n'était pas indépendant du Pape.

(1) Leibnitz : *Pensées*, t. II, p. 410.

Ni les souverains, ni les peuples, toutefois, n'ont eu lieu de s'en glorifier, et les événements, depuis quatre siècles, ont montré jusqu'à l'évidence que de la suprématie du Pape sur les rois dépendent, tout à la fois, et la sécurité des trônes et la prospérité des États.

Tandis que, dans la longue période que comprend le moyen âge, on trouve à peine cinq ou six rois, — bourreaux de leurs peuples et opprobre de l'humanité, — privés par les Pontifes d'un pouvoir dont ils étaient manifestement indignes, c'est par centaines qu'il faut compter, depuis la Renaissance, les trônes renversés, les couronnes jetées au vent, les rois bons ou mauvais condamnés à l'exil, périssant sous la hache du bourreau ou par le fer des assassins. Avec les doctrines de Capistran fidèlement mises en pratique, avec la suprématie pontificale religieusement acceptée, l'Europe n'aurait connu ni les guerres de religion qui ont ensanglanté l'Allemagne, la France, l'Angleterre et la Suisse, au xve, au xviie siècles, ni le despotisme des Henri VIII, des Elisabeth, des Ivan et des Nicolas, ni les orgies de la Régence, ni les avilissements et la chute de la monarchie française, ni le meurtre de Louis XVI, ni la Convention et la Terreur. Et encore aujourd'hui, nous n'aurions ni l'incertitude du droit, ni la négation du devoir, ni des dynasties sans lendemain, ni des peuples sans avenir, ni des sociétés ingouvernables, ni cette explosion de convoitises insatiables et de haines inassouvies qui menacent de transformer notre civilisation en barbarie et de faire sombrer la patrie dans l'anarchie et dans le sang.

Ne l'oublions pas, non plus, quelque vaincue qu'elle paraisse être, la vérité ne change pas : les droits et l'étendue de la puissance pontificale sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier; c'est à elle, comme autrefois, qu'il faut demander le salut... Et puis, avons-nous lu la dernière page de l'histoire du monde et ne savons-nous pas que le règne de la papauté ici-bas est plein

de revanches imprévues et de fécondes résurrections?

Des principes que Capistran a posés résulte une dernière conséquence : c'est *la nécessité du pouvoir temporel du Pape.*

Le Pontife Romain est le monarque souverain de l'Eglise et du monde : sa royauté, loin d'être une vaine abstraction, est un fait vivant et palpable ; elle agit, elle parle, elle gouverne dans les conditions ordinaires de l'existence de l'homme, c'est-à-dire dans les conditions de l'espace et du temps. Dès lors, il lui faut un trône, une demeure, une résidence ici-bas; « car, sans « les choses temporelles sur la terre, on ne peut vivre; « elles y sont l'accessoire indispensable des choses spi- « rituelles (1). » Il est la bouche du Christ, le docteur infaillible de la morale et de la vérité. Pour enseigner et définir, pour accomplir pleinement les actes de son sublime ministère, il lui faut la parole et la parole libre. Il faut qu'il y ait, sur un point de l'univers, une chaire du haut de laquelle le Pape puisse parler et se faire entendre, écrire et proclamer ses décrets et où sa parole et sa main soient libres comme sa conscience. — Il est l'arbitre des nations et le juge des rois. Pour que ses décisions, ses ordres, ses anathèmes, planent toujours visiblement au-dessus de l'intérêt et de la crainte, au-dessus des intrigues et des menaces, il faut que jamais la tiare n'apparaisse courbée sous le sceptre d'un souverain. Mais si le pape ne peut être le sujet d'aucune puissance, si le sol qui porte son trône, sa chaire, son tribunal, doit demeurer affranchi de toute domination étrangère à la sienne, il faut donc que le territoire qu'il habite soit exclusivement le sien ; il lui faut des possessions et un domaine temporel. Le premier empereur chrétien l'avait compris : une même

(1) « Pontifex Romanus... curam gerere debet temporalium cum sine temporalibus non vivatur, quæ veniunt ad spiritualia tanquam dependentia. » (*De Auct. Papæ*, part. II, 2e part., princ., p.68.)

cité ne pouvait contenir à la fois César et le Pape. Obéissant à un instinct divin, Constantin s'en alla porter le siége de l'empire jusqu'au delà des mers, sur les rives du Bosphore. Il laissa Rome au Pape pour qu'il en fît la capitale et le centre de la catholicité.

« Oui, si un domaine temporel n'avait pas été donné « au Pape, l'empereur, les rois et tous les chrétiens « auraient eu le devoir de lui en constituer un. Ce do- « maine lui est dû; il lui est nécessaire; ainsi l'a réglé « le Christ, roi éternel, qui par son sang a fait ses Pon- « tifes rois (1). »

« Et qu'on ne vienne pas nous dire, » remarque ici Capistran, « que, pendant près de trois cents ans, avant « Constantin, le Pape a bien su se passer de posses- « sions et de domaines... Ce n'était pas faute de droits « qu'il était réduit à l'indigence; c'était l'effet de l'in- « justice et de la persécution. Comment les Pontifes « romains eussent-ils possédé en paix des biens fonds, « alors que les apôtres de la vérité étaient de toute « part massacrés comme des chiens (2) ? » Pour la papauté, l'état normal, c'est la liberté dans l'indépendance.

Après avoir exposé le rôle et l'influence de saint Jean de Capistran comme docteur de la souveraineté pontificale, il nous reste, pour compléter ce chapitre, à signaler rapidement ses autres travaux et ses autres mérites au point de vue théologique.

Les œuvres dogmatiques de notre Saint compren-

(1) « Patet per imperatorem et omnes reges cunctosque christianos donationem prædictam, si facta non esset, de novo faciendam tanquam debitam et utilem sub dominio regis Jesu-Christi qui sanguine suo Pontifices reges fecit. » (*De Auct. Papæ*, part. II, 2[me] part. princ., p. 65 verso.)

(2) « Ante Constantinum bona immobilia Ecclesia non habuit. — Non fuit ex defectu juris, sed ex injustitia et violentia, quia nedum poterant pacifice bona stabilita possidere, sed etiam veritatem prædicantes mactabantur ut canes... » (*De Auct. Papæ*, part. II, 2[me] part. princ.)

nent, outre les traités de l'*Election*, — *de la Dignité*, — et *de l'Autorité du Pape*, dont nous venons de parler, ceux *de la Vérité de la foi*, — *de la religion*, — *du précieux sang de Jésus-Christ*, — *de la Conception de la B. Vierge Marie*, — *contre les Juifs et les hérétiques*, *contre les Hussites* (1).

Capistran s'y distingue surtout par sa science de la Sainte Ecriture, par la sûreté et la puissance de sa logique qui sait, tour à tour, faire appel à la foi et à la raison, par la vigueur de sa polémique qui partout flagelle l'erreur et écrase sans pitié l'hérésie. Mentionnons aussi ses traités *de l'Antechrist, du Jugement universel, de l'Enfer, de l'Apocalypse* (2). Ils répondaient aux préoccupations du moyen âge et se rattachent aux traditions Franciscaines. Dans les siècles de foi, aux heures de troubles et de ténèbres, une grande pensée remplissait les esprits : celle des derniers jours du monde; un drame formidable inspirait, à l'envi, les artistes et les poètes, les mystiques et les prédicateurs, c'était le jugement dernier et le châtiment éternel des impies. Or, dans la méditation de ces vérités surhumaines, dans la peinture de ces réalités qui défient les audaces de l'imagination, les fils du mendiant d'Assise se sont élevés à des hauteurs que nul n'a franchies après eux. Qu'il nous suffise de rappeler plusieurs traités de saint Bonaventure, les *révélations* de sainte Brigitte et, par dessus tout, trois œuvres jus tement immortelles : le *Dies iræ* du frère mineur Thomas de Cœlano, l'*Enfer* de Dante le Franciscain et le *Jugement dernier* de Michel-Ange, cet autre Tertiaire de saint François.

Les œuvres de théologie morale de Capistran, elles

(1) *De Veritate Fidei*, — *De Religione*, — *De Sanguine Christi pretioso*, — *De utraque Conceptione B. Mariæ Virginis*, — *Contra Judæos et hereticos*, — *Contra Hussitas*.

(2) *De Antichristo*, — *De Judicio universali*, — *De Inferno*, — *Apostilla super Apocalypsim*.

aussi, mériteraient une étude approfondie. Pour en saisir la portée, il faut ne pas perdre de vue les désordres et les vices du temps.

Le schisme d'Occident, nous l'avons déjà dit, avait amené la décadence de la discipline ecclésiastique. Occupés à lutter contre leurs compétiteurs, réduits le plus souvent à mendier la faveur et l'assistance des princes, forcés de prélever sur les églises de leur obédience le tribut nécessaire à l'entretien de leur cour, les papes, pendant près de quarante ans, n'avaient eu ni l'indépendance ni l'autorité nécessaires pour réprimer les abus, pour éloigner des fonctions sacrées ceux que l'ambition ou les intrigues de la puissance séculière y poussaient. Ce fut dans le but de défendre le clergé contre l'envahissement de la corruption et de l'ignorance que saint Jean de Capistran composa plusieurs de ses écrits : — *le Miroir du clergé,* — *de la Vie et des bonnes mœurs des clercs,* — *de l'Instruction des simples prêtres,* — *Remarques sur le sacrifice de la messe,* — *de la Vertu du sacrement de pénitence,* — *l'Interrogatoire des confesseurs,* — *des Pénitences et des Rémissions,* — *des Cas de consciences et des Pénitences à imposer* (1).

Mais si les vertus du prêtre avaient perdu de leur éclat, l'esprit chrétien s'était affaibli plus encore au sein des autres classes de la société. Nos prédicateurs Franciscains, saint Bernardin de Sienne en Italie, Jean Brugman (2) dans les Pays-Bas, Antoine, Fradin, Michel Menot et Olivier Maillard (3) en France, ont dépeint, dans leurs sermons, avec une liberté de langage qui

(1) *Speculum Clericorum,* — *de Vita et Honestate Clericorum,* — *de Instructione simplicium sacerdotum,* — *Animadversiones circa missæ sacrificium,* — *de Virtute sacramenti pænitentiæ,* — *Interrogatorium Confessorum,* — *de Pænitentiis et Remissionibus,* — *de Casibus et Pænis injungendis.*

(2) Mort en 1473.

(3) Michel Menot et Olivier Maillard moururent tous deux au ommencement du XVIe siècle.

étonne parfois notre délicatesse moderne, les mœurs de leurs contemporains. Ils nous ont signalé la rapacité des princes qui écrasaient leurs sujets d'impôts; l'avarice des juges prévaricateurs qui, pour quelques deniers, vendaient la justice; la cupidité insatiable des usuriers qui ruinaient les familles, les villes, les provinces. Ils nous ont montré les guerriers désertant les champs de bataille pour courir aux fêtes de la volupté; les bourgeois et les marchands prodiguant leur or en festins, en spectacles et en débauches: les artisans et le peuple se livrant avec frénésie aux danses et aux jeux de hasard. Ils nous ont décrit le luxe effréné des femmes, « leurs robes toutes de velours et de soie, leurs manteaux tout garnis de perles et de fourrures, leurs faux cheveux entrelacés de rubans et de pierreries, leurs colliers d'ambre et de corail, leurs larges ceintures d'argent, les riches bracelets et les bagues dont elles surchargeaient leurs mains (1). »

Capistran, dans ses prédications, avait énergiquement flétri tous ces désordres; il les combattit de plus par ses écrits. Citons les traités — *de la Parure des femmes*, — *de l'Usage de la parure*, — *du Mariage*, — *de l'Avarice*, — *de l'Usure et des Contrats*, — *contre la Cupidité*, — *du Blasphème*, — *du Parjure*, — *du Jeûne*, — *Dissertation sur le mensonge*, — *de la Guerre spirituelle*, — *le Miroir de la conscience* (2). Nous avons parlé ailleurs de ses ouvrages concernant l'Ordre Séraphique; ce sont les traités — *de la Pauvreté du Christ*, — *de l'Etude de la science parmi les Frères-Mineurs*, — *la Défense du Tiers-Ordre* (3). Dans tous ces traités, la

(1) V. Cantu: *Hist. univ.*, liv. XIII, chap. XXI.

(2) *De Ornatu mulierum*, — *de Usu cujuscumque ornatus*, — *de Matrimonio*, — *de Avaritia*, — *de Usuris et Contractibus*, — *Contra Cupiditatem*, — *de Blasphemia*, — *de Perjurio*, — *de Jejunio*, — *Quæstio an omne mendacium sit peccatum*, — *de Bello spirituali*, — *Speculum conscientiæ*.

(3) *De Paupertate Christi*, — *De Promovendo studio inter Minores*, — *Defensorium Tertii Ordinis*.

doctrine morale de notre Saint se recommande par un double caractère: la douceur et la fermeté. A l'exemple des chefs de l'école Séraphique, d'Alexandre de Halès, de saint Bonaventure, de Duns-Scot, Capistran se montre constamment l'ennemi de ces sévérités outrées et de ce rigorisme inflexible dont le Jansénisme devait plus tard propager les désespérantes théories. Bien qu'il ne traite point *ex professo* ces questions ardues du libre arbitre et de la grâce, du *probabilisme* et du *tutiorisme,* qui ont suscité, depuis trois siècles surtout, de si ardentes disputes, il est facile de se convaincre, qu'avec l'immense majorité des théologiens de son Ordre (1), il incline vers le sentiment le plus favorable à la liberté de l'homme. Dans l'un de ses traités, il pose nettement ce principe : « *Interpretatio benignior maxime veritati consona in ambiguis est facienda.* » — Dans les choses « douteuses, l'interprétation la moins sévère est la plus conforme à la vérité; c'est celle qu'il convient de suivre (2). » Il peut, à notre avis, être compté parmi les « probabilistes. »

Sa douceur, toutefois, ne dégénère jamais en mollesse. Si sa morale est pleine d'indulgence, de modération et de tact, elle exclut rigoureusement toute faiblesse. Son christianisme n'a rien d'amoindri; c'est le vrai christianisme, viril, sérieux, complet, « avec sa croix et ses épines », selon l'expression de Bossuet.

Saint Jean de Capistran, on le sait, fut l'un des plus savants jurisconsultes et l'un des plus célèbres canonistes de son siècle. Ses ouvrages de droit canon comprennent : un Recueil de *consultations juridiques et canoniques sur le corps des décrétales,* des *Traités sur la censure ecclésiastique, — sur les excommunications, — sur les cas réservés au Pape, — sur les pénitences canoniques, — sur le précepte de se confesser à son pas-*

(1) V. Père Léon Patrem, Obs. : *Tab. syn. de l'hist. de l'Ordre Séraphique,* p. 129, col. 2.
(2) *Defensorium Tertii Ordinis,* p. 10, *verso.*

teur, — sur la consanguinité et l'affinité, — sur la forme d'exécution d'un testament, — sur la décrétale de Jean XXII « de Verborum significatione » (1).

Les Souverains Pontifes avaient une telle confiance dans la science du Saint qu'ils le consultaient et l'employaient dans toutes les affaires difficiles de l'Eglise.

Vers 1437, par exemple, les disciples du tertiaire saint Jean de Colombin, connus sous le nom de Jésuates, étaient en butte à la calomnie; on les accusait d'erreurs et de scandales. Eugène IV adjoignit à saint Laurent Justinien, pour examiner leur cause, Capistran « homme, » dit-il dans sa bulle, « illustre par son habileté dans les lettres et son érudition. » Il était difficile de trouver un docteur plus apte à bien conduire cet examen. Après une enquête minutieuse, il attesta l'innocence des religieux persécutés.

Il nous reste aussi de notre Saint un assez grand nombre de *lettres*. Soixante-quatorze sont adressées aux Souverains-Pontifes et aux princes, les autres à des particuliers. Elles concernent, pour la plupart, la Croisade et les missions diplomatiques dont il était chargé (2).

Comme tous les orateurs populaires, il suivait, avant tout, les inspirations de son génie et les élans de son cœur; il n'écrivait pas ses discours. Aussi, ne trouvons-nous, dans ses œuvres, presque aucun vestige de cette éloquence toute puissante qui transportait les multitudes. Quelques *fragments* et quelques *thèmes de ser-*

(1) *Consultationes canonicæ legales seu compendium resolutionum super corpus decretalium, — de Ecclesiastica censura, — de Excommunicationibus, — de Casibus papæ reservatis, — de Canone pœnitentiali, — de Confessione facienda proprio sacerdoti, — de Consanguinitate et Affinitate, — de Forma executionis testamenti, — In extravag. Joan XXII « de Verborum significatione ».*

(2) Beaucoup de lettres manuscrites de notre Saint se conservent, paraît-il, aux archives municipales de Capistrano, sa ville natale. Espérons qu'elles seront, un jour, publiées avec ses autres œuvres.

mons sont tout ce qu'elles renferment sous ce rapport (1).

Jusqu'ici les œuvres de Capistran sont demeurées manuscrites à l'exception des Traités *de l'Autorité du Pape, — de l'Antechrist, — du Jugement universel, — du Miroir du clergé, — de la vie et des bonnes mœurs des clercs, — de la guerre spirituelle, — du Miroir de la conscience, — de la Défense du Tiers-Ordre, — des Usures et des Contrats, — du Mariage, — des Excommunications, — de la Pénitence canonique, — sur la Décrétale de Jean XXII « de Verborum significatione »*.

Au commencement du XVIIIe siècle, un Frère-Mineur Italien, le Père Jean-Antoine Sessa, Observant, travailla à en préparer une édition. Il recueillit et réunit cinquante traités (2), *quatre-vingt-cinq lettres* et quelques *thèmes de sermons*. Cette collection, qui se conserve à Rome, forme douze volumes manuscrits *in-quarto* d'environ sept cents pages chacun (3). Wadding, dans son « *Scriptores Ordinis Minorum* », mentionne les traités suivants qui ne se retrouvent pas dans la collection du Père Sessa : *De la procession du Saint-Esprit, de la Passion de N.-S. Jésus-Christ, Commentaire sur le texte « Ecce virgo concipiet », Explication de la Règle des Frères-Mineurs*.

Un jour viendra, nous osons l'espérer, où l'Ordre de Saint-François, poursuivant l'œuvre commencée au XVIIIe siècle, et mettant à la portée de tous tant de trésors ignorés de science et de doctrine, pourra donner enfin une édition authentique et complète des œuvres de notre docteur.

(1) *Fragmenta prædicabilia, — Sermo ad studentes, — ad amatores sapientiæ*.

(2) L'un de ces traités : *Vita Sancti Bernardini*, n'est pas de Capistran (Voir l'un des Bollandistes, t. X d'octobre).

(3) V. *Bollandistes*, t. X d'oct.



CHAPITRE VI

LE GUERRIER

« Il y a deux choses pour lesquelles tout chrétien doit résister et combattre jusqu'au sang : la justice et la liberté (1). » Ces fières paroles d'un moine du moyen âge résument toute l'histoire de l'Ordre Séraphique et semblent en être la devise. Jamais hommes ne connurent moins que les Franciscains la servilité et la crainte. Au sein de l'obéissance et de la pauvreté de leurs cloîtres, se formaient chaque jour des cœurs trempés pour la lutte ; les grands caractères, les âmes vraiment indépendantes ne se trouvèrent nulle part plus nombreuses que sous le froc de ces mendiants. Il y eut toujours quelque chose de la bravoure du soldat et de l'énergie du guerrier dans cet Ordre que son fondateur, au milieu de ses visions prophétiques, entrevoyait comme la chevalerie du Christ. De là, contre les oppressions et les despotismes de toute sorte, ces guerres gigantesques qui remplissent les annales des Frères-Mineurs ; de là, leurs combats à outrance pour la liberté individuelle, l'affranchissement des nations et l'indépendance de l'Europe ; de là, leurs protestations frémissantes contre le servage et la force brutale au moyen âge, l'esclavage en Amérique et la traite des nègres ; de là leur inextinguible amour de la patrie survivant à tous

(1) Pierre de Blois : *De inst. episc.*

les revers et à toutes les ruines (1); de là, enfin, pendant cinq siècles, leurs perpétuelles croisades contre l'Islamisme triomphant.

Lorsque l'Europe entière tremblait devant les Turcs, les Franciscains prêchaient la guerre sainte; lorque les guerriers étaient morts ou s'endormaient, eux savaient, au besoin, se faire généraux d'armée; ils gagnaient des batailles et mettaient en fuite les Musulmans. C'est un épisode de ce duel entre la civilisation et la barbarie, entre l'Evangile et le Coran, entre les fils de Mahomet et les fils de François d'Assise, qu'il nous reste à raconter; car tout ce qu'il y a de chevaleresque vaillance, de sainte témérité, d'indomptable héroïsme au sein de l'Ordre Séraphique, se trouve personnifié encore dans celui dont nous avons déjà admiré la sublime figure sous des aspects si divers.

C'était en 1453; Constantinople venait de tomber au pouvoir des Musulmans, et le magnanime trépas des Frères-Mineurs de Bysance avait jeté un dernier rayon de gloire sur cette cité, avilie par le schisme, dont les citoyens ne savaient plus combattre ni mourir (2). Mahomet II s'avançait; c'était la destruction, le carnage et la barbarie qui roulaient sur l'Europe. En vain le Vicaire de Jésus-Christ avait jeté le cri d'alarme; en vain consacrait-il à équiper des troupes les dîmes du clergé, les trésors des églises, l'or des vases sacrés; les rois le trahissaient ou demeuraient sourds à sa voix. Tous avaient renoncé à une lutte qui semblait désormais impossible; Capistran seul ne désespérait pas. Ses lettres aux princes se succédaient sans interruption; il faisait appel, tour à tour, à leur foi, à leur courage, à leur honneur, à l'intérêt de leurs états. Une diète convoquée, à Francfort, au mois de septembre

(1) V. *les Franciscains et la liberté.* (*Rev. Francisc.*, juillet à novembre 1884.)

(2) Lettre du Vic. Génér. de l'Observ. aux provinciaux d'Italie. (Wadding : *Annal.*, 1453.)

1454, n'aboutit à aucun résultat. Les Hongrois, abandonnés des autres nations chrétiennes, étaient décidés à signer une trêve avec les Turcs. Le Saint écrivit à Nicolas V : « Bien qu'accablé de vieillesse et n'ayant à « offrir ni or ni argent, j'ai résolu d'exposer ma vie et « de donner mon sang pour l'honneur du nom du Christ « et la conservation de la foi. Demain, j'irai trouver « l'empereur, je le presserai, je l'assiégerai ; car pour « combattre de si puissants ennemis, il conviendrait « que la nation allemande levât une armée de douze « mille cavaliers et de trente mille fantassins. J'irai « ensuite en Hongrie ; j'obtiendrai au moins, par mes « prières, que les princes ne signent pas de trêve avec « les Turcs (1). » En même temps, il adressait deux lettres successives à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour solliciter son concours. Ce prince s'était montré déjà plein de zèle, et, par ses soins, des sommes considérables avaient été prélevées pour la guerre sainte.

Au mois de janvier 1455, Capistran se rendit à Neustadt : une nouvelle diète devait s'y ouvrir le 2 février. « L'esprit de nos princes chancelle, lui écrivait le légat « Ænéas Sylvius; nos rois sommeillent, les peuples lan- « guissent et la barque de Pierre, battue par les orages, « est sur le point d'être submergée..... Nous cédons « tous à la tempête. Le feu sacré de votre parole peut « seul nous exciter et nous enflammer. Les chefs des « nations sont timides et divisés ; faites-leur entendre « votre voix... reprenez leur paresse, leur orgueil, leur » avarice (2). »

Au sein de cette assemblée, Jean de Capistran était parvenu à relever les courages ; les princes avaient consenti à agir, lorsque la mort de Nicolas V vint tout remettre en question.

(1) Lettre de Jean de Cap. à Nicolas V. (ap. Bolland. t. X d'oct., traduction de l'*Auréol. Séraph.*)

(2) Lettre d'Æneas Sylv. à Cap. (ap. Bolland., t. X d'oct., p. 353.)

Dès que Calixte III fut élu, le Saint lui écrivit : « Tout « dort autour de vous. Après bien des conférences, on a « fini par conclure que rien ne se ferait... Saint-Père, « ayez donc pitié des gémissements des Grecs et des « Russes devenus la proie des Musulmans ; ayez pitié « de l'Italie menacée. Moi, petit ver de terre, je me « prosterne aux pieds de votre Sainteté, afin qu'elle « dispose à son gré du misérable souffle de vie qui me « reste (1). »

Il n'y avait point à compter sur la confédération des princes allemands et le péril devenait tous les jours plus imminent du côté de la Hongrie que les Turcs s'apprêtaient à envahir. Capistran s'empressa donc de répondre à l'appel qui lui venait de cette nation. L'année précédente (1454), Dieu, dans une vision prophétique, lui avait montré que sa vie serait couronnée, non par le martyre du sang, mais par le martyre du labeur et de la souffrance. Un jour qu'il célébrait la messe et priait le Seigneur de lui faire connaître en quel pays surgiraient, pour le salut de l'Europe, de nouveaux Machabées, il avait entendu des voix mystérieuses lui crier : « En Hongrie ! en Hongrie ! » Ces mêmes voix avaient retenti dans les airs pendant qu'il prêchait sur une place publique (2).

Il partit pour la Hongrie au mois de mai 1455 et assista à l'assemblée qui se tint à Bude. Sa parole y dissipa toute hésitation, elle enflamma les prélats et les seigneurs. Jean Hunyade, vayvode de Transylvanie, l'un des plus vaillants capitaines de l'époque, consentit enfin à prendre part à la future croisade. L'expédition décidée, il fallait trouver des soldats.

Jean de Capistran, aussitôt, se mit à parcourir la contrée. L'enthousiasme qu'il y souleva fut immense. Car-

(1) Lettre de Cap. à Calixte III (ap. Bolland., t. X d'oct.).

(2) Jean de Tagliacozzo : Lettre à Jacques de la Marche (ap. Wadding, an. 1456, — ap. Bolland., t. X d'octobre).

dinaux, évêques, abbés, prêtres et moines venaient à sa rencontre, portant les reliques des Saints, au son des cloches et au chant des hymnes sacrées. Le peuple accourait en foule avec des palmes et des flambeaux (1). Partout, le Saint prêchait la guerre sainte et enrôlait des volontaires. Les Franciscains l'imitaient en Italie, en Tyrol, en Bavière, en Autriche, en Bohême; ils appelaient les hommes au combat, les femmes et les enfants à la prière.

Le 25 mars 1456, il écrivait de Bude au Souverain-Pontife : « Plusieurs prélats et barons ont reçu de nos « mains la croix et, avec eux, une multitude de peu- « ple... Moi-même, j'ai reçu du Cardinal Légat la croix « bénite par votre Sainteté. Je la porterai toujours, « dussé-je, pour la défendre, verser mon sang vingt « fois par jour (2). »

Cependant le bruit se répandit que les Turcs, avec une flotte et une formidable armée, s'avançaient pour assiéger Belgrade, située au confluent du Danube et de la Save. A cette nouvelle, Capistran se hâta d'appeler les Croisés sous les armes. Il fit préparer des barques et, accompagné de quelques soldats, descendit le Danube pour apporter à la ville un premier renfort. A Peterwardein, le cœur attristé à la vue de cette faible poignée de défenseurs, il s'arrêta pour célébrer la messe. Pendant le saint sacrifice, une flèche tomba du Ciel sur l'autel; elle portait ces mots écrits en lettres d'or : « Jean, ne crains rien. Par la vertu de mon nom, « tu remporteras la victoire (3). »

(1) Jean de Tagliacozzo; (ap. Bolland. t. X d'oct.)

(2) Lettre de Cap. à Calixte III (ap. Bolland., t. X d'oct., p. 361); Christ. de Varèse, cap. III.

(3) Nous empruntons ces détails et ceux qui suivent à une relation officielle envoyée à Jacques de la Marche, vicaire général des Observants par Jean de Tagliacozzo, compagnon de saint Jean de Capistran et témoin occulaire de tous les faits qu'il rapporte.

Une autre relation, écrite par Nic. de Fara, confirme tous ces détails. (Voir Wadding : *Annal.*, an. 1456, nº XLII.)

« A la suite de ce prodige, le Saint consolé et réjoui, imposa la croix à ceux de ses frères qui n'étaient pas encore croisés. Il voulut que les ornements sacerdotaux et tout ce qui était à leur usage fût marqué de ce signe sacré. Il fit faire aussi un grand étendard sur lequel étaient peintes la sainte croix et l'image de saint Bernardin. »

Le 2 juillet 1456, il entrait à Belgrade. Le 4, les infidèles, au nombre de près de deux cent mille investissaient la forteresse.

« Ils traînaient avec eux, écrit Jean de Tagliacozzo, témoin oculaire, des troupes innombrables de chameaux et autres bêtes de somme chargées de machines de guerre, d'escopettes et de bombardes gigantesques (1) qui auraient broyé et réduit en poussière non seulement la ville, mais les plus hautes montagnes. Ils avaient surtout sept machines qui lançaient, nuit et jour, sur nous, d'énormes pierres. Ces pierres tombaient avec un bruit épouvantable ; on les voyait fendre l'air et, par la violence de leur chute, entr'ouvrir la terre et s'y ensevelir. Les Turcs avaient amené des forces suffisantes pour occuper la Hongrie tout entière. Des transfuges nous apprirent que Mahomet II avait juré par son faux prophète de dîner à Bude avant deux mois (2).

« En voyant Belgrade assiégée par cette multitude et défendue par un si petit nombre de braves, Capistran se décida à aller chercher du secours au dehors : le fleuve était encore libre. Il s'y embarqua en promettant que, sous peu, il amènerait une armée. Arrivé à Peterwardein, il écrivit à Hunyade pour le supplier de lui venir en aide. Hunyade, qui jugeait l'entreprise téméraire, n'y consentit qu'après beaucoup d'hésitation. Il fut convenu qu'on réunirait à Semlin les Croisés et des vaisseaux pour ravitailler la ville.

(1) Bouches à feu et gros canons.
(2) Jean de Tagliacozzo, *loc. citato.*

« Capistran activait le départ de tous ceux qui lui avaient promis de défendre la foi chrétienne. Les pauvres répondaient généreusement à ses exhortations, mais les riches et les nobles refusaient de quitter leurs châteaux (1). »

Cependant les Turcs pressaient le siège, leurs canons foudroyaient les remparts : « Un jour que je célébrais la messe, raconte Jean de Tagliacozzo, un énorme boulet, lancé par une bombarde, vint frapper le toit de l'Eglise ; tous les hommes s'enfuirent et me laissèrent seul... Nous n'avions plus d'espoir de recevoir de secours du côté du Danube. Après le départ du Père, les galères des Turcs avaient occupé le passage et le blocus était complet. Bien que disposés au martyre, nous étions dans une grande tristesse ; la peste et la famine sévissaient dans la cité, et nous ne pouvions nous ravitailler (2). »

Le Saint, lorsqu'il apprit que la place forte était entièrement bloquée et qu'il n'était plus possible d'y pénétrer, s'occupa de préparer une flotille pour rompre le blocus. En peu de jours, il réunit plus de deux cents embarcations qu'il remplit de vivres et les croisés y furent embarqués. Durant la nuit, il fit prévenir les assiégés que, le mercredi suivant, ils se préparassent à attaquer par derrière la flotte ottomane, pendant que les Croisés l'attaqueraient de front. Au jour fixé, une terrible bataille s'engagea. Un étendard à la main, le Saint excitait les combattants. La flotte Turque, malgré une résistance acharnée, fut écrasée et détruite ; le cours du Danube redevint libre (3). Après cette victoire navale, Jean de Capistran, Hunyade et les soldats qu'ils amenaient étaient entrés dans la citadelle.

« Pendant les neuf jours qui suivirent, plus de soixante

(1) Jean de Tagliacozzo, *loco citato*.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

mille Croisés accoururent. Ils arrivaient par groupes; chaque groupe, conduit par un prêtre ou un religieux, avait son étendard sur lequel était peinte l'image de saint François ou de saint Antoine de Padoue, de saint Louis ou de saint Bernardin, pour indiquer qu'ils avaient été enrôlés par les Frères-Mineurs. *Ils ne reconnaissaient d'autre chef que Jean de Capistran ;* ils lui obéissaient comme un novice obéit à son supérieur (1).

« Il leur prêchait fréquemment, les exhortait à la constance, à la défense de la foi, au martyre : « Soit que « vous avanciez, ou que vous soyez mis en déroute, » leur disait-il, « soit que vous frappiez ou que vous soyez « frappés, invoquez le nom de Jésus; car en lui seul est « le salut. »

« Il est à noter que, parmi cette multitude, il ne se trouva, excepté Hunyade, aucun des barons et des seigneurs hongrois. Tous ceux qui s'étaient rendus à l'appel du bienheureux Père et de ses religieux étaient des hommes du peuple, des paysans, des pauvres, des étudiants, des moines, des ermites, des membres du Tiers-Ordre de Saint-François. Ils n'avaient ni chevaux, ni lances, ni cuirasses. Nouveaux Davids, ils marchaient contre Goliath avec des frondes et des bâtons.

« Leur chef et leur conducteur était le bienheureux Père qui les guidait comme un autre Moïse et un autre Josué (2). »

Vaincus sur le fleuve, les infidèles redoublaient sur terre leurs efforts contre la ville; ils battaient les murailles, et les brèches s'y multipliaient; ils remplissaient

(1) Æneas Sylvius, parlant de la victoire, dans son *Histoire des Bohêmes* (cap. LXV), montre aussi que saint Jean de Capistran dirigea toutes les opérations militaires et fut le vrai chef des croisés : « Capistranus præceps in pugnam dilabitur atque inter duas « acies inter tela volantia percurrens clamoribus ac signis Cru- « cesignatos redire coegit, *apud quos nulla erat Huniadis vel fides « vel auctoritas.* »

(2) Jean de Tagliacozzo, *loco citato.*

les larges fossés de fascines de paille et de monceaux de pierres pour se ménager un passage et pénétrer dans la place. Les remparts étaient ruinés et la grande tour, fendue en deux, chancelait. Les Turcs se décidèrent alors à donner un assaut général. A la vue de leurs préparatifs, Jean Hunyade vint trouver le Saint et lui dit : « Mon Père, nous sommes vaincus... Nous « allons infailliblement succomber. La citadelle ne « peut plus être réparée; nos tours sont renversées; « nos murs s'écroulent; la brèche est déjà ouverte. « Nos hommes sont nombreux, il est vrai, mais ils « sont sans armes et sans expérience. Les barons ne « viennent pas; que pouvons-nous faire de plus (1) ? »

Le moine l'interrompant lui dit d'une voix indignée : « Ne craignez pas, illustre Seigneur; Dieu est puissant, « il peut, avec de faibles instruments, briser les forces « des Turcs. »

Malgré cette réponse, Hunyade, découragé, refusa de rentrer dans la citadelle. Capistran choisit alors, lui-même, quatre mille Croisés des plus courageux, les exhorta au martyre et leur ordonna d'invoquer le nom de Jésus. « Vers l'heure de vêpres (le 21 juillet 1456), les Turcs s'approchèrent, en poussant de grands cris : ils étaient semblables à des lions rugissants. Les Croisés, debout sur les murailles en ruines, leur lançaient des flèches et des balistes; ils en blessaient et en tuaient un grand nombre.

« Le Saint priait au milieu des guerriers et les ramenait sans cesse sur la brèche.

« Vers minuit, recommence l'assaut. Les chrétiens épuisés résistent plus faiblement, et l'ennemi s'empare de la première enceinte. Mais Capistran amène de nouveaux soldats et, lorsque les infidèles veulent s'emparer de la seconde, les Croisés, commandés par le

(1) Jean de Tagliacozzo, *loco citato*. Nous avons suivi en partie la traduction de *l'Auréole Séraphique*.

Saint, leur opposent un obstacle infranchissable. Un combat furieux a lieu près du pont-levis..... Tout à coup, par une inspiration subite, les chrétiens entassent des monceaux de bois et de broussailles, y mettent le feu et jettent cet amas embrasé sur les assaillants. Ceux-ci, aveuglés par la fumée et brûlés par les flammes, reculent épouvantés et prennent la fuite en se culbutant dans les fossés (1). »

Après ce succès qui avait délivré la citadelle, Hunyade veut empêcher les Croisés de tenter une sortie. Il craint que les Turcs, à la vue de ces troupes inhabiles et désarmées, ne reprennent l'offensive et qu'un dernier assaut ne soit donné.

Le Saint en décide autrement. A la tête de ses Croisés, il sort de la ville et s'avance, intrépide, jusqu'au camp des infidèles. Les Turcs s'étaient rangés en bataille; ils attaquent les Croisés. A la voix de Capistran qui les commande, les chrétiens acclament le nom de Jésus et se précipitent avec rage sur les Musulmans. Un effroyable choc se produit; une épouvantable mêlée s'engage. Le Saint, se jetant au plus fort du combat, répète mille fois ce cri : « Victoire! Jésus! Victoire! » Avec l'élite de ses soldats, il pénètre jusque dans le camp musulman et s'empare des batteries. Mahomet II est blessé; son armée taillée en pièces (2). Elle s'enfuit en laissant sur le champ de bataille *trois cents canons et vingt-quatre mille morts* (3).

A l'annonce de cette victoire, le Pape Calixte III, plus qu'octogénaire, tressaillit sur le bord de sa tombe. En

(1) Jean de Tagliacozzo, *loco citato*.

(2) « On demanda à quelques uns des Turcs faits prisonniers, pourquoi leurs troupes, si nombreuses et si bien armées, avaient pris la fuite en présence de forces inférieures. Ils répondirent qu'ils avaient été terrifiés en entendant dans les airs des voix mystérieuses qui acclamaient le nom de Jésus. » (Christ. de Varèse.)

(3) Bulle de Calixte III au roi d'Ethiopie pour l'exciter à la guerre contre les musulmans (ap. Raynald : *Contin. de Baron*, ad an. *1456*; Jean de Tagliacozzo ; Nic. de Fara.

mémoire de ce grand événement, il institua la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur (11 août 1456). Quelques jours après, Hunyade mourait. En voyant ainsi disparaître son ami et son compagnon d'armes, Jean de Capistran s'abandonna d'abord à la douleur; puis, songeant aux vertus, aux exploits, à la gloire de celui qui n'était plus, il s'écria, dans un élan de pieux enthousiasme : « Salut, auréole éclatante!... Il est donc « tombé celui qui était la couronne du royaume!... Elle « est éteinte cette lumière qui éclairait le monde..... « Hélas! Il est obscurci ce miroir de courage que nous « contemplions avec tant d'espérance... O vaillant capi- « taine! L'ennemi est vaincu et tu règnes maintenant « avec Dieu et tu triomphes avec les anges (1)!.... »

La peste cependant ravageait la contrée; après la défaite des Turcs, les cadavres qui, par monceaux, couvraient le champ de bataille, étaient restés sans sépulture; ils répandaient de toute part une épouvantable infection.

« Un jour, sur l'ordre du Légat, raconte Jean de Tagliacozzo, je sortis du camp avec le frère Alexandre de Raguse, pour mesurer l'étendue des fortifications... Je traversai la vaste plaine où les Musulmans avaient été vaincus. J'étais à cheval; mais je sentis une puanteur si effroyable, et l'aspect indescriptible de tous ces cadavres qui tombaient en putréfaction me causa une telle horreur, que les vomissements me saisirent. J'eus à peine la force de regagner le camp en courant..... Pendant la nuit, des troupes de bêtes féroces parcouraient

(1) « Salve aureola cœli; cecidisti corona regni. Extincta est lucerna orbis. Heu corruptum est speculum id quod inspicere sperabamus. Nunc tu, devicto inimico, regnas cum Deo et triumphas cum angelis, o bone Johanne! (Jean de Thuroez : *lib. chroni. Hungarorum.*) Quelques auteurs ont reproché à notre saint d'avoir par orgueil et par jalousie, méconnu le mérite et le rôle d'Huniade. Les paroles ci-dessus que nous empruntons textuellement aux chroniqueurs Hongrois suffisent à réfuter cette accusation ridicule. (Voir au surplus sur ce point les Bollandistes, t. X d'octobre.)

la campagne; pendant le jour des nuées d'oiseaux de proie voltigeaient dans les airs... (1). »

Capistran ressentit bientôt les atteintes de cette atmosphère pestilentielle. Il était brisé par la fatigue; une fièvre violente et continuelle le dévorait. « Sa bouche et son gosier se trouvaient imprégnés et recouverts d'une couche si épaisse de poussière que tous les remèdes qu'on lui faisait prendre demeuraient sans effet. On fut obligé de lui râcler la langue avec la lame d'un couteau... Ses os perçaient la peau. Sa chair brûlée par le soleil était devenue noirâtre (2). »

Un plus long séjour près du camp était devenu impossible. Docile aux conseils du Légat, Capistran se rendit à Semly sur le Danube. C'était le lieu où la flotte musulmane avait été mise en déroute. Les habitants s'en étaient enfuis; les maisons en étaient renversées. Epuisé par la maladie, Capistran dut coucher sur la terre nue, au milieu des décombres. « Une pierre ou un morceau de bois lui servait d'oreiller; pour paillasse, il n'avait qu'un tapis; pour couverture, qu'un manteau (3). »

Toujours joyeux, cependant, au milieu de tant de souffrances, il ne cessait de s'entretenir, avec le Légat et ceux qui l'assistaient, des moyens à prendre pour extirper et pour anéantir la puissance des Turcs.

Enfin, l'un de ses amis, le seigneur Nicolas, ayant pitié de sa détresse, le fit transporter à Villack prés Sirmium (4), où le roi Ladislas et les grands du royaume vinrent le visiter. Apprenant alors que le frère Am-

(1) Jean de Tagliacozzo, *loc. cit.*
(2) Jean de Tagliacozzo, *id.*
(3) Jean de Tagliacozzo, *id.*
(4) Villak est une petite ville de l'Esclavonie située sur la rive droite du Danube. Elle se nomme aujourd'hui Illok et fait partie de la Hongrie, par conséquent des Etats Autrichiens. Il importe de ne pas confondre la ville où mourut Capistran avec Villak, ville de Carinthie que l'on rencontre en quittant le Frioul pour aller à Vienne.

broise d'Aquila était lui-même à l'agonie, le Saint rassembla le reste de ses forces et, se jetant à genoux sur son grabat, adressa à Dieu une fervente prière; à l'instant même Ambroise fut guéri.

Bientôt après, sachant que l'heure de sa mort était venue, Capistran demanda les derniers sacrements. Il les reçut en versant d'abondantes larmes et exhorta une dernière fois ses frères à demeurer fidèles à la Séraphique pauvreté. Etendu sur le sol, comme autrefois le Patriarche d'Assise, les yeux fixés vers le ciel, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur, à l'âge de soixante et onze ans. C'était un samedi, le 23 octobre 1456 (1).

Le « rempart de la chrétienté » était tombé; le vainqueur de Belgrade était mort. Mais après lui, l'Ordre Séraphique ne désarme pas devant le Croissant. En 1467, les Franciscains soulèvent la Bosnie contre les Ottomans qui l'oppriment; en 1480, un Frère-Mineur, Antoine Fradin, ranime le courage de Pierre d'Aubusson et force les Turcs à abandonner le siége de Rhodes (2); un pape Franciscain, Sixte IV, délivre l'Italie de leur invasion; en 1509, un Frère-Mineur, Ximenès, leur enlève Oran; en 1570, un Capucin, Pistoggia, enflamme la grande âme de Pie V, et la croix triomphe à Lépante (3); en 1611, Laurent de Brindes les chasse de la Hongrie; en 1683, le Frère-Mineur, Marc d'Aviano, avec Sobieski, les écrase devant Vienne. Si l'Islamisme fut à la fin vaincu, dans sa lutte contre la civilisation et l'Evangile, c'est à la persévérante énergie de la Papauté, c'est à la constance invincible de l'Ordre Franciscain que fut due sa défaite.

(1) Jean de Tagliacozzo, *loc. cit.*

(2) Bref de Paul II aux Franciscains de Bosnie (ap. Wadding : an. 1467). — Chalcondyle : *Histoire des Turcs*, liv. II.

(3) Dépêches de l'embass. vénitien Paul Tiépola (dép. du 15 avril 1570). — Cantu : *Les hérét. d'Italie* (Suites du Concile de Trente, discours III)



CHAPITRE VII

LES RELIQUES DU SAINT

Saint Jean de Capistran fut enseveli dans l'église du monastère Franciscain de Villack. D'innombrables prodiges s'opérèrent bientôt à son tombeau. Jean de Tagliacozzo, dans le rapport qu'il adressa, peu de temps après la victoire de Belgrade, au vicaire général de l'Observance, affirme que déjà *cinq morts* y avaient recouvré la vie. Nicolas de Fara ajoute qu'à l'époque où il écrivait, *plus de douze morts* étaient ressuscités par l'intercession de Capistran. Les magistrats de Villack firent, eux-mêmes, dresser un procès-verbal des guérisons et des miracles dont leur ville était le théâtre (1).

Nous avons pu retrouver, dans les documents de l'époque, quelques indications sur *neuf* de ces résurrections. Nous les mentionnerons brièvement. Ce sont :

1° La résurrection d'un enfant de Monte Tusculum ;

2° Celle d'une jeune fille de Lach ou Laha, morte depuis quatre jours ; elle eut lieu du vivant de Capistran (nous en avons parlé au chapitre Ier de cet ouvrage) ;

3° Celle du fils de Pierre-Clément Vuyda de Chazar; atteint d'épilepsie, il mourut pendant qu'on le menait

(1) Jean-Bapt. Barberi : *Vie de Cap.* (édit. latine, 1662). Barberi rapporte le procès-verbal dont nous venons de parler (il s'étend de 1458 à 1460 seulement).

en pélerinage à Villack, mais son cadavre se ranima, dès qu'il eut touché le sépulcre (les circonstances de ce fait furent constatées par de nombreux témoins et attestées par eux, sous la foi du serment ; elles furent consignées dans un procès-verbal juridique ; elles furent, en outre, nous apprend Jean Barberi (1), publiées du haut de la chaire, en présence de plus de douze mille personnes);

4° Celle d'André, fils de Laurent Brok ;

5° Celle de la fille de Nicolas de Pethen ;

6° Celle du fils de Jean de Borogh (sa mère était la comtesse Elisabeth ; il s'était tué en tombant dans une fosse et il ressuscita, après qu'on eut, pour lui, invoqué le Saint) ;

7° Celle de la fille de Barnabé de Hozzunbock ;

8° et 9° Celles enfin de deux enfants morts-nés, fils l'un, d'Antoine Crochio, l'autre, de Juvenal-Angelin de Capistran (2).

Quant aux maladies et aux maux de toute espèce guéris par le Saint, après sa mort, la liste que nous en fournissent les contemporains est tellement étendue, que nous ne saurions même essayer d'en donner ici une analyse quelconque.

Nous nous contenterons de renvoyer ceux de nos lecteurs qui voudraient en avoir une idée à Christophe de Varèse, à Nicolas de Fara, et aux documents reproduits par les *Acta sanctorum*.

Cependant les Turcs qui, dès 1521, s'étaient emparés de Belgrade et avaient envahi l'Esclavonie, se rendirent maitres, en 1526, de la citadelle de Villack. Le couvent des Franciscains fut ruiné ; les reliques de notre Saint disparurent, et l'on ignora, dès lors, ce qu'elles étaient devenues. On était toutefois persuadé qu'elles n'avaient pas été détruites. Aussi, au commencement

(1) Jean Bapt. Barberi, *Vie de Capistran.*
(2) Nic. de Fara, Christ. de Varèse, Jean Barberi, etc.

du XVIIe siècle, les Franciscains, par l'entremise du gouvernement autrichien, sollicitaient du grand Vizir et du Mufti de Constantinople la permission de rechercher le corps de Capistran, dans les pays alors soumis à la domination musulmane. L'empereur Ferdinand II, en 1628, écrivit, à ce sujet, au seigneur de Kueffstain, son ambassadeur en Turquie. Il lui ordonnait de favoriser, de tout son pouvoir, les efforts du Père Bonaventure Kolosvari ; il lui commandait d'aider, au besoin, les Frères-Mineurs à faire transporter les reliques du Saint en Hongrie, lorsqu'on les aurait découvertes (1).

D'autre part, une tradition fort ancienne et toujours vivante en Esclavonie, prétendait que le corps du héros de Belgrade avait été racheté aux Turcs et était tombé entre les mains de moines grecs non catholiques (2). En 1861, les Bollandistes, d'après les renseignements donnés, dès 1851, par le « Protocole de la province Franciscaine Bulgaro-Valaque » (3) émettaient comme très probable l'opinion que les reliques de saint Jean de Capistran avaient été portées à Bistritz *(Bistrica)*. La petite ville de Bistritz est située en Valachie, elle fait actuellement partie du royaume de Roumanie qui se compose des principautés de Moldavie et de Valachie, avec Bucharest pour capitale.

Il y a quelques années (4), le Père Eusèbe Fernendzein, Franciscain, a retrouvé, en effet, dans les archives de l'ancienne province de Bulgarie, le manuscrit contenant des indications précises sur le lieu où aurait été

(1) Les documents inédits concernant ces négociations et ces recherches (*ex Collectionibus manuscr. Patris Joseph. Pavisevic.*, t. II, p. 1 et 2; *Biblioth. Fr. Min.*) sont entre les mains des religieux Franciscains de l'*Ara-Cœli* qui nous en ont donné communication.

(2) V. *Synopsis de vita S. Joan. Cap*, 1803.

(3) Protocollum provinciæ Sancti Francisci Bulgarico-Valachicæ an. 1851 cum provincia Capistrana unitæ.

(4) En 1874, d'après l'*Auréole séraph.*, t. IV, p. 193.

transporté, dans la suite des siècles, le corps de saint Jean de Capistran. Grâce à la haute bienveillance du Rme P. Bernardin de Portogruaro, général de tout l'Ordre de Saint-François, et à celle du T. R. P. Raphaël, définiteur, ex-provincial de la province de Saint-Louis, nous avons eu récemment communication de ce précieux document. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en traduire ici quelques passages intéressants.

Le Père Blaise Kleiner, Observant, auteur de ce manuscrit (1) qu'il commença à composer en 1761, nous indique, d'abord, ce que devint la dépouille mortelle de Capistran, lors de la prise de Villack.

« Les Turcs, nous dit-il, s'étant emparés de ce corps saint, l'offrirent en vente aux chrétiens. Il était exempt de corruption et répandait une odeur délicieuse. Ce fut alors qu'un riche seigneur, nommé Barbul, se présenta pour le racheter. Les Turcs, pour s'en dessaisir, demandaient un prix énorme : ils exigeaient un poids d'argent égal au poids même du cadavre. Le seigneur, toutefois, accepta cette condition; le marché fut conclu devant témoins. Mais lorsqu'on eut placé le corps dans une balance, il devint merveilleusement léger (2), si bien que les Turcs refusaient d'exécuter le contrat. L'affaire fut portée devant un juge musulman qui, après mûr examen, donna gain de cause au chrétien.

« Devenu ainsi possesseur de cette relique insigne, moyennant quelques pièces d'argent, Barbul la fit trans-

(1) En voici le titre : « Archivium tripartitum inclitæ provinciæ Bulgariæ Fratrum Minorum regularis observantiæ.., ex variis probatis authoribus pro futura memoria collectum, annuente A. R. P. Francisco Subotin.... ministro provinciali actuali, per R. P. Blasium Kleiner, ex-definitorem et sanctæ theologiæ lectorem, in conventu At. Vincziensi.., anno a partu Virgineo 1761 ; descriptum vero a R. P. Andrea Wiepffler, ejusdem ordinis et provinciæ predicatore, nec non recensiti conventus At Vincziensis actuali guardiano, anno Christi 1764. »

(2) « Dum stateræ corpus apponeretur, corpus prœter omnium opinionem levissimum apparuit. »

porter à Bistritz, dans ses domaines. Il l'y plaça dans un somptueux monastère, qu'il construisit tout exprès, et en confia la garde à des moines Basiliens (1). » Lui-même mourut saintement dans le monastère. « Deux évêques, ajoute le Père Kleiner, m'ont confirmé tous ces faits (2). »

A la fin du XVIIIe siècle, un corps saint, exempt de corruption, se conservait encore dans ce même couvent des Basiliens schismatiques, à Bistritz. *Le Père Kleiner établit que ce corps est probablement celui de saint Jean de Capistran.* Il fait notamment les remarques suivantes :

« 1° Ce corps a les cheveux et la barbe rasés ; il porte seulement la couronne, à la manière des Franciscains. Tous les moines grecs, au contraire, conservent la barbe et les cheveux. Bien plus, de peur que les catholiques ne reconnaissent que cette relique leur appartient, un archevêque schismatique a pris soin d'en envelopper la tête avec un morceau de soie blanche et d'y apposer son sceau. Précaution inutile, car beaucoup avaient vu le corps auparavant.

« 2° Sur le trône (ou piédestal) qui supporte la châsse (ou tombeau), est peinte l'image du Bienheureux. Or, il est représenté en habit de Frère-Mineur (3). Cette image a été vue, il y a trois ans, par le Père Othon Schmeiczer. Sur la châsse même se trouve une autre image.

« Le Saint y est également représenté avec l'habit et le surplis (4), non à la manière des Grecs. De la main droite, il bénit ; de la main gauche, il tient une sorte de parchemin déroulé.

(1) « Thesaurum hunc Bistriczam ad bona sua retulit... monasterium hic sumptuosum ædificavit.... in quo sanctum a Turcis redemptum corpus collocavit.... bona sua tradidit pro interventione monachorum Basilitarum. »

(2) Page 98 du manuscrit n° 36.

(3) « In habitu Franciscano. »

(4) « In habitu et superpelliceo. »

« 3° Le religieux qui garde ce saint corps, a avoué à un seigneur de ses amis que, la nuit, lorsqu'il entrait pour disposer les lampes du sanctuaire, il avait souvent aperçu de mystérieux Frères-Mineurs qui psalmodiaient autour du tombeau et s'évanouissaient tout à coup (1); le gardien, vieillard vénérable, âgé de soixante-dix ans, vit depuis son enfance dans le monastère.

« 4° Non seulement parmi les catholiques, mais aussi parmi les moines et dans le peuple, le bruit court, depuis très longtemps, que celui dont on vénère le corps, dans cette église, n'est autre qu'un Franciscain.

« 5° Une attestation écrite par le seigneur Barbul lui-même, dont nous avons précédemment parlé, est placée près du cadavre, dans le tombeau. Elle constate que ce saint corps a été enlevé de Hongrie par les Turcs et racheté à ces infidèles par ledit seigneur. Or, notre Ordre, depuis son origine, n'a jamais perdu le corps d'aucun Saint qui se conservât sans corruption, si ce n'est celui de saint Jean de Capistran que nous savons avoir été enseveli à Villack, et qui, seul, a disparu sans qu'on ait su, jusqu'à présent, ce qu'il était devenu.

« 6° Le vieil évêque de Ribnik, qui nous était très lié, et que j'interrogeais, un jour, en présence du jeune évêque de cette ville, m'a déclaré que ce corps était celui d'un Saint qui avait parcouru l'Italie, la Sicile, l'Allemagne, la Pologne et beaucoup d'autres pays : cela ne peut s'appliquer qu'à saint Jean de Capistran. J'ai même acquis la conviction que l'évêque n'ignorait nullement le nom du Saint, bien qu'il ne voulût pas en parler plus clairement.

« Ainsi, conclut le Père Kleiner, les restes de Capistran reposeraient dans ce monastère, depuis environ deux cent quarante ans; durant cette période, bien que

(1) « Nocturno tempore sæpius vidisse penes tumbam stantes Franciscanos laudesque divinas cantantes ac subito evanuisse. »

les Tartares et les Musulmans aient souvent ravagé la Valachie, le couvent et l'église ont échappé à tous les désastres (1). »

En 1765, au mois d'avril, le prince Etienne Rakowicz, frère du prince Constantin Rakowicz, ordonna de transporter le corps du Saint à Bucharest. « Comme ce Prince était de ceux dont la volonté tient lieu de lois, » les évêques schismatiques, malgré la consternation et les murmures des fidèles, se hatèrent d'obéir.

Au milieu de solennités et de cérémonies dont notre manuscrit donne le détail, « les reliques furent enlevées de Bistritz et d'abord conduites à Ribnik. Pendant trois jours, elles y demeurèrent exposées à la vénération publique. » De là, elles furent enfin transportées à Bucharest, où elles arrivèrent le 17 mai. « La cour du prince, un peuple immense, l'archevêque accompagné d'une multitude de moines, étaient venus les recevoir. On les porta en triomphe à l'église Saint-Georges. Quelque temps après, le prince donna ordre de découvrir la tête du Saint qu'enveloppait une étoffe garnie de sceaux. On constata alors que le Saint n'avait qu'une couronne de cheveux, qu'il ne portait pas de barbe, que le vêtement dont il était couvert était semblable à notre habit franciscain. Dès lors, on ne lui rendit plus de si grands honneurs. Les Grecs et les Valaques s'écriaient même de toute part : « — C'est un Saint « catholique et l'un de ces *Barath*, » c'est-à dire l'un de ces moines-mendiants (2). Au bout de six semaines, il fut rapporté à Bistritz. »

Le Père Kleiner se trouvait à Ribnik, pendant que le corps y était exposé : son manuscrit a d'autant plus d'intérêt qu il y raconte ce qu'il a constaté de ses yeux, en cette circonstance. Ecoutons-le plutôt :

(1) Page 101 et suivantes du manuscrit, cap. VIII.

(2) « Iste est sanctus catholicorum, ex istis *Barath*, id est : ex nostris Fratribus. »

« Il ne sera pas superflu, je pense, de rapporter ce que j'ai constaté de mes yeux (1) et ce que j'ai appris de deux évêques (l'évêque de Ribnik et l'ancien évêque de Crajowa).

« La tombe qui renferme le corps a été faite, vers 1593, par ordre du prince Michel II, fils de Pierre-le-Bon... C'est une châsse longue d'un peu plus de cinq pieds... Elle est certainement en bois de cyprès, garnie entièrement à l'intérieur d'une étoffe de soie, et recouverte extérieurement d'argent en partie doré, en partie poli. Sur le couvercle est une image. Cette image, de même que les autres figures qui ornent la châsse, n'est pas gravée dans le métal, mais en relief. Elle représente le Saint, je l'ai déjà dit, donnant sa bénédiction de la main droite et de la main gauche tenant un écriteau. Son nom y aurait dû être gravé, mais aucune inscription ne s'y trouve. A ses pieds, sont agenouillés le prince Michel, la princesse sa femme et leur enfant. Près de la tête, on voit Notre-Seigneur crucifié, la sainte Vierge, saint Jean et alentour les douze apôtres.....

« Le corps est enveloppé de quatre voiles : le premier, rouge avec des fleurs d'or ; le deuxième, très mince et de couleur jaune ; le troisième vert et le quatrième blanc. De la même étoffe que ce dernier, est aussi une sorte de mître qui descend jusqu'au cou du cadavre et dont l'extrémité inférieure, serrée sous le menton, est munie d'un sceau.

« A l'exception des mains, aucune partie du corps n'est à nu ; ces mains sont de couleur noire. Partout cependant, sous cette couleur noire, la peau apparaît blanchâtre. Les doigts avec leurs articulations sont adhérents à la peau et aux ongles (2). Les pieds avec

(1) « Quæ oculari experientia didici. »

(2) « Ex toto corpore nudi nihil apparet nisi sacræ manus quæ sunt coloris nigri ; ubique tamen albicans pellis sub nigro colore apparet : articuli digitorum una cum unguibus et pelle coherent. »

leurs doigts se dressent sous l'étoffe dont ils sont recouverts (1); c'est un signe évident que tous les os adhérent les uns aux autres. Sont-ils partout garnis de peau? Je ne puis l'affirmer; car je n'ai vu à découvert que les mains. Quant à la tête et aux pieds, je les ai examinés à travers leur voile. Au surplus n'est-on pas en présence d'un assez grand prodige? Cette tête qui s'opposait jadis, avec tant de courage, aux ennemis acharnés de la chrétienté, cette tête dont les cheveux furent miraculeusement rasés en forme de couronne avant même que le Saint eût embrassé la vie religieuse (2), cette tête vénérable conserve encore intacte la couronne de cheveux des Franciscains! Ces mains sacrées qui ont porté la croix et l'étendard du nom de Jésus au-devant des barbares, demeurent encore aujourd'hui exemptes de corruption!

« Sur la poitrine est placée une petite image de la Bienheureuse Vierge Marie. Il s'y trouve aussi une petite croix d'argent. L'écrit du seigneur Barbul, attestant qu'il a racheté ce corps aux Turcs, après qu'ils l'eurent enlevé de Hongrie, est également dans le tombeau.

« Je déclare que j'ai vu toutes ces choses et que j'ai considéré la châsse et le corps, non une seule fois, mais à un très grand nombre de reprises, pendant près d'une heure (3)..... Pour l'instant, que, dans notre province, on garde le silence sur tous ces faits. En attendant que Dieu nous accorde des temps meilleurs, il nous suffit de savoir où se trouve le corps de saint Jean de Capistran. »

(1) « Pedes apparent sub velamine elevati cum digitis. »

(2) Voir le chapitre I de cette étude.

(3) « Fateor me hæc vidisse et non semel, sed sæpius, per unam ferme horam tumbam et corpus considerasse. »



PREMIER APPENDICE

SAINT JEAN DE CAPISTRAN

ET LA SOCIÉTÉ MODERNE

« Les Saints vivent deux fois en ce monde. Ils ont l'existence ordinaire, ils en ont une seconde qui est une image de l'éternité et qui atteste leur vie bienheureuse. Entrés dans le tombeau par la Croix, ils en sortent par la gloire (1). »

Saint Jean de Capistran devait participer à ce privilège glorieux. L'Europe lui fit de triomphales funérailles; elle accourut prier à son tombeau où germaient les miracles et où les morts eux-mêmes ressuscitaient. Les princes et les rois, les guerriers et les peuples restèrent longtemps fidèles à sa mémoire, et Léon X, le Pontife de la civilisation, à la veille de la révolte de Luther, lui décerna les honneurs d'un culte public (1515).

En vain l'orgie de débauche et de carnage qu'on nomme « la Réforme » vint-elle bouleverser l'Allemagne et y étouffer les derniers échos de la prédication du Saint; en vain les hordes musulmanes conquirent-elles cette Hongrie, théâtre de ses exploits ; en vain l'hérésie Calviniste foula-t-elle, un instant, sous ses pieds cette France qu'il avait visitée ; le fracas des dis-

(1) Louis Veuillot : *Le Parfum de Rome.*

cordes religieuses et des guerres civiles ne put étouffer le concert de prières et de louanges qui s'élevait vers ce moine-soldat. En 1683, lorsque les Turcs pénétrèrent jusqu'à Vienne, c'est à son intercession qu'Innocent XI eut recours, et les victoires de Sobieski, répondant à cette confiance, portèrent le dernier coup à la puissance musulmane (1). En 1690, cédant aux instances réitérées de la chrétienté, Alexandre VIII prononçait sa canonisation solennelle. Les annales Franciscaines et les archives de nos provinces ont gardé le souvenir de l'immense explosion d'allégresse et des fêtes qui, dans tous les pays, saluèrent alors le décret du Vicaire de Jésus-Christ.

Il était réservé à notre siècle si prodigue d'outrages et de réhabilitations, si fécond en désastres et en restaurations imprévues, de poursuivre, avec une ardeur nouvelle, la glorification de saint Jean de Capistran. Voici, en effet, que, sur l'initiative d'un prélat grand par son cœur, sa sainteté et son zèle, Mgr Patroni, évêque de Sulmôna, l'épiscopat et l'Ordre Séraphique demandent au Souverain-Pontife de rendre obligatoires son culte et son office pour l'Eglise universelle (2).

Mystérieuse profondeur des desseins de la Providence! et comme Dieu se plaît à faire sortir du sein des ruines et de la mort la régénération et la vie! Cent ans après Voltaire et Rousseau, moins d'un siècle après que la Révolution française a écrasé dans le sang les Ordres religieux, en dépit des persécutions brutales de la haine qui brisent les portes de nos couvents et en expulsent les moines, nous assistons à un merveilleux mouvement de renaissance Franciscaine; un souffle d'enthousiasme séraphique passe sur le monde.

L'Eglise, par la voix de son chef infaillible, exalte sans relâche le mendiant d'Assise et signale les institu-

(1) V. *Bolland.*, t. X d'oct., p. 417.
(2) *Revue francis.*, juin 1885.

tions qu'il a fondées comme le suprême remède à nos défaillances et à nos misères sociales (1). L'histoire, la littérature, la poésie et les arts élèvent au Patriarche des pauvres des monuments dont la splendeur est digne des vieux âges de foi. Ceux-mêmes que l'indifférence, le plaisir ou la frivolité tiennent éloignés des vertus et des croyances catholiques, jettent parfois un regard ébloui sur cette gracieuse figure du stigmatisé de l'Alverne qui, dominant la fange et le réalisme du jour, leur apparaît, après six siècles, pleine de fraîcheur, de jeunesse et d'idéale beauté.

En même temps, on se prend à étudier et à aimer davantage les saints et les apôtres, les héros de la pénitence et de la pauvreté, issus d'âge en âge, des rangs pressés des Ordres Séraphiques (2). C'est saint Bernardin de Sienne, cet ami de Capistran, dont on remet en lumière les trésors inépuisables de science, et pour qui la piété catholique ambitionne l'auréole de docteur (3). C'est sainte Colette de Corbie, dont l'influence sur nos destinées nationales est maintenant attestée par les travaux d'une patiente érudition, et dont Mgr Freppel, cette gloire du Tiers-Ordre Franciscain, ce défenseur inflexible du droit, proclame l'incomparable grandeur (4). C'est Blanche de Castille la Grande, cette fille du Patriarche des pauvres, dont on

(1) Léon XIII : Encycl. *Auspiscato* (septembre 1883.)

(2) Aucun ouvrage n'offre un tableau plus complet et plus éloquent des gloires Franciscaines que l'*Auréole Séraphique* (4 volumes, Bloud et Barral, édit., Paris) et que le *Tableau synoptique*, du P. Léon Patrem, Obs.

(3) Père Apollinaire, Obs. : *Étude sur la vie et les œuvres de saint Bernardin* (Oudin, édit., Paris).

(4) Abbé Douillet : *Sainte Colette, sa vie, son influence* (Téqui, édit. Paris). Mais nous devons faire remarquer, en passant, que cet ouvrage attribue à tort, à sainte Colette, un rôle qu'elle n'a pas eu dans la réforme du *premier Ordre.* (Lettre de Mgr Freppel, 2me édition de *Sainte Colette,* et *Annales Franciscaines*, décembre 1884.)

retrace et la grandeur et la vertu (1). C'est Christophe Colomb, le Tertiaire, « le révélateur du globe, » dont six cent vingt sept évêques ont sollicité déjà la béatification (2), et qui sort des ténèbres et de l'oubli où l'ingratitude de ses contemporains l'avait plongé (3). C'est Jeanne d'Arc que nous pouvons bien nommer « la Franciscaine » et qui, à la lueur de l'histoire, apparaît de plus en plus environnée de l'influence, de la protection et de l'amour de l'Ordre de Saint-François. Ce sont tant d'œuvres et tant de faits de toute sorte qui démontrent que le pauvre d'Assise conquiert, chaque jour, plus d'empire sur les intelligences et les cœurs.

Dans cet épanouissement et dans cette revanche des gloires Franciscaines, saint Jean de Capistran qui, sous certains rapports, les résume toutes, avait sa place marquée, et les nouveaux honneurs qu'on s'apprête à lui rendre montrent que, pour lui aussi, une heure de renaissance a sonné.

Toutefois, ce n'est pas assez d'admirer les sublimes exemples du passé et de s'éprendre d'enthousiasme pour « cette grande Famille, tendre et austère, des Frères-Mineurs qui s'en va, pieds nus, à travers le monde et les temps, faire aimer et bénir Jésus-Christ (4) ». Les enfants de l'Eglise, les Tertiaires, tous ceux qui ont souci de la gloire de Dieu et du salut des âmes, ont un rôle plus vaste à remplir. Il leur faut, au souvenir et au contact de tant d'abnégations et de tant d'héroïsmes, puiser une vigueur et une énergie toutes nouvelles pour combattre et pour agir. Au milieu des tempêtes que traverse l'Eglise, en face des maux qui accablent notre patrie, nul chrétien, nul Français ne doit plus rester inactif. Se croiser les bras, c'est

(1) *Blanche de Castille*, par M. Doinet (Tours, Mame, édit. 1870).
(2) *Annales Franciscaines*, mai 1885.
(3) Roselly de Lorgues : l'*Ambassadeur de Dieu ; la Croix dans les deux mondes ; Histoire posthume de Christophe Colomb.*
(4) Anatole de Ségur : *Le Poëme de saint François*, introd.

déjà prendre rang parmi les apostats et les lâches. Or, entre tous les Fils de saint François qui brillent sur nos autels, aucun, peut-être, mieux que saint Jean de Capistran, ne nous offre le modèle achevé de ce que doit être le catholique à l'heure présente.

Il fut un saint : pendant près d'un demi-siècle, le monde le vit passer, couvert de haillons, mendiant et pénitent, chargé du rayonnant fardeau des abjections de la Croix. Le sensualisme nous dévore ; le luxe, la débauche, l'orgueil et la soif de l'or rongent notre société pourrie. A l'œuvre donc !... Réformons notre vie. Embrassons généreusement, comme Capistran, la mortification, l'humilité, le sacrifice, la pratique constante de ces vertus austères sans lesquelles tout effort, pour le relèvement d'un pays, demeure impuissant et stérile.

Il fut la « colonne inébranlable des Ordres de Saint-François ».

Comme au XIIIe, comme au XVe siècle, les institutions séraphiques peuvent encore sauver l'Europe. Léon XIII ne cesse de nous le redire : le Tiers-Ordre, c'est l'armure, par excellence, dont il faut nous revêtir ; l'esprit du pauvre d'Assise, c'est l'épée dont il faut nous munir ; les Associations Franciscaines sont le rempart qu'il nous faut opposer aux flots toujours montants des sociétés secrètes, en même temps que l'école où les peuples doivent apprendre à connaître la liberté, l'égalité et la fraternité véritables (1).

Il fut apôtre : Nicolas de Fara l'appelle « un autre saint Paul, repousssant du glaive de la parole les ennemis de la sainte doctrine et portant le nom de Jésus devant les nations et les rois ». Aux blasphêmes et aux calomnies sans pudeur de la libre-pensée, répondons, nous aussi, par le triple apostolat du zèle, de la parole et de l'exemple.

(1) Léon XIII : Encyc. *Humanum genus*, contre la Franc-Maçonnerie.

Il fut inquisiteur: il poursuivit, sans trêve ni merci, l'hérésie et le schisme. Pas de compromis avec l'erreur.

Pour programme, les droits de Dieu ; pour ligne de conduite, les enseignements si sages et si doux de Léon XIII. Pas de divisions, surtout, et que les catholiques restent fermes et unis, dans la charité et la concorde, en face de leurs ennemis.

Il fut le docteur de la souveraineté pontificale : au sein des ténèbres accumulées par le Gallicanisme, il fit resplendir de tout leur éclat les prérogatives et les droits de cette suprématie du Monarque infaillible, sans laquelle toute liberté aboutit à l'anarchie, toute autorité au despotisme, toute civilisation à la ruine. Nous aussi, aimons et défendons le Pape.

Devant ce vieillard, ce captif, qui, en dépit des outrages, de la haine et des oppressions de la force, demeure le roi de l'univers et le dépositaire de la vérité et de la vie, courbons humblement nos intelligences et nos cœurs. Prodiguons, pour soutenir et pour venger la cause de ce vaincu qui toujours triomphe, notre or, notre énergie, et, s'il le faut, notre sang.

Il fut la terreur des Turcs, l'invincible lutteur et le boulevard de la chrétienté : l'Islamisme n'est plus qu'un cadavre, mais des armées plus redoutables et plus perverses que les siennes enveloppent de toute part la chrétienté. La Franc-Maçonnerie est debout avec ses ténébreux bataillons ; elle pénètre dans la place ; elle assiège la citadelle ; elle veut s'emparer des âmes pour les souiller et les perdre. Le Christ est banni de l'école, de l'hôpital et du prétoire ; les saturnales de l'impiété profanent la sainteté du temple ; le sacerdoce est menacé. Comme Capistran et ses braves, sachons résister et combattre. Sachons ne jamais reculer. Arborons le nom de Jésus, comme le seul drapeau digne de notre cause et, dans tous les dangers et « dans toutes les luttes, jetons toujours ce cri

du courage bientôt victorieux : Chrétiens, au drapeau (1) ! »

Invoquons, enfin, ce Saint qui aima tant l'Eglise, qui féconda la France de ses travaux et de ses sueurs, qui fut l'immortel champion de toutes les nobles causes qui font encore battre nos cœurs. Poussons vers lui une immense clameur de supplication et de détresse ; conjurons-le de demander à Dieu qu'il daigne hâter le triomphe de la justice et de la vérité.

Agissons et prions.

Soyons Chrétiens et Français.

Soyons la *vieille France Catholique*.

Alors le sensualisme et l'orgueil seront vaincus ; la famille sera régénérée ; le socialisme et l'anarchie céderont la place à la paix et à la liberté. Alors, la Papauté, ressaisissant le sceptre, règnera en souveraine et en mère sur les nations et les rois. Alors, l'humanité, sauvée et repentante, reviendra, une fois encore, se reposer et guérir ses blessures à l'ombre de la Croix.

(1) Père Apollinaire, Obs. : *l'Etendard sacré* (*Rev. Franciscaine*, janvier 1884).



DEUXIÈME APPENDICE

UNE PRIÈRE

DE

SAINT JEAN DE CAPISTRAN

Nous croyons être agréable à nos lecteurs, en leur donnant ici le texte et la traduction d'une prière à Notre-Seigneur Jésus-Christ, extraite des œuvres de saint Jean de Capistran (1). Pleine d'onction et de doctrine, cette belle invocation suffirait à montrer que notre Saint mérite une place d'honneur à côté de ces Franciscains dont la piété et le génie ont donné à la liturgie catholique le *Dies iræ,* le *Stabat,* le *Sub tuum*, les six dernières paroles de l'*Ave Maria* (2), des offices du Breviaire séraphique et tant d'autres monuments d'une incomparable grandeur.

Parmi les richesses que renferment les œuvres si peu connues de Capistran, nous avons choisi cette prière parce qu'elle nous a semblé particulièrement répondre aux besoins de notre temps. — Fermant orgueilleu-

(1) Elle est tirée de son épître dédicatoire au Cardinal d'Ostie, épître qui précède le traité *De Papæ etconcilii sive Ecclesiæ auctoritate.* Ensevelie, jusqu'ici, dans la poussière de quelques rares bibliothèques, cette prière n'a jamais été traduite.

(2) Consult. : Montalembert, *Introd. à l'hist. de sainte Élisabeth ;* — *Dict. encyclop. de théol. Cath.*, art. *Ave Maria* (Gaume, édit.).

sement les yeux aux diverses clartés de la révélation, notre siècle, qui s'intitule le siècle des lumières, s'enfonce de parti pris dans les ténèbres et dans la fange de la science rationaliste et de la morale sans Dieu. Livrée à de stériles discordes, déchirée par les dissensions politiques, agitée par la fièvre de l'insurrection, notre société, notre patrie, marche obstinément vers la ruine... Qui donc fera resplendir et triompher la vérité au sein de cette nuit d'erreur et de mensonge? Qui pacifiera l'humanité dans la fraternité et dans la liberté véritables? Qui courbera, de nouveau, les princes et les peuples, les familles et les sociétés sous le sceptre du pontife-roi, sous les lois de l'arbitre infaillible? Qui, si ce n'est l'Esprit du Christ, l'Esprit de lumière et de force, l'Esprit de concorde et d'amour que Capistran implorait avec tant d'éloquence.

« Christe sanctorum decus angelorum, Deus deorum (1), creator universi Redemptor noster, auctor rectorque atque protector, ostende nobis lucem tuæ serenissimæ veritatis et mentes nostras lumine tuæ fulgentissimæ claritatis illustra. Respice, Domine, de excelso throno tuæ præcelsissimæ Majestatis;

« O Christ, gloire des saints Anges, Dieu des dieux (3), créateur de l'univers, ô Christ, notre Rédempteur, notre Père, notre guide et notre appui, montrez-nous la lumière de votre vérité radieuse; faites luire dans nos intelligences un rayon de votre éblouissante clarté. Abaissez vos regards, Seigneur, du haut du trône de votre Majesté suprême;

(1) Cette expression est empruntée à la Sainte Écriture. « *Deus deorum Dominus locutus est,* » lisons-nous au psaume XLIX. Ces *dieux*, dit saint Jean Chrysostome, ce sont les princes et les grands, les juges et les puissants de la terre qui tiennent la place de Dieu à l'égard des peuples et dont il est écrit, dans un autre passage des livres saints : *Ego dixi dii estis et filii Excelsi omnes.* » Par ce mot, ajoute le saint docteur, on peut entendre aussi les fausses divinités des nations idolâtres. *Dieu des dieux*, c'est-à-dire : « Dieu, qui l'emportez infiniment, en majesté et en puissance, sur tous les rois de la terre et sur tous les dieux des nations. »

envoyez votre lumière et votre vérité; allumez dans nos esprits votre divin flambeau; versez dans nos cœurs votre amour; jetez les yeux sur nous et ayez pitié de nous, Seigneur. Ne méprisez pas les gémissements de vos pauvres; écoutez la voix de ceux qui crient vers vous. Venez à notre aide, Seigneur, ne tardez pas. Oubliez les crimes de votre peuple; n'abandonnez pas, dans son abattement et sa détresse, l'Eglise, cette épouse que vous vous êtes acquise par votre précieux sang; ne la laissez pas marcher tristement dans des chemins obscurs et difficiles, ne souffrez pas qu'elle s'embarrasse inutilement des sordides intérêts de la terre.

Envoyez votre Esprit Saint du siége élevé de votre gloire, pour qu'il soit avec nous, pour qu'il demeure en nous, pour qu'il habite, qu'il opère et qu'il agisse en nous, pour qu'il dirige et vivifie nos actions, pour qu'il nous procure une prompte paix, pour qu'il nous réunisse dans la douce concorde de la charité; et nous serons un en vous, Seigneur, comme vous êtes vous-même un seul Dieu, un seul Seigneur, avec le Père et le Saint-Esprit avec lesquels vous régnez dans tous les siècles; et vous nous ferez régner aussi avec vous, pour la louange et la gloire de votre très saint et glorieux Nom, ô Dieu, qui méritez éternellement tout honneur et qui êtes béni dans les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

emitte lucem tuam et veritatem tuam; accende lumen sensibus, infunde amorem cordibus; aspice in nos et miserere nostri, Domine. Ne despicias gemitus pauperum tuorum. Exaudi voces ad te clamantium. Veni Domine, et noli tardare; relaxa facinora plebi tuæ, et quam tibi Sponsam tuo preciosissimo sanguine comparasti, non derelinquas exanimem, non evagari per devia, non lutosis temporalibus inutiliter implicari permittas.

Emitte Spiritum sanctum tuum de excelso solio gloriæ tuæ, ut nobiscum sit nobiscum permaneat, in nobis habitet, operetur et agat, in unum congreget, nostros actus dirigat et informet, pacemque donet protinus, nosque concordet dulcius in amore, ut simus unum in Te, Domine, sicut et Tu cum Patre et Spiritu sancto unus Deus, unus Dominus per cuncta sæcula regnas, nosque tecum facias pariter conregnare, ad laudem et gloriam tui sanctissimi Nominis gloriosi, qui semper es laudabilis et benedictus in sæcula sæculorum.

Amen.



CHRONOLOGIE

Le plan et l'objet de cette étude ne nous ayant pas permis de suivre rigoureusement l'ordre et la succession des événements, nous croyons utile de donner ici, à l'exemple du Père Hermann, dans son *Capistranus triumphans*, un résumé *chronologique* (1) de la vie de notre Saint.

1385. Naissance de Jean de Capistran.
1412. Le Saint est nommé gouverneur de Pérouse.
1416. Il est fait prisonnier et entre dans l'Ordre de Saint-François.
1420. Il est ordonné prêtre.
1425. Commencement de ses missions.
1426. Il est chargé par Martin V de combattre les Fraticelles.
1427. Il prend, devant le Pape, la défense du culte du Saint Nom de Jésus.
1429. Il soutient la cause des Observants opprimés.
1430. Chapitre d'Assise où Capistran fait accepter par les Conventuels les *Statuts Martiniens*. — Il est nommé Commissaire apostolique et gouverne l'Observance, en cette qualité, jusqu'en 1438.
1437. Il défend les Jésuates.
1438. Il est remplacé, dans la charge de Commissaire apostolique, par saint Bernardin.

(1) Pour les dates qui présentent quelque incertitude, nous avons suivi le savant travail des continuateurs des Bollandistes (t. X d'octobre) et l'*Auréole Séraphiqae*.

1439. Il part pour l'Orient et ramène au Concile de Florence les représentants des Arméniens.

1440. Il se rend à Milan, près du duc Philippe Visconti; puis en Bourgogne, près de Philippe le Bon. — Il ruine dans ces contrées le crédit de l'antipape Félix V. — Entrevue du Saint avec sainte Colette.

1442. Il est nommé Visiteur général de la famille Ultramontaine et Commissaire apostolique pour tout l'Ordre. — Il exerce ces charges jusqu'en 1443.

1442. Il vient en France, y confond les docteurs schismatiques de Vienne, est en rapport avec sainte Colette.

1443. Il est nommé Vicaire général de la famille Cismontaine. — Il exerce cette charge jusqu'en 1446. — Les Observants obtiennent le couvent de l'Ara-Cœli.

1444. Mort de saint Bernardin de Sienne.

1445. Saint Jean obtient la bulle *Ut sacra Ordinis Minorum,* qui accorde à l'Observance des supérieurs pris dans son sein.

1446. Troisième voyage du Saint en France; il se rend à la cour de Charles VII.

1449. Il est élu de nouveau Vicaire général des Observants des provinces Cismontaines. — Il exerce cette charge jusqu'en 1452.

1450. Il obtient la canonisation de saint Bernardin, à laquelle il assiste avec quatre mille religieux. — Vers la même époque, Notre-Seigneur révèle à François de Pavie les destinées de l'Observance. — Saint Jean de Capistran extermine les Fratricelles.

1451. Il prêche à Brescia devant *cent vingt-six mille auditeurs.* — Il quitte l'Italie et se rend en Allemagne. — De 1451 à 1456, il évangélise la Carinthie, la Styrie, l'Autriche, la Bohême, la

Moravie, la Silésie, la Bavière, la Saxe, la Pologne, la Transylvanie, la Valachie, une partie de la Russie.

1454. Il assiste à la diète de Francfort.

1455. Il prend part aux diètes de Neustadt et de Bude. — Il prêche la croisade contre les Turcs.

1456. Siége et victoire de Belgrade. — Mort du Saint.



LITURGIE ET PRIÈRES

Le but de cette étude étant de faire connaître, aimer et *invoquer* saint Jean de Capistran, il ne sera pas hors de propos, ce nous semble, de rapporter ici quelques prières en son honneur.

En ce qui le concerne, il est vrai, nous ne possédons que bien peu de monuments liturgiques. Il fut béatifié par Léon X, à la veille de la révolte de Luther, alors que de nouveau le paganisme avait envahi la littérature et les arts. Il fut canonisé en 1690, aux approches de ce XVIII[e] siècle, époque de sarcasme et d'incrédulité, où l'on foula partout aux pieds les vieilles traditions de la dévotion catholique; faut-il dès lors s'étonner si l'on ne trouve pas prodiguées à sa gloire ces inépuisables richesses liturgiques, cette profusion de poésies sacrées que les siècles précédents consacrèrent à saint François, à sainte Claire, à saint Antoine de Padoue?

Toutefois, si restreinte que soit la place qu'occupe jusqu'à présent l'*Office propre* de notre Saint dans le missel et le bréviaire séraphiques, les prières qu'il renferme, hâtons-nous de le dire, sont dignes de figurer à côté des hymnes du moyen âge. Les Frères-Mineurs de l'Observance ont eu, en effet, le double mérite de conserver intacts leurs splendides offices des XIII[e] et XIV[e] siècles et, pour les offices modernes, de demeurer fidèles à cette inspiration et à cette simplicité vraiment

chrétiennes qui furent, dès le début, les caractères de l'Ordre Franciscain.

Nous rapporterons d'abord ce que contient, au 23 octobre, le Missel des Frères-Mineurs (Observants et Capucins). Nous donnerons ensuite deux prières, en latin rimé, particulièrement remarquables.

MESSE

Introït. — L'*introït* fait allusion au zèle de Capistran pour le culte du Saint Nom de Jésus.

Ego autem in Domino gaudebo et exultabo in Deo Jesu meo : Deus Dominus fortitudo mea (Habac., 3).

Pour moi, je me réjouirai dans le Seigneur et je tressaillerai en Jésus qui est mon Dieu : le Seigneur Dieu est ma force.

Ps. 80. — Exultate Deo adjutori nostro : jubilate Deo Jacob.

℣. Gloria Patri, etc.

Ps. Célébrez par des chants d'allégresse le Seigneur qui est notre soutien; que le Dieu de Jacob soit l'objet de nos concerts.

Gloire au Père, etc.

Collecte. — Elle rappelle les prédications du Saint et sa victoire de Belgrade; elle implore pour les chrétiens la grâce de remporter aussi le triomphe sur les ennemis de leur salut.

Deus qui Ecclesiam tuam Beati Joannis a Capistrano meritis et doctrina mirabiliter sublimasti et per eum de perfidis tyrannis, in virtute Sanctissimi Nominis Jesu, fideles tuos triumphare fecisti; præsta, quæsumus, ut de ini-

Seigneur, vous avez merveilleusement exalté votre Eglise par les vertus et les prédications de saint Jean de Capistran ; par lui et avec le secours du Très Saint Nom de Jésus, vous avez fait triompher les chrétiens de la tyrannie des musulmans; nous

vous en supplions, accordez-nous la grâce de vaincre, par son intercession, les ennemis qui nous assaillent ici-bas; accordez-nous surtout celle d'être couronnés avec lui dans les cieux. Par Notre Seigneur Jésus-Christ, etc.

micis nostris, ejus intercessione prævalentes in terris, præmiari cum ipso mereamur in cœlis. Per Dominum nostrum Jesum Christum, etc.

Epître. — Elle est extraite du *Livre de la Sagesse* et résume, pour ainsi dire, les principaux traits de la vie de Capistran, en particulier sa captivité, sa science, ses travaux apostoliques et ses combats.

Le Seigneur a conduit le Juste par des voies droites; il lui a fait voir le royaume de Dieu, lui a donné la science des saints, l'a béni dans ses travaux, et lui en a fait recueillir de grands fruits. Il l'a aidé contre ceux qui voulaient le surprendre par leurs tromperies et il l'a comblé d'honneur. Il l'a protégé contre ses ennemis; il l'a défendu des séducteurs et il l'a engagé dans un rude combat afin qu'il demeurât victorieux et qu'il sût que la sagesse est plus puissante que toutes choses. C'est elle qui n'a point abandonné le juste lorsqu'il fut vendu; mais elle l'a délivré des mains des pécheurs; elle est descendue avec lui dans la prison et ne l'a point quitté dans les chaînes.

Justum deduxit Dominus per vias rectas, et ostendit illi regnum Dei, et dedit illi scientiam sanctorum : honestavit illum in laboribus, et complevit labores illius. In fraude circumvenientium illum affuit illi, et honestum fecit illum. Custodivit illum ab inimicis, et a seductoribus tutavit illum, et certamen forte dedit illi ut vinceret et sciret quoniam omnium potentior est sapientia. Hæc venditum justum non dereliquit, sed a peccatoribus liberavit eum : descenditque cum illi in foveam, et in vinculis non dereliquit illum. (Sap. x, 10.)

Graduel. — Il nous montre le Tout-puissant prenant en main la cause de son Eglise et combattant avec son serviteur. *L'Alleluia* est suivi d'un verset où l'accent de l'enthousiasme et du triomphe se mêle à la prière.

Le Seigneur est ma force et ma gloire : c'est lui qui m'a sauvé;

Fortitudo mea et laus mea Dominus et factus est mihi in

salutem : iste Deus meus et glorificabo eum (Exod. xv.)

℣. Dominus quasi vir pugnator, omnipotens Nomen ejus. — Alleluia! alleluia!

℣. O zelator fidei, persecutor hæreticorum, lumen virtutum, exterminator Turcarum, prædicator egregie, doctor populorum, Joannes fidelissime, Ordinis Minorum, esto nobis præsidium e regno beatorum. — Alleluia!

c'est mon Dieu et je le glorifierai.

℣. Le Seigneur est comme un guerrier; son nom est tout puissant. — *Alleluia! Alleluia!*

℣. O homme brûlant de zèle pour la foi, persécuteur des hérétiques, lumière des vertus, exterminateur des Turcs, prédicateur illustre, docteur des peuples, ô Jean, colonne inébranlable de l'Ordre des Frères-Mineurs, protégez-nous du haut des cieux où vous régnez avec les élus. *Alleluia!*

Evangile. — L'Evangile tiré du IX[e] chapitre de saint Luc est admirablement choisi. Le Christ y apparaît proclamant les sublimes abnégations et la surhumaine puissance du ministère apostolique; c'est à cet idéal divin que Jean de Capistran a conformé sa vie. Le Christ y enseigne et y recommande cette pauvreté absolue que François d'Assise a fait revivre dans le monde et dont saint Jean de Capistran a si énergiquement revendiqué les droits.

In illo tempore : convocatis Jesus duodecim apostolis, dedit illis virtutem et potestatem super omnia dœmonia, et ut languores curarent. Et misit illos prædicare regnum Dei, et sanare infirmos. Et ait ad illos : Nihil tuleritis in via, neque virgam, neque peram, neque panem, neque pecuniam, neque duas tunicas habeatis. Et in quamcumque domum intraveritis, ibi manete et inde ne exeatis. Et

En ce temps-là, ayant assemblé les douze apôtres, Jésus leur donna puissance et autorité pour commander à tous les démons et pour guérir les maladies. Et il les envoya prêcher le royaume de Dieu et rendre la santé aux malades. Et il leur dit : Ne portez rien en route, ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent, et n'ayez point deux tuniques. En quelque maison que vous entriez, demeurez-y et n'en sortez point. Lorsqu'on refusera de vous recevoir,

en sortant de cette ville, secouez la poussière de vos pieds en témoignage contre eux. Etant donc partis, ils allaient de village en village, prêchant l'évangile et guérissant partout.

Credo.

quicumque non receperint vos, exeuntes de civitate illa, etiam pulverem pedum vestrorum excutite in testimonium supra illos. Egressi autem circuibant per castella evangelizantes et curantes ubique (Luc, IX), II. — Credo.

Dans l'*Offertoire* et la *Secrète*, comme dans la *Communion* et la *Post-Communion*, c'est surtout le guerrier que l'Eglise célèbre, c'est celui qui, en face de l'Islamisme triomphant, en face des ennemis de la civilisation et de la foi, se dressa comme un rempart inexpugnable. Puis, elle demande à Dieu, par l'intercession du vainqueur de Belgrade, de la délivrer de nouveau des ennemis perfides qui l'assaillent et de lui rendre la paix. Nulle prière ne saurait mieux répondre aux besoins et aux angoisses de l'heure présente.

Offertoire.

Il a invoqué le Très Haut, le Tout-Puissant, pendant qu'il attaquait ses ennemis de toute part, et le Dieu grand et saint l'a écouté.

Invocavit Altissimum Potentem in oppugnando inimicos undique, et audivit illum magnus et sanctus Deus. (Eccli., 46.)

Secrète.

Seigneur, regardez avec bonté le sacrifice que nous vous immolons, afin que, par l'intercession du bienheureux Jean votre confesseur, il détruise les piéges de nos ennemis et nous mette en sûreté sous votre protection.

Sacrificium, Domine, quod immolamus, placatus intende : ut intercedente beato Joanne confessore tuo, ad conterendas inimicorum insidias, nos in tuæ protectionis securitate constituat. Per Dominum.

Communion.

Decantaverunt, Domine, Nomen sanctum tuum et victricem manum tuam laudaverunt (Sap., 10).

Seigneur, ils ont chanté votre saint Nom et ils ont glorifié votre main victorieuse.

Post-Communion.

Repleti alimonia cœlesti et spiritali poculo recreati, quæsumus, omnipotens Deus, ut intercedente beato Joanne confessore tuo, nos ab hoste maligno defendas et Ecclesiam tuam perpetua pace custodias. Per Dominum.

Nourris de l'aliment céleste, et régénérés par le breuvage spirituel, nous vous supplions, Dieu tout-puissant, par l'intercession du bienheureux Jean votre confesseur, de nous défendre contre la perfidie de l'ennemi et d'assurer à votre Église une paix éternelle.

L'office du Bréviaire est du commun d'un confesseur non pontife, les leçons du 2e et 3e nocturne sont propres. — Comme antienne, au *Benedictus* et au *Magnificat,* les Frères-Mineurs de l'Observance ont la belle invocation : « *O zelator fidei*... O homme brûlant de zèle... etc... » qui se trouve déjà au Graduel de la messe.

AUTRES PRIÈRES

L'antienne suivante est chantée, tous les jours, par les Frères-Mineurs du couvent de Vienne (en Autriche) fondé par Capistran.

O lumen Italiæ, stella Bohemorum ;

O lumière de l'Italie, étoile de la Bohême,

Splendeur nouvelle de l'Allemagne, terreur des barbares;
Eclatant flambeau de la Hongrie, gloire de la Pologne, Jean, qui, par vos prodiges et vos miracles, ramenez au royaume des cieux tant de cœurs égarés ;
Exaucez les vœux de ceux qui vous prient et mettent en vous leur confiance.

Nova lux Germaniæ, pavor Barbarorum ;
Clara fax Hungariæ, decus Polonorum ;
Joannes, cuncta attrahens corda peccatorum ;
Signis et prodigiis ad regna cœlorum,
Audi preces supplicum ad te devotorum.

Les strophes ci-dessous sont rapportées par Rodolphe de Tossignano. (*Histoire séraphique.* — 1586.)

Illustre soldat de Jésus-Christ, ô Jean, vous êtes apparu au monde, grand par votre éloquence et vos œuvres.

O Christi miles inclyte,
Joannes, voce et opere,
Diebus his novissimis,
Clarus apparuisti.

Par la croix, vous mettez les Turcs en fuite; par la croix, vous guérissez les malades ; par la croix, vous venez au secours de tous ceux dont vous fûtes le chef.

Tu cruce Turcas fugas :
Tu cruce morbos sanas :
Tu cruce cunctos juvas
Quibus dux fuisti.

Obtenez-nous le pardon de nos fautes, la constance dans la foi, la fidélité à la loi de Jésus que vous avez tant aimée.
Ainsi soit-il.

Implora nobis veniam
Ac fidei constantiam,
Christi legis custodiam
Quam vere dilexisti.
Amen.

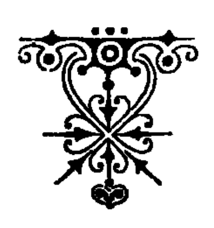
La fête de saint Jean de Capistran se célèbre le 23 octobre, sous le rite double de deuxième classe, dans tout l'Ordre franciscain.



TABLE DES MATIÈRES

Premier Appendice :

Deuxième Appendice :



Bordeaux, Imp. O.-L. FAVRAUD, rue Porte-Dijeaux, 91.